



LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES ET QUÉBÉCOISES DANS LA PRESTATION DES SERVICES DE PROXIMITÉ EN MILIEU RURAL (Rapport no 2)

Rapport présenté dans le cadre de *l'Action concertée de recherche* sur le «Développement des communautés rurales: concepts, pratiques et retombées pour le Québec» du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

par

Majella SIMARD

Ph.D en développement régional

Chercheur à la Chaire de recherche du Canada en développement rural (UQAR)

Rimouski
Novembre 2005



centre de recherche sur le
développement territorial

UQAC-UQAR-UQAT-UQO



AVANT-PROPOS

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche portant sur la question des «services de proximité aux populations rurales», l'un des huit volets proposés par le programme d'Action concertée intitulé: *Développement des communautés rurales: concepts, pratiques et retombées pour le Québec*. Ce programme a été mis en place par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) en collaboration avec deux partenaires, soit le ministère des Affaires municipales et des Régions (à l'époque le ministère du Développement économique régional et de la Recherche) et le Comité des partenaires de la ruralité. Lancé en 2004, l'appel d'offres visait à mobiliser les chercheurs pour la réalisation de projets dont l'objectif consistait à identifier et à effectuer une analyse critique, sur le plan conceptuel et pratique, de pistes d'intervention permettant de favoriser un développement agissant sur les éléments qui structurent la vie sociale, économique et culturelle des communautés rurales du Québec. Cet appel d'offres faisait notamment état des interrogations suivantes: comment est-il encore possible d'assurer aux milieux ruraux des services de proximité (santé, éducation, loisirs, service de garde, services privés, etc.) équitables? La concentration des services et des infrastructures dans la ville centre est-elle nuisible pour les milieux ruraux ou, au contraire, ces derniers bénéficient-ils de leur rayonnement? Existe-t-il des solutions innovantes mises de l'avant dans divers pays, évaluées ou non, pour développer des services de proximité dans les milieux ruraux? Si oui, pourraient-elles être applicables aux milieux ruraux du Québec et dans quelles conditions? L'une des principales demandes des intervenants locaux consistait à réclamer des politiques, des règlements et des programmes adaptés aux différents milieux régionaux. Quel enseignement peut-on tirer de l'analyse de mesures prises et des résultats de ces différentes expériences dans les autres provinces du Canada et les pays de l'OCDE?

Trois rapports découlent du volet portant sur la prestation des services de proximité aux populations rurales. Le premier présentait une synthèse des connaissances actuelles portant sur ce thème. Celui-ci expose certaines expériences novatrices concernant la prestation des services de proximité dans des territoires à faible densité de population à l'échelle du Québec ainsi que dans différents pays de l'OCDE. Il examine également les conditions de transférabilité de ces expériences au contexte québécois. Quant au troisième, il fera état des principales recommandations de l'équipe de recherche en matière de prestation de services de proximité. Ces différents travaux permettront de déterminer des pistes d'actions quant à des modulations possibles tant d'un point de vue territorial que de celui des populations à desservir. Ils pourront également servir d'outils en ce qui a trait à l'élaboration de politiques et/ou de programmes gouvernementaux.

Les recherches ont été effectuées par Majella Simard, professionnel de recherche à la Chaire de recherche du Canada en développement rural, sous la supervision de son titulaire, M. Bruno Jean. Cette chaire travaille elle-même en synergie avec le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) dont la direction est également assurée par Bruno Jean. L'équipe de travail était également composée de Patrice LeBlanc et d'Augustin Épenda de l'UQAT.

L'emploi du masculin vise essentiellement à alléger le texte. La responsabilité de l'analyse et l'interprétation des données n'impliquent que l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES PHOTOS ET DES ILLUSTRATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES CROQUIS	viii
LISTE DES ANNEXES.....	x
<u>Introduction</u>	1
Objectifs de l'étude.....	2
Méthode et cadre d'analyse	2
Structure du travail.....	4
1. <u>La prestation des services de proximité en milieu rural à l'étranger: exemples d'initiatives et potentiel de transférabilité au contexte québécois</u>	4
1.1 Les initiatives issues du concept de «polyvalence administrative»	5
1.1.1 Les services postaux.....	6
1.1.2 Les principales formes de regroupement de services de proximité en milieu rural	8
1.1.2.1 Les bureaux du citoyen	10
1.1.2.2 Les points publics.....	11
1.1.2.3 Les maisons de services publics.....	13
1.1.2.4 Les points multiservices et de proximité.....	16
1.1.2.5 Les ententes intermunicipales	20
1.1.2.5.1 Intercommunalité et prestation de services de proximité en milieu rural: caractéristiques générales ..	20
1.1.2.5.2 Intercommunalité et prestation de services de proximité en milieu rural: l'exemple du plateau Picard et du Pays mellois.....	21
1.1.2.5.3 Autres formes de prestation.....	23
1.1.2.6 Études de cas	27
1.1.2.6.1 La création de points multiservices dans le Massif du Mouthoumet (France)	27
1.1.2.6.2 Les bistrotts de pays de Forcalquier (France).....	30
1.1.2.6.3 Les magasins de proximité (Allemagne)	33
1.1.2.6.4 La création d'un point public multiservices multimédia (Corse).....	34

1.1.2.7	Les autres formes de regroupement	35
1.2	Le transport collectif et l'aide à la mobilité.....	39
1.2.1	Les expériences et les modes de transport collectif en milieu rural....	39
1.2.2	Le transport à la demande	41
1.3	Les services itinérants, de périodicité et à «temps partiel»	45
1.4	Les services éducatifs et de gardiennage.....	49
1.5	Les communications et les télécommunications	57
1.5.1	Les communications dites «traditionnelles»	57
1.5.2	Le secteur des NTIC.....	58
1.5.2.1	Les initiatives soutenues par l'État	59
1.5.2.2	Les initiatives mises en place par les autres catégories d'acteurs 64	
1.6	Les initiatives issues du secteur coopératif et de l'économie non marchande	66
1.7	Les services de santé	70
1.8	Les services à caractère culturel	72
1.9	Les programmes gouvernementaux	75
1.9.1	La loi d'orientation pour l'aménagement et le développe-ment des territoires ruraux.....	75
1.9.2	Le programme européen Leader	77
1.9.3	Les autres formes de législation.....	80
1.9.4	Les zones d'interventions particulières et les fonds spéciaux d'aide au développement des services de proximité	80
1.10	Les autres types d'initiatives.....	83
2.	<u>Le cas du Québec</u>	86
2.1	Les services éducatifs.....	87
2.1.1	La mobilisation territoriale: un vecteur pour la lutte à la survie des petites écoles en milieu rural fragile	88
2.1.2	Quelques exemples d'initiatives visant à maintenir ou à diversifier l'offre de services éducatifs en milieu rural fragile	90
2.1.3	Un classique: le cas de l'école de Ste-Clotilde-de-Beauce	97
2.1.4	La concertation des résidents de St-Adrien-de-Ham: une condition essentielle à la consolidation de l'infrastructure de services.....	99
2.2	Le transport collectif.....	101
2.2.1	Contribution et rôle du transport collectif en milieu rural	101
2.2.2	Principales formes d'initiatives de développement local en matière de transport collectif.....	103
2.3	Les services commerciaux	107
2.4	Les services de santé	111
2.5	Coopération et économie sociale.....	113
2.5.1	Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine de la santé 114	
2.5.2	Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine de la consommation	115

2.5.3	Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine des communications	117
2.5.4	Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine des transports.....	119
2.5.5	Coopération et multifonctionnalité	120
2.6	Les infrastructures et les services religieux	122
2.6.1	Les presbytères et les églises.....	123
2.6.2	Les nouvelles formes de prestation de services religieux en milieu rural	128
2.7	Les services liés à la culture et aux loisirs.....	129
2.8	Les services liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement..	133
2.9	Les services liés aux communications et aux NTIC	136
2.10	Les services à caractère communautaire	137
2.11	Les autres types d'initiatives.....	140
2.11.1	Les expériences conduites par le milieu.....	140
2.11.2	Les expériences soutenues par l'État	142
<u>Conclusion</u>		143
<u>Bibliographie</u>		145
Volumes et périodiques.....		145
Sites Internet		152

LISTE DES PHOTOS ET DES ILLUSTRATIONS

Photo 1:	Logo et maison de services publics au sud de la France	14
Photo 2:	Un point multiservices dans la région d' Auvergne en France	17
Photo 3:	Logo et bistrot de pays dans la région Midi-Pyrénées en France.....	30
Photo 4:	Un magasin de proximité en Allemagne	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Signalétique des points de services publics et pictogrammes correspondant aux différents services offerts.....	18
Tableau 2:	Rôle des différents partenaires impliqués dans la mise en place d'un point multiservice dans le Massif du Mouthoumet	29
Tableau 3:	Structure organisationnelle des «Bisrots de pays»	32

LISTE DES CROQUIS

Croquis 1:	Le plateau Picard en France	22
Croquis 2:	Le Pays Mellois en France	23
Croquis 3:	La sous-région du Ségala-Limargue en France.....	24
Croquis 4:	Le Pays Combraille en Marche en France.....	25
Croquis 5:	Le Trégor rural en Bretagne	26
Croquis 6:	Le Massif du Mouthoumet en France.....	27
Croquis 7:	Le Pays de Forcalquier et de Montagne de Lure en France	31
Croquis 8:	La sous-région d'Alta Rocca en Corse du Sud.....	35
Croquis 9:	Les centres multiservices développés dans le cadre du programme Leader II en zones intérieures du Pays Basque	37
Croquis 10:	Le comté rural d'Angus en Écosse.....	40
Croquis 11:	La zone Leader South Pembrokeshire au Pays de Galles	41
Croquis 12:	La communauté de communes de Manorhamilton en Irlande	44
Croquis 13:	La région des Cévennes en France	45
Croquis 14:	Le département de la Haute-Saône en Franche-Comté	50
Croquis 15:	Le Pays Loudunais en France.....	52
Croquis 16:	Le Pays Roannais en France.....	53
Croquis 17:	Le Pays Dropt en France	54
Croquis 18:	La région Trièves-Valmontheys en France	56
Croquis 19:	La zone de Rajupusu en Finlande.....	59
Croquis 20:	Les Îles Shetland en Écosse.....	60
Croquis 21:	Le département de la Creuse en France.....	61
Croquis 22:	La communauté de communes du Massif Vectors en France	62
Croquis 23:	Le département d'Ardèche en France	63

Croquis 24: Le district Villard-de-Lans en France	64
Croquis 25: La région de Frise aux Pays-Bas	66
Croquis 26: La zone Leader Stirling en Écosse	68
Croquis 27: La communauté de communes du Morvan en France.....	74
Croquis 28: Le Pays Monts de Lacaune en France	81
Croquis 29: Le Pays du Val d'Adour en France	83
Croquis 30: Le Pays de Fougère en France.....	85

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1:	Les 22 régions françaises	153
Annexe 2:	Dénombrement des pays par régions et pourcentage de la population régionale concernée par un pays reconnu ou en projet (en %) au 1 ^{er} janvier 2005	154
Annexe 3:	Les pays dans l'assiette socioterritoriale de la France au 1 ^{er} janvier 2005	155

Introduction

Depuis les années 1980, la prestation de services de proximité en milieu rural a fortement été remise en cause et ce, dans la plupart des pays industrialisés. L'internationalisation des économies, la rapidité des mutations technologiques, la demande grandissante des usagers devenus plus exigeants, l'influence croissante des idées néolibérales dans un contexte de mondialisation, le dépeuplement excessif, les modifications apportées aux systèmes de santé et d'éducation et la débandade des dépenses publiques sont autant de facteurs attribuables à la restructuration des activités de services en milieu rural. Ces changements radicaux, qui ont entraîné une concentration des services aux endroits où une masse critique de population justifie le principe d'économie d'échelle, supposent de repenser la place des services de proximité en milieu rural. Ils appellent aussi à de nouvelles manières de faire, à réinventer l'offre pour en justifier économiquement l'existence tout en préservant leur efficacité. Dès lors, les milieux ruraux peuvent constituer des territoires d'expérimentation et d'innovation. À cet égard, la proximité (entre les différents acteurs concernés) est susceptible de constituer une chance pour ces milieux. Ainsi que le mentionne Gumuchian, la proximité «permet d'imaginer des solutions originales¹ qui auraient plus de difficultés à émerger au sein de territoires urbanisés en position centrale» (Gumuchian, 1998: 5).

L'émergence de ces initiatives, tout aussi novatrices les unes que les autres, ne doit pas, par ailleurs, occulter une question fondamentale: comment passer de l'expérimentation à la généralisation? Qu'ils soient publics ou privés, les services innovants sont présents sur de multiples territoires, tant au Québec qu'à l'étranger. Mais peut-on diffuser ou généraliser ces innovations et si oui, dans quelles conditions?

¹ Ces solutions, dont il a notamment été question dans le rapport précédent, sont on ne peut plus variées. Elles concernent, rappelons-le, la mise en commun des ressources, les ententes intermunicipales, la collaboration dynamique entre les services d'un même milieu, l'entrepreneuriat collectif, le réseautage des collectivités rurales, l'utilisation partagée de locaux, les appuis provenant des acteurs locaux, la répartition des coûts ou des responsabilités avec différents organismes, le partenariat public/privé, le renforcement des petits centres ruraux, l'attitude proactive et partenariale manifestée par certains groupes sociaux, etc. (La note en bas de page est de nous).

Objectifs de l'étude

Cette dernière question nous servira de fil conducteur dans le cadre de ce rapport dont l'objectif consiste à effectuer une recension des principales actions innovantes et des mesures d'intervention mises en place à l'étranger, mais aussi au Québec dans le but de maintenir, de développer et de diversifier l'offre de services de proximité en milieu rural. La présente étude permettra aux différents acteurs et instances impliqués dans le développement rural de prendre connaissance de diverses expériences face à des problématiques ou à des situations communes dans le but de démultiplier les possibilités d'actions. En outre, à plus long terme, ces expériences pourront servir de matériau dans l'élaboration de nouvelles politiques de développement territorial.

Méthode et cadre d'analyse

Vouloir faire l'inventaire de toutes les initiatives qui émergent des localités rurales, que ce soit au Québec ou à l'étranger, nous amènerait à dresser un volumineux annuaire. Dans cette perspective, les expériences décrites dans ce rapport ont été sélectionnées à partir des critères suivants:

- des actions dont la démarche est originale et reproductible;
- des actions favorables à une dynamique socio-économique locale;
- des actions qui répondent à un ou à plusieurs facteurs de réussite associés à la gouvernance rurale tels que définis par Solidarité rurale du Québec².

Les différents documents que nous avons utilisés pour effectuer nos recensions sont extrêmement variés. La plupart de celles-ci puisent leurs sources de sites Internet (notamment ceux de la DATAR et de La Documentation française), mais aussi d'articles de périodiques et de découpures de journaux. Nous avons également eu accès à diverses

² Ces facteurs sont les suivants: (1) la qualité des liens (réseaux) sur le territoire: les relations de confiance, de coopération et d'entraide mutuelle; (2) l'intégration des acteurs locaux provenant d'échelles multiples de territoire; (3) la capacité d'activer des réseaux et de créer de nouvelles formes de partenariat afin d'en tirer des gains pour son milieu; (4) la capacité d'inventer des stratégies singulières de mobilisation et d'implication des membres et des organismes; (5) la capacité de s'ouvrir aux valeurs et aux idées différentes; (6) l'implication des acteurs locaux aux prises de décisions et (7) une bonne coordination des actions des acteurs aux plans politique, social et économique.

banques de données inédites dont celle, au plan fédéral, qui découle des projets financés dans le cadre des programmes *Partenariat rural canadien* et *Modèles de développement rural* gérés respectivement par les Sociétés d'aide au développement des collectivités et les Corporations locales de développement économique.

À l'échelon provincial, les nombreux communiqués et fils de presse que l'on retrouve sur le site de *Québec municipal* et les plans de travail des MRC (particulièrement les premiers rapports annuels d'activités) dans le cadre de la mise en œuvre des Pactes ruraux nous ont permis de répertorier plusieurs initiatives liées au maintien des services de proximité. Nous avons également consulté *Les Pages vertes* de Solidarité rurale, les différents travaux de l'OCDE ainsi que ceux de la *Fondation canadienne pour la revitalisation rurale* et de l'*Initiative sur la nouvelle économie rurale*. À l'échelle européenne, plusieurs expériences tirent leur origine des programmes *Leader I* (1991-1994) et *Leader II* (1994-1999)³ ainsi que de la *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* (LOADDT).

Cette masse d'informations, de par la diversité des sources documentaires consultées, nous a permis de dresser un bilan exhaustif des nombreuses stratégies mises en place dans le but de maintenir et de développer les services de proximité en milieu rural que ce soit ici au Québec, dans les pays européens ou à l'étranger. Au total, nous avons répertorié plus de 400 actions innovantes ce qui représente, sans conteste, un travail colossal compte tenu des courts délais qui nous ont été accordés.

En ce qui concerne plus particulièrement le cas du Québec, nous tirerons l'essentiel des initiatives retenues, mais non exclusivement, du segment constitué des petites localités rurales c'est-à-dire, de celles dont la population est inférieure à 500 habitants. Celles-ci présentent des signes évidents de fragilité et ce, tant aux plans de la démographie, de l'économie que de leur niveau de revenus. En même temps, certaines

³ Les expériences du groupe *Leader* (Liens Entre Actions pour le Développement de l'Économie Rurale) constituent un vivier riche d'actions innovantes qui méritent d'être diffusées. À ce titre, les publications du réseau, disponibles pour la plupart via Internet, jouent un rôle fort utile en termes de prestation de service de proximité.

communautés font preuve de créativité et d'innovation dans l'organisation de leurs services de proximité.

Structure du travail

L'étude comporte deux parties. Dans la première, nous décrivons les principales initiatives qui émergent de l'étranger en matière de dispensation des services ruraux. Nous tenterons également d'examiner leur potentiel de transférabilité au contexte québécois. Par la suite, nous exposerons les actions qui, à l'échelle du Québec, nous apparaissent les plus innovantes en ce domaine.

1. La prestation des services de proximité en milieu rural à l'étranger: exemples d'initiatives et potentiel de transférabilité au contexte québécois

Dans cette première partie, nous décrivons quelques expériences étrangères concernant le maintien des services de proximité en milieu rural. Parce que moussées par différentes mesures législatives, celles-ci sont particulièrement nombreuses en Europe. Des programmes tels que *Leader* ou encore la *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* incitent, en effet, les acteurs locaux et régionaux à élaborer diverses stratégies visant à maintenir et à diversifier l'offre de services de proximité. Ces initiatives apparaissent dans pratiquement toutes les sphères du secteur tertiaire (santé, éducation, transports, communications, culture, etc.). Elles prennent appui sur des concepts novateurs tels que la polyvalence administrative ou l'intercommunalité. Elles se matérialisent par de nouvelles formes de dispensation des services (à temps partiel, de périodicité ou itinérants, etc.). La plupart de ces modèles nous semblent facilement transférables au contexte québécois. Ils sont susceptibles, à tout le moins, d'orienter les diverses instances gouvernementales dans leurs stratégies d'intervention à l'égard du monde rural et d'inspirer les différentes communautés locales dans de nouvelles façons de faire.

1.1 Les initiatives issues du concept de «polyvalence administrative»

Instauré en 1974 dans le but de favoriser le désenclavement de certains milieux ruraux, le concept de polyvalence administrative est particulièrement prisé en France. Il consiste pour un fonctionnaire de l'État (généralement le maître de poste), à effectuer des tâches (vente de passeports, de billets, prêt de volumes, livraison de médicaments, etc.) relatives à d'autres types d'administration relevant du secteur public. À la suite des résultats positifs obtenus lors de son lancement, l'expérience a été reconduite en 1987 avec la mise en œuvre d'une *Politique nationale des services polyvalents en milieu rural*. En l'espace d'un an, plus de 2 100 initiatives de polyvalence administrative ont été engagées. Elles le furent essentiellement grâce à l'utilisation des maîtres de poste qui assument des fonctions relevant de l'Agence nationale pour l'emploi (affichage des offres d'emploi dans les bureaux de poste notamment), de la Direction générale des impôts (vignettes, timbres fiscaux, réception et transmission des demandes d'exonération de taxes, dépôt des déclarations de revenus, délivrance de permis, etc.), des ministères de l'Intérieur (cartes grises et d'identité), de l'Agriculture (perception de taxes parafiscales pour le compte de comités interprofessionnels), de la Culture (prêt de livres), de la Santé et de la Famille (sécurité sociale), de l'Urbanisme et du Logement (vérification et transmission des demandes de permis de conduire). Différents organismes parapublics tels que la Société nationale des chemins de fer et le Service national de messagerie se sont associés à La Poste pour assurer la dispensation de ces services. Outre le courrier, La Poste transporte aussi des personnes ainsi que des denrées alimentaires. De plus, des agences intercommunales de services publics ont également été constituées afin de gérer des services sociaux, culturels, d'assistance économique ou de transport collectif.

Ainsi, de manière plus concrète, le bureau de poste, à Montaudin (914 habitants)⁴, dans le Bocage mayennais en France, sert de billetterie aux taxis locaux constituée en association de transport collectif. Dans la Creuse, cinq facteurs distribuent des médicaments

⁴ À moins d'avis contraire, les chiffres entre parenthèses indiquent la population de la commune au recensement de 1999, les données du dernier recensement de 2004 n'étant pas toutes disponibles à l'échelle communale au moment de la rédaction de ce rapport. Ces statistiques proviennent du site web de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

et des denrées alimentaires dans les zones rurales isolées de la trame de peuplement. À St-Paul-sur-Ubaye (190 habitants), le maître de poste a aménagé une bibliothèque comportant plus de 500 volumes. Melleran, une commune de 522 habitants, a choisi, pour sa part, d'instaurer une agence postale en partenariat avec la mairie. Cette forme de polyvalence favorise l'ouverture quotidienne du bureau de poste six heures par jour au lieu d'une heure. À Toury-Lurcy (427 habitants), dans la Nièvre, c'est le journal local que l'on vient acheter à la poste. À St-Denis-Casanova (389 habitants), une interprète joue le rôle de traductrice auprès des non-francophones au bureau de poste local.

Dans un article publié en 1994 dans la revue *Relations*, le géographe québécois Clermont Dugas misait sur la polyvalence administrative pour améliorer la prestation des services de proximité en milieu rural. Il proposait de regrouper dans un même lieu, en occurrence le bureau de poste, plusieurs services différents.

Une même personne, écrivait-il, ou une même équipe pourrait offrir des services gérés par plusieurs ministères et organismes. Ce serait, par exemple, une façon d'occuper à temps plein les maîtres de poste, au lieu de les remplacer par des commis de dépanneur et de fermer des bureaux de poste (Dugas, 1994: 282).

Selon Deffau (1999), il faut accroître le champ d'action de ce modèle, améliorer sa visibilité et ses marges financières. Celui-ci peut facilement être appliqué au contexte québécois dans la mesure où la concertation est mise en pratique entre les différents intervenants impliqués dans la prestation des services de proximité. Elle suppose, en outre, une grande souplesse au sein des diverses instances administratives.

1.1.1 Les services postaux

En raison de la place qu'il occupe dans la vie sociale et communautaire, le bureau de poste constitue une composante majeure de l'infrastructure de service en milieu rural particulièrement en Europe. Ce service a aussi une valeur de symbole en ce qu'il représente un lien officiel avec les autres collectivités territoriales. Même s'il n'est plus qu'une partie du vaste réseau de communication qui relie tous les individus, le bureau de poste

constitue un lien important avec le reste du monde. Ce lien prend d'autant plus d'importance que la localité est isolée de la trame de peuplement et dépourvue de la plupart des services qui animent et structurent les municipalités plus peuplées.

En France, à l'instar de nombreux autres pays occidentaux, le bureau de poste demeure souvent l'un des derniers services publics présent à l'échelle communale. Dans un souci de transparence et de respect des règles du droit commun suivant le principe d'égalité des chances, mais aussi dans un effort d'adaptation à une plus grande ouverture du marché européen et d'amélioration de sa compétitivité, La Poste a réorganisé son réseau en tenant compte des besoins locaux. Cette réorganisation s'est déroulée en cinq phases:

- mise en place d'un point-poste ouvert quelques heures par semaine et opéré par des maîtres (ou agents) de poste professionnels dans les locaux de la commune⁵;
- création d'une agence postale couplée soit à la mairie ou à un commerce;
- attribution de nouvelles fonctions au maître de poste notamment en ce qui concerne la prestation de services gouvernementaux;
- mise en place de services complémentaires tels que téléphonie, télécopie, accès Internet, présentoirs de documentation, réception de catalogues, etc.;
- restructuration de la force de vente dans le cadre du projet *Alice*⁶.

En outre, une politique de partenariat avec les communes et des commerçants a été instaurée. Cette démarche répondait à un double objectif à savoir: l'amélioration de la rentabilité du point de service et la préservation de l'offre de services postaux au sein des petites collectivités. Il s'agit d'une forme de partenariat qui repose sur des conventions qui transfèrent la gestion du service postal à des tiers dans des zones dont l'activité ne justifie pas le maintien du bureau de poste, ce dernier devenant alors soit une agence postale communale⁷ ou un point-poste.

⁵ Le point-poste permet de conserver la présence locale d'un agent de la poste et ce, malgré la fermeture du bureau de poste.

⁶ Ce dernier a pour but de concentrer les compétences commerciales de La Poste – notamment sa fonction-conseil – au sein de ses différentes succursales.

⁷ Le maître de poste est aussi le gérant du magasin. Il est rémunéré par la commune qui reçoit un financement de 50% du conseil général et de 25% de La Poste, les 25% restant est à sa charge.

Ce mouvement de restructuration comporte moult avantages tant pour les clients (qui bénéficient de plages d'ouverture plus élargies), les habitants (qui profitent de la présence de deux commerces de proximité), la commune (qui consolide son infrastructure de services) que pour La Poste (qui oriente son réseau vers des formules moins coûteuses tout en maintenant sa notoriété). En outre, cette réorganisation a favorisé l'émergence de nouvelles formes de prestation du service postal en milieu rural. Des employés municipaux ont notamment été chargés de fournir des services traditionnellement offerts par La Poste alors que des maîtres de poste se sont vu confier de nouvelles fonctions en ce qui a trait à la délivrance de services gouvernementaux et/ou commerciaux⁸. Certains d'entre eux ont même fait la promotion du service Internet dans des régions isolées grâce à des fonds spéciaux versés par les provinces. De plus, des tournées de guichets itinérants ont également vu le jour dans certaines communes rurales françaises dont notamment dans celles de moins de 100 habitants.

1.1.2 Les principales formes de regroupement de services de proximité en milieu rural

L'amélioration de l'offre de services de proximité en milieu rural passe inévitablement par une diversification et une complémentarité des différents types de services regroupés sous un même toit. Le regroupement de services constitue effectivement l'un des meilleurs moyens d'élargir et d'améliorer l'infrastructure de services en milieu rural. Cette formule, particulièrement prisée par les départements français à faible densité de population, vise à adapter l'offre de services de proximité en considérant:

- l'évolution des missions et des techniques administratives;

⁸ En s'appuyant sur l'approche «tout sous un même toit», des agents de poste allemands, dont le bureau est situé en milieu rural, ont constaté un accroissement de la vente de timbres et de la demande pour les services postaux en général lorsqu'ils offraient à leur clientèle des biens de consommation courante tels que tabac, produits laitiers, pain, journaux, etc. De même, en Grande-Bretagne, des commerçants ruraux, qui disposaient de services financiers, ont observé que ceux-ci exerçaient un effet d'entraînement sur la demande en produits et services postaux. Outre une rémunération fixe, ces commerçants en perçoivent une autre complémentaire proportionnelle au chiffre d'affaires postal. De telles expériences, menées dans le cadre du programme européen *Leader*, montrent que la dispensation de services postaux non viables en milieu rural éloigné peut devenir économiquement rentable lorsqu'associée à d'autres types de services tels que la vente au détail, les services bancaires ou gouvernementaux, etc.

- l'établissement de nouvelles conditions de gestion et de fonctionnement du service public;
- l'évolution du cadre réglementaire et de régulation des activités de service public;
- l'évolution de la demande des usagers;
- l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC);
- le développement de l'intercommunalité;
- et le renforcement des solidarités que cette intercommunalité permet.

Les avantages liés au regroupement des services sont nombreux. Cette formule permet aux municipalités de se doter de services correspondant à leurs besoins et à leur capacité de payer tout en préservant leur autonomie. Comme nous l'avons vu en ce qui concerne les bureaux de poste, rassembler divers services en un même lieu accroît la fréquentation de l'établissement en plus d'augmenter son chiffre d'affaires. En outre, la mise en commun et le partage de l'espace physique, des installations et du personnel contribuent à réduire les coûts d'exploitation, accroissent la rentabilité et améliorent la viabilité du commerce. Par conséquent, cette formule est susceptible de générer des économies d'échelle et d'agglomération. Enfin, elle permet de réduire les investissements et les frais d'entretien. Au plan social, la proximité contribue à créer une véritable interface entre l'offreur et l'utilisateur ce qui, en conséquence, favorise la consolidation des liens sociaux.

En Europe, les formes que prennent ces regroupements sont on ne peut plus variées. Ainsi, on assiste à l'émergence de points publics, de bureaux du citoyen, de «One Stop Shop», de centres multiservices, de points d'accueil, de maisons de services publics, etc. Mais au-delà de ces différences terminologiques, toutes ces structures, dont l'organisation incombe principalement aux communes et aux communautés de communes, poursuivent le même but: offrir aux populations rurales le plus grand nombre de services possibles en un même lieu. Ces expériences ont également mis en évidence la nécessité d'un soutien politique fort qui favorise la pérennité de la structure.

À défaut de pouvoir analyser toutes les formes de regroupements que l'on retrouve en Europe, nous nous attarderons sur cinq de leurs composantes les plus significatives en termes de structuration de l'espace. Il s'agit du bureau du citoyen, des points publics, des maisons de services publics, des points multiservices et des ententes intermunicipales.

1.1.2.1 Les bureaux du citoyen

Institué en 1991 en Allemagne dans le cadre d'un projet pilote, le bureau du citoyen - aussi connu sous l'appellation de «magasin universel» ou de «One Stop Shop» (OSS) - a été créé afin d'améliorer la qualité et la quantité des services publics de proximité en milieu rural. Par cette initiative, l'État allemand voulait que les citoyens qui résident en milieu rural n'aient pas à visiter plus d'un bureau pour obtenir des services publics de plusieurs autorités différentes relevant tant de l'État que des autorités locales et/ou de divers organes de communes⁹. Le personnel est formé de façon à répondre aux questions les plus courantes des citoyens et à les orienter vers la bonne adresse dans le cas où celui-ci ne pourrait satisfaire ses attentes¹⁰. Il est également habilité à compléter certains formulaires administratifs ou gouvernementaux. On retrouve, dans chaque bureau, un présentoir contenant différents types de brochures et ce, pour toutes les instances gouvernementales. Les corps administratifs les plus couramment représentés sont les municipalités (où la plupart de ces bureaux ont d'ailleurs pignon sur rue), les organismes d'assurance sociale, les centres d'emploi, la police, les services d'enregistrement et les services fiscaux. En outre, certains bureaux offrent aussi l'accès à Internet, aux services de voirie, à la poste, aux services paroissiaux ainsi qu'à ceux liés au transport collectif.

⁹ Bien qu'il ne concerne pas directement les milieux ruraux, un dispositif similaire est en voie d'élaboration au Québec via l'organisme «Services Québec» lancé en octobre 2005 dans la plupart des régions de la province et dont la mise en œuvre s'effectue à partir des anciens bureaux de «Communications Québec». Le but consiste à créer un guichet unique d'accès aux services gouvernementaux et municipaux par téléphone ou par Internet.

¹⁰ Dans le but de donner aux agents de proximité les moyens de mieux informer le public, un système de CD-ROM administratif a été mis en place dans la préfecture de l'Estonne. Distribué dans tout le réseau des bureaux de citoyen, ce CD-ROM peut apporter des réponses à la plupart des questions posées par les usagers à un guichet. Le but de cet outil de travail est double. Il vise à orienter les ruraux vers les services compétents et à superviser les acteurs locaux dans le processus de revitalisation de leur commune.

Cette initiative s'insère également dans une démarche de partenariat public/privé puisque ces bureaux dispensent aussi des services privés.

Par la suite, le concept de bureau du citoyen a été repris en 1993 par la Suède et la Finlande. Ce dernier pays en comporte actuellement plus de 80. L'évaluation qui en a été faite s'est avérée extrêmement positive. En plus d'améliorer la fourniture en service, cette structure a permis de réaliser certaines économies, de maintenir, voire d'élargir les services publics dans des milieux à population dispersée et de renforcer la démocratie locale.

1.1.2.2 Les points publics

Mis en place à la suite d'une étude effectuée en 1985 par le gouvernement français portant sur les besoins des ruraux en matière de services de proximité, les points publics existent depuis 1993. Ils ont été reconnus officiellement le 30 juin 1994 par le Comité interministériel de développement et d'aménagement rural puis, par une circulaire du Premier ministre paru en août de la même année.

Ces structures ont été créées afin de permettre aux citoyens, peu importe où ils se retrouvent sur le territoire national, d'avoir accès à des services publics de qualité. Elles rassemblent donc en un même lieu des prestations éparses qui relèvent d'organismes publics obéissant à des logiques sectorielles différentes. Leur objectif est de surmonter les contraintes structurelles liées à la géographie (enclavement, altitude, éloignement par rapport aux villes), à la démographie (dispersion et vieillissement de la population, exode rural, dépeuplement), à la société (âge, nationalité) et à l'économie (chômage chronique, sous-emploi, faiblesse des revenus locaux) en assurant la présence et l'accessibilité de services publics à un même endroit grâce à un mode d'organisation faisant appel à la coopération (notamment par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour l'emploi et des Caisses d'allocations familiales), à la mise en commun de moyens et à la polyvalence administrative. La principale originalité de ce dispositif tient du fait qu'il regroupe des services qui relèvent de trois échelles géographiques différentes à savoir: la commune, le

département et le pays¹¹. En outre, ces points publics se sont également fixé des objectifs de travail plus spécifiques. Ceux-ci peuvent être regroupés comme suit:

- analyser les besoins locaux;
- favoriser la création d'entreprises en mettant en relation toutes les personnes ou les administrations susceptibles d'apporter une aide;
- assurer un accompagnement dans les diverses démarches administratives des usagers;
- offrir une prise en charge plus approfondie et plus personnalisée aux personnes dans le besoin;
- offrir des services simples de proximité tels que la rédaction de lettres, de CV, la préparation à des entrevues, etc.

Proximité, qualité, adaptabilité et viabilité sont les maîtres mots de ces organisations. De fait, celles-ci se situent le plus près possible des usagers avec une prédominance dans les régions isolées et montagneuses. La qualité des services se manifeste à travers la variété des prestations offertes, l'allègement des démarches et la simplification des formalités administratives. Les points publics sont en mesure d'innover en s'organisant sur un modèle mobile et en proposant des grilles-horaires d'ouverture attractives et souples. Enfin, les points publics sont viables tant d'un point de vue social, économique et politique puisque leur financement est assuré par l'État.

En ce qui concerne plus spécifiquement les services offerts, ceux-ci concernent autant le travail, l'emploi, la formation, la fiscalité, les services publics marchands que

¹¹ La notion de pays revient très régulièrement dans le champ de la géographie et de l'aménagement régional en France. L'histoire des pays, qui incarnent les premières petites patries, est riche en traditions, en sentiments d'appartenance et en solidarités de toutes sortes. Elle est souvent fondée sur une communauté de pratique linguistique et sur une culture spécifique. L'idée d'organiser le territoire à l'échelle du pays remonte à 1970 avec la mise en place des *Plans d'aménagements ruraux*. La notion de pays est difficile à cerner. Vidal de La Blache la définit comme des «sociétés locales enracinées». C'est un espace de projet, de coordination et d'action en faveur du développement régional. Le terme est appliqué à des espaces disparates allant du village au hameau ou à la petite région. Selon la *Loi pour l'aménagement et le développement durable du territoire*, les pays désignent des «espaces caractérisés par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale suffisante» au sein de laquelle des collectivités territoriales et leurs groupements s'engagent à définir un projet de développement durable. Au 1^{er} janvier 2005, la France comptait 262 pays reconnus et 94 à l'état de projet (voir le tableau et la carte en annexe). En moyenne, un pays compte 77 communes et 73 678 habitants sur 1 183 km² pour une densité de 62 habitants au km².

les domaines de l'agriculture, du tourisme, du logement, de l'environnement, de la justice et de l'aide aux entreprises. Mais les trois quarts de leurs activités sont reliées à des questions sociales ou à des problématiques concernant l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle. Le public visé est relativement large. Il va du simple citoyen aux élus locaux et régionaux en passant par les chefs d'entreprise ou les responsables des différentes administrations.

Le rayonnement des points publics va au-delà de leur présence dans un lieu donné. Par exemple, certains d'entre eux ont été sollicités par des communes situées dans les zones de montagne pour établir des partenariats avec des associations ou des agences de développement dans le but de favoriser l'émergence de projets locaux (recherche d'investisseurs, études de marché, de faisabilité, etc.). En outre, à certains endroits, l'accès à ces structures a été étendu au secteur privé grâce à la conclusion de conventions locales. Enfin, l'instance opérationnelle n'est pas partout la même. Il peut s'agir d'une commune, d'une association, d'un conseil d'établissement, d'une société d'État, etc.

Par-delà la diversité de leur organisation, les points publics fonctionnent sur les modes de collaboration et de partenariat ce qui constitue une explication de leur succès auprès des usagers. À ce titre, une évaluation a d'ailleurs été réalisée en 1996 par la DATAR et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique. Les résultats se sont avérés très satisfaisants à tel point qu'ils ont incité les pouvoirs publics à franchir une nouvelle étape en ce qui a trait à la dispensation des services de proximité en milieu rural avec la création des maisons de services publics.

1.1.2.3 Les maisons de services publics

La création des maisons de services publics s'inscrit dans le cadre du vaste mouvement de restructuration de l'État français et de son administration. Ce mouvement s'appuie, d'une part, sur l'intégration des politiques de management et, d'autre part, sur l'utilisation de nouveaux outils tels que les NTIC au sein de l'administration publique.

Photo 1**Logo et maison de services publics au sud de la France**

Source: www.ville-drancy.fr/article.php?ID_COM=461

Apparues dans le paysage rural européen¹² dans la deuxième moitié des années 1990, les maisons de services publics ont pour principale mission l'amélioration des services publics de proximité sur le territoire. Elles réunissent des services relevant de l'État (ou de ses administrations), des collectivités territoriales (ou de leurs établissements publics respectifs), des organismes de sécurité sociale ou de toute autre forme d'association chargée de dispenser un service public. Bien qu'elles aient une vocation davantage généraliste, certaines ont développé un créneau particulier notamment dans les domaines du développement économique, de l'employabilité, de la santé ou de l'éducation. Les porteurs de cette initiative sont en majorité des collectivités locales (dans 57% des cas), des associations (11%), des préfetures et des sous-préfetures (8%).

Bien qu'il n'existe pas de modèle unique, les maisons de services publics partagent un certain nombre de finalités communes. Il s'agit de rompre avec un modèle bureaucratique d'administration, de rapprocher cette dernière des usagers et de mettre en corrélation services rendus et attentes des citoyens. De manière plus précise, leur création repose sur deux notions essentielles: la polyvalence et la qualité. En mettant en place une réelle polyvalence, les maisons de services publics favorisent le décloisonnement des institutions. Cette polyvalence se manifeste essentiellement au niveau de l'accueil et des dif-

¹² Mentionnons que seuls l'Autriche, la Suisse et le Luxembourg ne disposent pas de maisons de services publics.

férentes fonctions exercées. Compatibles entre elles, ces deux formes de polyvalence peuvent être mises en œuvre à partir d'un même projet. Envisagée du point de vue de l'utilisateur, la qualité consiste dans la réponse apportée aux attentes des ruraux en termes de proximité, d'accessibilité, de simplification, de transparence, de transversabilité et d'adaptation de la prestation. La qualité implique également une meilleure formation du personnel. Du point de vue de l'État, la notion de qualité renvoie davantage à des considérations financières. La recherche de la meilleure prestation au moindre coût figure d'ailleurs parmi les principaux objectifs à atteindre.

L'aménagement du territoire est également une préoccupation omniprésente dans le processus de création des maisons de services publics. Le territoire et la prise en considération de ses spécificités guident effectivement l'implantation de cette structure. À cet égard, les maisons de services publics apparaissent comme un moyen de réduire les inégalités tant aux plans social, économique que territorial. En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier aspect, les maisons de services publics, au travers la recherche d'une plus grande proximité entre services publics et usagers, s'inscrivent dans une logique d'aménagement du territoire défini comme l'intervention de l'État afin de garantir une certaine équité entre les différentes parties du territoire qu'elles desservent. Au plan social, les maisons de services publics contribuent à établir ou à conforter la cohésion entre les individus. Elles concrétisent l'attachement des collectivités territoriales et des services publics à la qualité des relations humaines dans l'accueil des usagers. De plus, elles favorisent leur implication à la vie locale notamment par le biais des groupes d'amélioration du service public. En ce qui a trait à leur dimension économique, les maisons de services publics répondent à une volonté de promouvoir un développement économique harmonieux ou à tout le moins, à atténuer les carences structurelles de certains territoires.

L'implication des citoyens apparaît également comme une caractéristique commune aux maisons de services publics. Ces dernières s'orientent vers la recherche de la satisfaction de l'intérêt général quelle que soit la conception qu'en retiennent les États¹³.

¹³ Par exemple, en Hongrie, les maisons de services publics ont pour mission d'offrir aux ruraux l'accès aux NTIC.

Enfin, mentionnons que les maisons de services publics répondent à trois principes fondamentaux à savoir:

- l'égalité de traitement c'est-à-dire, un traitement similaire pour tous les usagers placés dans une situation identique au regard du service;
- la continuité: Les actions doivent être conduites dans un souci de permanence et de stabilité;
- la mutabilité c'est-à-dire, l'adaptation constante des acteurs eu égard aux évolutions qualitatives et quantitatives des besoins.

Aux plans organisationnel et législatif, les maisons de services publics sont créées par conventions signées entre les différents responsables des services publics. Dans un très grand nombre de pays européens, la nature et les structures juridiques de ces structures ne sont pas nécessairement précisées, ni constitutionnalisées, les textes fondateurs privilégiant davantage les missions à accomplir. Plusieurs États choisissent alors un type de structure permettant à plusieurs partenaires de collaborer.

1.1.2.4 Les points multiservices et de proximité

Les points multiservices ont vu le jour en Auvergne, une région française majoritairement rurale¹⁴ aux prises avec des problèmes d'instabilité et de vieillissement démographique. Ils désignent une entreprise commerciale à dominante alimentaire (épicerie, bar, restaurant, boulangerie) qui met à la disposition de sa clientèle, grâce à un partenariat avec des organismes publics ou privés, une gamme diversifiée de services. Magasin général des temps nouveaux, on y offre également des services de télécopie, de photocopie ainsi qu'un accès à Internet. Un guichet peut, selon les cas, disposer d'un ou de plusieurs organismes sociaux ou sociétés commerciales en plus de dispenser des services bancaires et d'assurance.

¹⁴ Le réseau comporte, dans cette région, 86 points multiservices permettant ainsi aux habitants des communes concernées d'accéder aux NTIC mais aussi aux petites entreprises locales de bénéficier de différents types de services (envoi de télécopies ou de courriels, communication de devis, confirmation de commandes auprès de certains fournisseurs, etc.).

Photo 2**Un point mutliservices dans la région d’Auvergne en France**

Source: www.rougon.fr/pt-multi2.htm

d’autres magasins ou activités économiques. La priorité est donnée au dernier commerce du village. Finalement, le chef d’entreprise doit être dynamique et motivé. Afin de renforcer et de faire connaître le concept, tous les points de services ont un mobilier et une signalétique identique (cf. tableau 1).

L’implantation des points multiservices a favorisé la relance de certaines communautés rurales. C’est du moins ce que relatent Véronique Artigues et Jean-Claude Bontron (1995) dans leur pamphlet intitulé: *Femmes en milieu rural. Des initiatives pour l’amélioration, le développement des services et l’emploi*. Après avoir perdu la totalité de ses commerces, la petite commune d’Oeyreluy (1 119 habitants), située dans le département des Landes), s’est dotée, grâce à la collaboration de la société 3IE (Ingénierie, Innovation, Idées, Entrepreneurs), d’un point multiservice où l’on retrouve une épicerie, un bar-restaurant ainsi qu’un service de transport collectif. L’endroit sert également de lieu de convivialité et de rencontre, symbole de l’identité du village¹⁵.

¹⁵ Un tel dispositif fournit un autre bel exemple de coopération réussie entre les différentes autorités locales et les intervenants publics/privés.

Les points multiservices sont implantés suivant différents critères administratifs. Par exemple, la commune doit comporter moins de 2 000 habitants. Le commerce doit aussi avoir une vocation essentiellement alimentaire. Il ne doit pas être en concurrence avec

Tableau 1

Signalétique des points de services publics et pictogrammes correspondant aux différents services offerts

Pictogrammes	Services
Points Multiservices	
	Service de bureautique (accès à un poste informatique pour la réalisation de documents)
	Service de carte d'identité (télécartes et mobicartes)
	Service de messagerie électronique
	Service de télécopie
	Diffusion de guides pratiques concernant le canton (guides touristiques, guides architecturaux, etc.)
	Service Internet
	Service de minitel
	Service de photocopie
	Service téléphonique
	Services postaux
	Visites de guide de randonnées de la série «Petite vadrouille»
	Service de transport à la demande
	Service de prêt de volumes (bibliothèque publique)

Conception et réalisation: Majella Simard, UQAR, novembre 2005.

Par la suite, l'initiative a été reproduite dans la région Poitou-Charente¹⁶ qui compte 44 points multiservices¹⁷. Des pays comme le Portugal (région de Coimbra) et l'Espagne (Salamanque, Zamora) ont également manifesté l'intention de mettre en place un tel réseau.

La France comporte également des points de proximité. Cette expérience a notamment été développée à Jussey, une communauté de communes qui regroupe cinq entités territoriales. Ce dispositif permet d'assurer un meilleur maillage entre les différentes communes faisant partie d'un même bassin de vie¹⁸. Ces lieux sont également utilisés pour certaines activités telles que la projection de films, la diffusion d'informations locales, la tenue de réunions, etc.

À la suite d'une étude réalisée par la Fédération interdépartementale des foyers ruraux¹⁹ de l'Allier portant sur les opportunités existant en milieu rural dans les domaines des services de proximité et des télé-activités²⁰, l'organisme a décidé de créer 10 points accueil/services dans le but de:

- diffuser des informations relatives aux services généralistes et administratifs, à l'action sociale, à l'emploi, à la formation, aux activités culturelles et au tourisme;
- favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de services de proximité: partenariat avec des associations, formation, création d'un «réservoir local de travailleurs potentiels», collecte et distribution d'heures de travail;
- proposer des services annexes: photocopies, télécopies, NTIC;

¹⁶ Un croquis illustrant les différentes régions françaises figure en annexe.

¹⁷ On retrouvera, en annexe, un croquis illustrant les points multiservices développés dans le cadre du programme *Leader* dans la région du Pays Basque.

¹⁸ Les bassins de vie correspondent au plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux principaux services et à l'emploi.

¹⁹ Relevant de la loi de 1901, les foyers ruraux sont des associations qui assument l'animation globale et volontaire du territoire rural en France. Ils ont pour, entres autres missions, d'organiser la pratique de l'éducation physique et des loisirs de la collectivité, de renforcer la solidarité entre les habitants et de développer des échanges et des actions aux échelles locale, départementale, régionale et nationale avec d'autres types d'organisations ou de partenaires. Toute association oeuvrant en rapport avec un ou plusieurs de ces objets sur le territoire rural peut devenir membre de la fédération. Cette dernière a pour principal mandat de représenter les foyers ruraux auprès des pouvoirs publics, de créer des liens entre les foyers et d'apporter une aide matérielle, technique et administrative aux différents foyers.

²⁰ Cette étude avait notamment révélé plusieurs lacunes en matière de services de proximité notamment en ce qui concerne l'emploi, la formation ainsi que l'accessibilité aux services publics et administratifs. Elle notait également un manque de lieux bien équipés en outils bureautiques.

- offrir des possibilités de télé-services grâce à des équipements adaptés: télé-travail, télé-information, télé-secrétariat;
- proposer certains petits services marchands manquants tels que la préparation de repas pour personnes âgées, l'aide au devoir, etc.

Créés à l'échelle du pays, les points accueil/service constituent de véritables bureaux de proximité. Favorisant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de services, cette structure procure un meilleur accès à l'information au sein des milieux ruraux à faible densité de population. La préfecture, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la Délégation aux droits des femmes, l'Agence nationale pour l'emploi, le programme *Leader*, des structures de formation-insertion, des associations intermédiaires, des chambres consulaires et la société EDF se sont engagés concrètement dans la réalisation de ce projet. Le dispositif peut notamment s'appuyer sur les «lieux de vie» que les actions d'insertion, précédemment animées par la Fédération départementale des foyers ruraux, ont mis en place. À titre d'exemple, en un an de fonctionnement, le point accueil/service d'Échassières (380 habitants), une commune située dans le département de l'Allier, a traité 450 demandes pour des dossiers spécifiques. Ces demandes, effectuées dans la moitié des cas par des personnes en recherche d'emploi, concernent essentiellement la formation, l'employabilité ou le domaine social. L'implantation de cette structure a favorisé, au sein de cette commune, la création de quatre emplois à temps plein.

1.1.2.5 Les ententes intermunicipales

1.1.2.5.1 Intercommunalité et prestation de services de proximité en milieu rural: caractéristiques générales

L'intercommunalité est particulièrement développée en Europe. Elle constitue l'une des formes les plus courantes en ce qui concerne les regroupements de services de proximité en milieu rural. En France, l'adoption de la loi du 12 juillet 2000 relative au

renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a permis de franchir une nouvelle étape afin d'accroître l'efficacité des interventions locales et de remédier à l'émiettement du tissu communal, source d'inégalités entre communes. L'intercommunalité constitue d'ailleurs l'un des principaux critères d'éligibilité aux initiatives de développement local financées par l'État français. Elle se manifeste de nombreuses façons et concerne plusieurs échelles géographiques: le district, le pays, la communauté de communes, les syndicats intercommunaux à vocation multiple, les contrats de pays, les établissements publics de coopération intercommunale, etc.²¹ Ces regroupements permettent aux populations rurales d'accéder à une vaste panoplie de services (crèches, garderies, centres de loisirs, services pour personnes âgées, antennes d'emploi, transports à la carte, services éducatifs²², de santé, etc.) dont elles ne pourraient pas profiter autrement. Certaines prestations sont organisées à la demande en partenariat avec d'autres acteurs tels que le Conseil général, les Caisses d'allocations familiales, l'Agence nationale pour l'emploi, les associations, etc.

1.1.2.5.2 Intercommunalité et prestation de services de proximité en milieu rural: l'exemple du plateau Picard et du Pays mellois

Quelle que soit leur forme, les ententes intercommunales misent d'abord sur la proximité des services. L'expérience conduite sur le plateau Picard illustre bien cette assertion (cf. croquis 1). L'objectif était, pour une masse critique de 20 000 habitants disséminés dans 49 communes, d'implanter ou d'adapter les services à l'échelle de ce territoire majoritairement rural. Pour y parvenir, il ne s'agissait pas de les concentrer dans un chef-lieu, mais plutôt de les organiser de manière à renforcer la solidarité et la complé-

²¹ Dans d'autres cas, des associations, relevant de loi de 1901 et financées par plusieurs communes, peuvent constituer les supports de projets intercommunaux.

²² En ce qui a trait au secteur de l'éducation, une entente intercommunale a notamment vu le jour dans le Pays du Centre Ouest de la Bretagne. Considérées comme un élément essentiel pour retenir et accueillir de nouvelles populations, les écoles de ce territoire ont connu plusieurs regroupements intercommunaux financés, entre autres choses, par les communautés de communes et le pays. En plus d'avoir amélioré les conditions d'accueil des élèves, une école de ce territoire a vu ses effectifs passer de 35 à 75 entre 1995 et 2004.

mentarité dans le cadre de la coopération intercommunale de telle sorte que le temps de parcours pour les atteindre soit le plus court possible.

Croquis 1

Le plateau Picard en France



Source: www.cc-plateaupicard.fr/html/decouvrir/communes/carte.asp

Un autre bel exemple fort intéressant d'ententes intercommunales concerne l'implantation du Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois (cf. croquis 2). Situé au cœur de la région Poitou-Charentes, le Pays Mellois s'étend sur une surface de 1 350 kilomètres carrés. Tout commence en 1993 alors qu'une stratégie de dispensation

de services en Pays Mellois est lancée dans le cadre du schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics en milieu rural. L'objectif de ce schéma est double. Il vise à actualiser l'offre de services pour répondre aux nouveaux besoins des ruraux et à structurer le territoire par une meilleure distribution des services à l'échelle du pays.

Composées d'élus, de professionnels, d'associations de consommateurs et d'administrateurs, des commissions réalisent un bilan de la situation en matière d'équipements publics et d'attentes des usagers en termes qualitatifs et quantitatifs. Suite à cette étude, le Syndicat mixte du Pays Mellois élabore une politique volontariste pour la réorganisation et le développement de nouveaux services. Sept cantons et 91 communes se regroupent au sein d'une structure communale afin de mettre en place un schéma débouchant sur trois types d'intervention à savoir:

- la mise en place de services à la personne: coordination et promotion de l'offre en direction des personnes âgées, développement d'un point multiservice;

Croquis 2

Le Pays Mellois en France



Source: www.sir-poitou-charentes.org/LEADER/Leader_mellois.asp

- la réorganisation des services publics en milieu rural notamment de La Poste et de la Société nationale des chemins de fer²³;
- l'adaptation des lignes de transport public.

La structure est organisée autour de quatre compétences: le

tourisme, la culture, l'économie et l'emploi-insertion. Pour chacun de ces domaines, des commerces, groupant des professionnels et des élus, s'efforcent de combler les besoins des individus et proposent des actions au conseil d'administration. En outre, plusieurs lignes de conduite sont développées: la polyvalence des structures et des emplois, le regroupement des services, les services à domicile et à la carte, pour ne nommer que celles-là. Le syndicat a notamment coordonné deux programmes de territoire: le contrat de ruralité (en partenariat avec le conseil général) et le programme européen *Leader II*.

1.1.2.5.3 Autres formes de prestation

²³ Cette réorganisation s'est notamment traduite par la présence, dans toutes les communes concernées, de bureaux mobiles dont les heures d'ouverture varient entre une heure par jour à une ou deux heures par semaine.

Dans le Ségala-Limargue, trois communes emploient depuis une dizaine d'années un ouvrier multifonctionnel pour s'occuper de l'entretien des routes municipales et de la préservation du patrimoine. Ces trois communes ont constitué un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)²⁴. Cette initiative a permis d'améliorer la qualité de vie, le charme et l'attractivité des trois localités concernées. Celles-ci ont notamment accueilli de nouveaux résidents ce qui s'est traduit par une augmentation des recettes provenant des taxes foncières.

Croquis 3

La sous-région du Ségala-Limargue en France



Source: <http://perso.wanadoo.fr/dany.chacornac/images/segala.jpg>

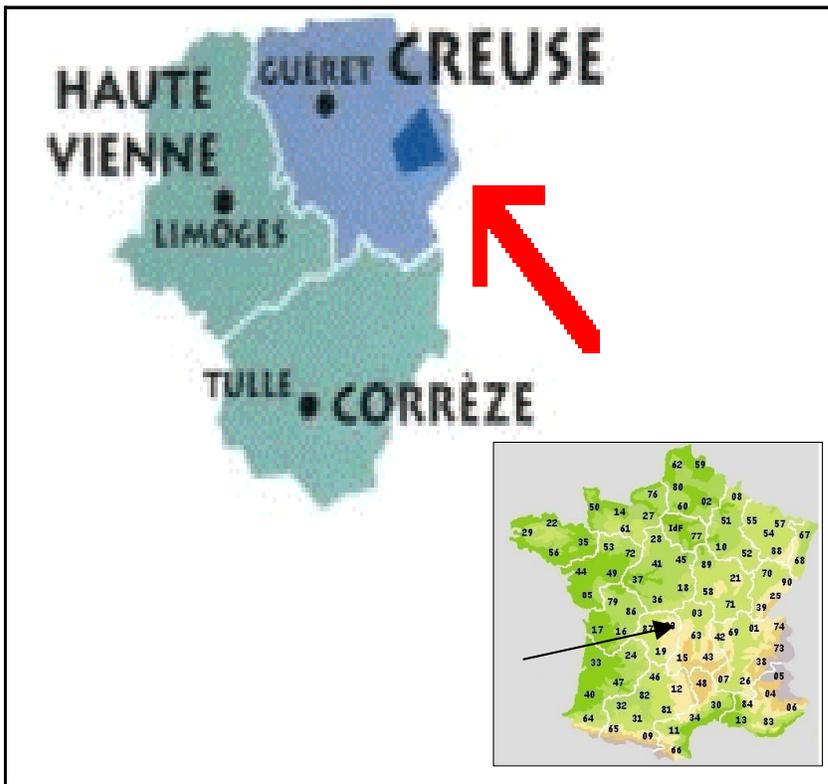
Les ententes intercommunales peuvent également prendre la forme de charte. Nous voudrions faire référence ici au cas de la Charte intercommunale de la Haute-Marche Combraille, dans le Limousin (cf. croquis 3) où une association a été formée pour gérer différentes activités: centre de loisirs, visites

conviviales à domicile pour personnes âgées ou isolées, actions itinérantes pour répondre aux besoins des groupes spécifiques (jeunes en difficulté, groupes de femmes, etc.).

²⁴ On en dénombre approximativement 17 000 en France.

Croquis 4

Le Pays Combraille en Marche en France



Source <http://perso.wanadoo.fr/ec.peyrat-23/Granit2002-accueil.htm>

Les objectifs poursuivis par le projet se situaient à quatre niveaux soit:

- répondre aux besoins non satisfaits afin d'améliorer la qualité de vie de la population rurale;
- faciliter l'installation de nouveaux arrivants sur le territoire;

- offrir dans les milieux de petite taille démographique les mêmes services que ceux que l'on pourrait retrouver dans une ville de 18 000 habitants;
- créer des emplois dans le but d'enrayer l'exode de la population.

Le territoire couvert par le projet comprenait cinq cantons répartis sur 58 communes. L'association intervient dans toutes les communes afin d'offrir des activités et des services dans des domaines aussi variés que l'éducation, les sports, les loisirs, la culture, la formation, etc. Une équipe d'animation se déplace dans chaque commune à partir d'un point d'ancrage et de deux points relais situés dans des communes différentes.

Les résultats de cette initiative se sont notamment soldés par la création de trois centres de loisirs (dont deux itinérants), la réalisation de deux guides pratiques à l'intention des nouveaux arrivants concernant l'offre de services de proximité disponibles

sur le territoire, la formation de groupes de femmes et l'implantation d'un centre de documentation. Des actions plus spécifiques ont été menées auprès des jeunes (aide à la recherche d'emploi, élaboration de projets, loisirs, etc.) et des personnes âgées (visites à domicile, portage des repas, etc.). Il s'en est suivi la création de huit postes dont quatre à temps plein sans compter les nombreux emplois saisonniers. Certains services ont trouvé un équilibre financier grâce à la participation des familles et à des subventions inhérentes au type d'activité. Par ailleurs, ceux-ci ne sont rendus qu'aux communes adhérant à la charte, soit 23 sur les 58 du canton.

Croquis 5

Le Trégor rural en Bretagne



Source: <http://photos.tregor.org/>

La disparition progressive des services de première nécessité, conjuguée à une dégradation du tissu social, a entraîné la constitution d'une charte intercommunale dans le Trégor rural (cf. croquis 5), en Bretagne²⁵. Afin de restaurer ce lien

social et de maintenir la population locale, des acteurs ont aménagé trois points multiservices qui offrent des services à la fois marchands et non marchands. L'initiative concerne 32 communes situées dans trois cantons des Côtes d'Armor.

²⁵ Le Trégor est situé sur la côte nord de la Bretagne à mi-distance entre Brest et St-Malo dans le département des Côtes d'Armor.

1.1.2.6 Études de cas

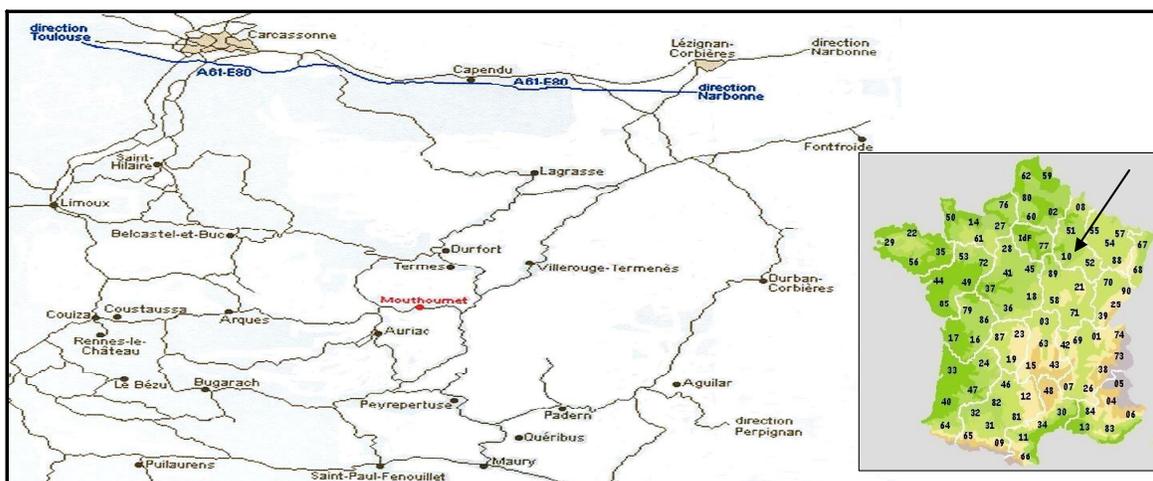
En raison de leur originalité, mais surtout parce qu'elles pourraient éventuellement être appliquées au contexte québécois, nous voudrions porter notre attention sur trois expériences concernant la dispensation de services de proximité en milieu rural. Il s'agit de la création de points multiservices dans le Massif du Mouthoumet en France, des bistrotts français du Pays de Forcalquier et des magasins de proximité en Allemagne

1.1.2.6.1 La création de points multiservices dans le Massif du Mouthoumet (France)

Situé dans le département de l'Aude, au centre du triangle Norbonne/Caracassonne/Perpignan dans les Hautes Corbières, le canton Mouthoumet englobe 18 communes dont 17 sont membres de la communauté de communes du Massif Mouthoumet (cf. croquis 6). Zone de hauts plateaux, ce canton est en marge des principales voies de communication et des centres urbains ce qui lui confère une position enclavée au cœur même du quadrilatère des Corbières. Le canton ne totalise que 1 300 habitants. Il possède toutes les caractéristiques d'un milieu en déstructuration: insuffisance de services, faiblesse des revenus locaux, exode rural, vieillissement de la population, sous-emploi, etc.

Croquis 6

Le Massif du Mouthoumet en France



Source: <http://www.cathares.org/plan-de-situation-mouthoumet.html>

Afin d'atténuer les effets liés à ce processus, un projet global de développement du canton Mouthoumet a été élaboré. Un programme quinquennal a vu le jour et différents partenaires ont été sollicités. Parmi ceux-ci figurent La Poste, le Conseil général de l'Aude, le Crédit local de France, la caisse d'épargne, la chambre de commune et d'industrie, la chambre d'agriculture, la chambre de métiers, la mutualité sociale agricole, EDF et France-Télécom. Leur soutien a débuté dès la signature, en 1991, d'une convention pluriannuelle entre ces partenaires et l'État.

Une étude réalisée auprès de la population a permis de définir les principaux enjeux du territoire. La première phase de cette étude a consisté à identifier les besoins des résidents en termes de services marchands et non marchands par des entretiens avec les maires, les responsables des agences postales, les intervenants socio-économiques du canton et les 576 ménages qui y résident. Quatre grandes catégories de services ont été retenues: les services usuels (comme une pharmacie, une épicerie, les journaux, les photocopies et le transport des personnes), les services de loisirs (bibliothèque, location de films), les services touristiques, de solidarité et l'accès au réseau Internet.

En s'appuyant sur les six agences postales existantes, sept points multiservices ont été créés²⁶. Les besoins en services étant différents dans chaque commune, les points ont été conçus de manière souple afin de modifier l'offre de services. Le tableau 2 illustre les responsabilités des différents partenaires impliqués dans le projet dont les objectifs visaient: l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, le ralentissement du processus de dévitalisation, le maintien et le développement des services publics de proximité, la préservation des services postaux et la mise en place de services interactifs.

Les services proposés par ce dispositif concernent La Poste, le support bureautique, la finance, les réservations pour le service de transport collectif, l'alimentation et la papeterie. Un espace d'information sur les différents services gouvernementaux et de téléphonie a également été mis à la disposition des usagers.

²⁶ Leur organisation en réseau favorise un maillage complet du territoire.

Tableau 2

Rôle des différents partenaires impliqués dans la mise en place d'un point multiservice dans le Massif du Mouthoumet

Partenaires/ Responsabilités	Programme national «Nouveaux emplois/nouveaux services	Moyens financiers et matériels	Investissements	Fonctionnement et services	Locaux	Équipements	Accompagnement technique
État	X	X	X				
Communauté de communes du Massif du Mouthoumet		X	X	X	X		
Conseil général de l'Aude			X	X	X		
Europe			X	X	X		
France-Télécom						X	
Chambre de commerce et d'Industrie de l'Aude							X
La Poste		X		X		X	
EDF		X		X			
Fondation de France		X	X				
Fondation Mactif		X	X				

Conception et réalisation: Majella Simard, UQAR, novembre 2005

Le problème de l'insuffisance de services a été appréhendé dans le cadre de ce projet comme une condition sine qua non au maintien de la population tout en favorisant le développement touristique. De toute évidence, il appert que l'adhésion de la population concernée au projet et le multipartenariat constituent les deux facteurs clés du succès de cette initiative.

1.1.2.6.2 Les bistrots de pays de Forcalquier (France)

Les bistrots de pays constituent une autre manifestation des points multiservices. Lieux de rencontre et d'échanges, ces établissements renouent avec le charme d'antan des cafés de village. À ce titre, ils ont d'abord une vocation de services dans les communes où les commerces de proximité représentent un fait rarissime. Ambassadeurs de leur territoire, relais multiservices, lieux de vie culturelle, les «Bistrots de pays» représentent une démarche originale mobilisant différents types d'établissements (bistrots, cafés, estaminets et autres débits de boisson) dans un projet commun de pays.

Photo 3

Logo et bistrot de pays dans la région Midi-Pyrénées en France



Source: www.rougon.fr/pt-multi2.htm

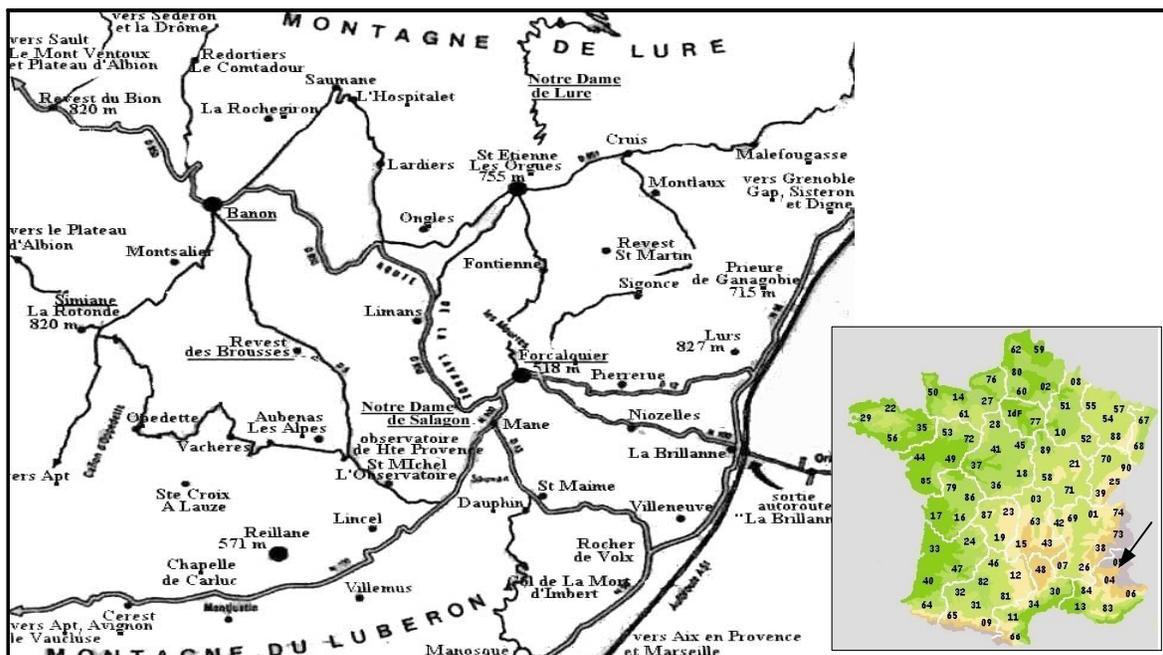
Cette expérience est née en 1993 à la suite d'une initiative du Syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays de Forcalquier et de Montagne de Lure, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. croquis 7). Développés en réseau interrégional²⁷, les bistrots de pays ont pour mission, à

travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du

²⁷ Outre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les bistrots de pays sont également présents en Franche-Comté, dans le Limousin, dans la région Midi-Pyrénées et en Basse-Normandie.

Croquis 7

Le Pays de Forcalquier et de Montagne de Lure en France



Source: www.forcalquier.bamboule.net/fr/p-carte.htm

tissu économique et social en milieu rural par le maintien (ou la création) de cafés de village. Ils doivent donc être situés dans une commune de moins de 2 000 habitants et constituer le dernier (ou l'un des derniers) commerce du village.

Le bistrot de pays est impliqué en matière de développement rural dans trois de ses principales composantes à savoir: le maintien du lien social, le développement économique et l'intégration d'une stratégie de marketing sur tout le territoire.

En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier aspect, les établissements, par le rôle de relais ou d'ambassadeur touristique qui leur est confié assurent la promotion de leur région. De ce fait, ils constituent une vitrine des différents savoir-faire locaux. L'intégration de caractère spécifique à leur territoire, en ce qui a trait à l'offre de service des bistrots, amorce une véritable stratégie de marketing territorial.

Parce qu'elle pose les conditions de la redynamisation d'une filière d'activités traditionnelles, cette expérience comporte un volet économique indéniable. À partir d'un

plan de qualité, l'opération «Bistrots de pays» propose aux établissements de s'inscrire dans une dynamique collective. L'accès à ce type d'outil constitue une véritable innovation en milieu. Enfin, en confortant la présence de ces établissements, le centre de sociabilité traditionnelle est maintenu, voire réhabilité dans son rôle de cohésion sociale.

Au plan organisationnel, le Syndicat intercommunal à vocation multiple, bénéficiant du programme européen *Leader II*, a mis en place une charte labellisée «Bistrots de pays» que les propriétaires doivent respecter. Située à Forcalquier, la fédération nationale supporte la structure. Comme en fait foi le tableau 3, celle-ci comporte quatre niveaux. L'opérateur (la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne), dont le siège social est situé en Midi-Pyrénées, assure la bonne marche de l'ensemble.

Tableau 3

Structure organisationnelle des «Bistrots de pays»

Niveau national	La fédération nationale: <ul style="list-style-type: none"> ➤ définit le protocole «qualité»; ➤ qualifie les structures relais (mandataire régional et gestionnaire local); ➤ assure la promotion du label.
Niveau régional	Le mandataire régional: <ul style="list-style-type: none"> ➤ assure l'ingénierie de qualification des réseaux «Bistrots de pays»; ➤ assure la mise en réseau des territoires.
Niveau local	Le gestionnaire local: <ul style="list-style-type: none"> ➤ anime le réseau local des «Bistrots de pays» (au moins 5 établissements par pays); ➤ agréé les établissements.
Niveau établissement	Le «Bistrot de pays»: <ul style="list-style-type: none"> ➤ met en œuvre les engagements de la Charte «Bistrot de pays».

Conception et réalisation: Majella Simard, UQAR, novembre 2005

Selon les promoteurs, le nombre d'établissements est appelé à doubler chaque année, si bien qu'en 2006, ce sont six régions qui devraient disposer de ces établissements. Certes, cette initiative aura permis de revitaliser certains milieux ruraux en rouvrant ou en maintenant des cafés qui sont souvent le seul endroit où la population peut fraterniser. Assortis d'une fonction multiservice, les bistrots de pays représentent un élément vital dans la composition de l'infrastructure de services en milieu rural sensible.

1.1.2.6.3 Les magasins de proximité (Allemagne)

Lancé par le ministère fédéral du Développement régional, du Logement et de l'Aménagement du territoire, l'opération «magasins de proximité 2000» (Nachbarschaftsladen 2000) vise à contrecarrer la disparition des services de proximité en milieu rural. L'idée principale consiste à regrouper en un même lieu un certain nombre de services privés et publics (épicerie, bureau de poste, vente par correspondance, traiteur, cordonnerie, billetterie, dépôt de formulaires, etc.) autour d'un magasin d'alimentation, les diverses fonctions ainsi remplies devant contribuer à rentabiliser le commerce.

Photo 4

Un magasin de proximité en Allemagne



Un magasin de proximité a d'abord été implanté en 1992 au centre du village de Bierde (380 habitants) dans le cadre d'un projet pilote. Au moment de sa création, ce dernier ne disposait que d'une petite gamme de produits en stock, mais tout autre article pouvait être commandé à partir d'un système informatique facile à

Source: <http://rpeyre.free.fr/ahetze/13.html>

utiliser. En devenant un lieu de rencontre, le magasin de proximité a contribué à améliorer la qualité de la vie du village. De fait, la présence d'un café offre aux habitants la possibilité d'entretenir des contacts. En outre, la gamme des biens et des services offerts s'est constamment enrichie. On y retrouve maintenant des produits du terroir et d'appellation d'origine contrôlée, une initiative particulièrement appréciée auprès des touristes. Finalement, les habitants de Bierde contribuent au bon fonctionnement du commerce par leur soutien et leur participation qui s'expriment principalement sous forme de bénévolat.

Les résultats de cette expérience se sont avérés tellement positifs qu'une douzaine de magasins, soutenus par l'État, ont été mis en place depuis 1992. D'autres ont été convertis en «multiples ruraux». Locaux et équipements ont été transformés afin de pou-

voir y intégrer de nouveaux services. Les projets ont été sélectionnés en fonction des critères suivants:

- Le commerce doit être situé dans une commune de moins de 1 000 habitants.
- Il ne doit pas avoir d'autre magasin à moins de cinq kilomètres à la ronde.
- La surface de vente ne doit pas être inférieure à 80 mètres carrés.
- Le propriétaire ou son opérateur est fortement motivé.

Un premier bilan de l'expérience a montré que ce type de commerce pouvait être rentable à condition que:

- L'investissement représente un faible coût (ou qu'il soit complété par des fonds publics).
- Les grossistes et les fournisseurs sont disposés à approvisionner le magasin à des prix compétitifs.
- Diverses institutions et entreprises acceptent de confier leurs services au commerçant.
- Le détaillant fait preuve d'entrepreneurship.

1.1.2.6.4 La création d'un point public multiservices multimédia (Corse)

Dans le but d'atténuer les effets liés à son enclavement et d'offrir aux habitants du territoire les services dont ils ont besoin, la collectivité d'Alta Rocca, une micro-région montagnaise du sud de la Corse (cf. croquis 8), a mis en place une borne multimédia interactive. Celle-ci permet de contacter les interlocuteurs de cinq services (les trois chambres consulaires, l'Agence nationale pour l'emploi et la Caisse d'allocations familiales) afin d'échanger en temps réel différents documents. Sensibilisés à l'utilisation de cet outil, les habitants de ce territoire peuvent également bénéficier de l'accompagnement d'un agent pour effectuer leurs démarches.

Croquis 8

La sous-région d'Alta Rocca en Corse-du-Sud



Source: korsika.it/corsica.php?d=Alta+Rocca

Le pôle multiservices a des fonctions d'accueil, d'information, d'échanges, de rencontres, de conseils et met en œuvre l'expérimentation des NTIC dans les rapports entre les usagers de l'intérieur de la Corse et les prestataires publics, parapublics ou privés afin d'améliorer le service rendu. L'installation de cette borne évite plus de deux heures de déplacements aux habitants qui voudraient se rendre au chef-lieu du département pour effectuer

les mêmes démarches. Cette initiative a notamment contribué à inverser le processus de désertification des zones rurales en permettant aux usagers de disposer à distance de services économiques, sociaux et administratifs ainsi que d'une assistance.

1.1.2.7 Les autres formes de regroupement

À l'instar des magasins de proximité allemands, on retrouve, au Royaume-Uni, des commerces de village organisés en réseau. Outre les services de base et les biens de consommation courante, ceux-ci abritent un bureau d'information destiné aux habitants du village, mais aussi aux touristes. Ces informations ont trait à différents services gouvernementaux, aux transports locaux, aux activités de loisirs, à l'hébergement, etc. De plus, une section du commerce est réservée à la promotion et à la vente de produits locaux.

Le maintien des services de proximité dans les zones de très faible densité démographique constitue l'un des principaux défis que la Suède tente de relever à la suite d'une campagne de sensibilisation amorcée en 1990 et intitulée: «Helva Sveriga Ska Leva» («Toute la Suède doit vivre»). Cette dernière a entraîné la formation de près de 4 000 groupes locaux dont le mandat consiste à prendre en charge le développement de services à la population en trouvant des solutions adaptées aux territoires faiblement peuplés. Ces groupes ont notamment permis de donner un souffle nouveau à certains commerces déjà existants en y regroupant plusieurs fonctions (loisirs, salles de réunion, santé, services postaux, etc.). La contribution des différents utilisateurs, conjuguée à une aide financière de l'État, permet d'assurer la rentabilité de ces structures également connues sous le nom de «centres multifonctionnels»²⁸.

Un dispositif similaire a vu le jour en Écosse, en Grande-Bretagne et au Pays Basque (cf. croquis 9). Ce dernier cas mérite que nous nous y attardions quelque peu en raison de la pertinence de sa finalité c'est-à-dire, la réduction des disparités entre les communes longeant le littoral et celles de l'arrière-pays²⁹. De fait, face à la persistance croissante des inégalités en ce qui a trait à l'accessibilité des services de proximité entre le littoral et la zone intérieure du Pays Basque, une politique volontariste a été mise en œuvre. Elle s'est traduite par l'implantation de huit centres multifonctionnels dans autant de bourgs au sein de ce territoire.

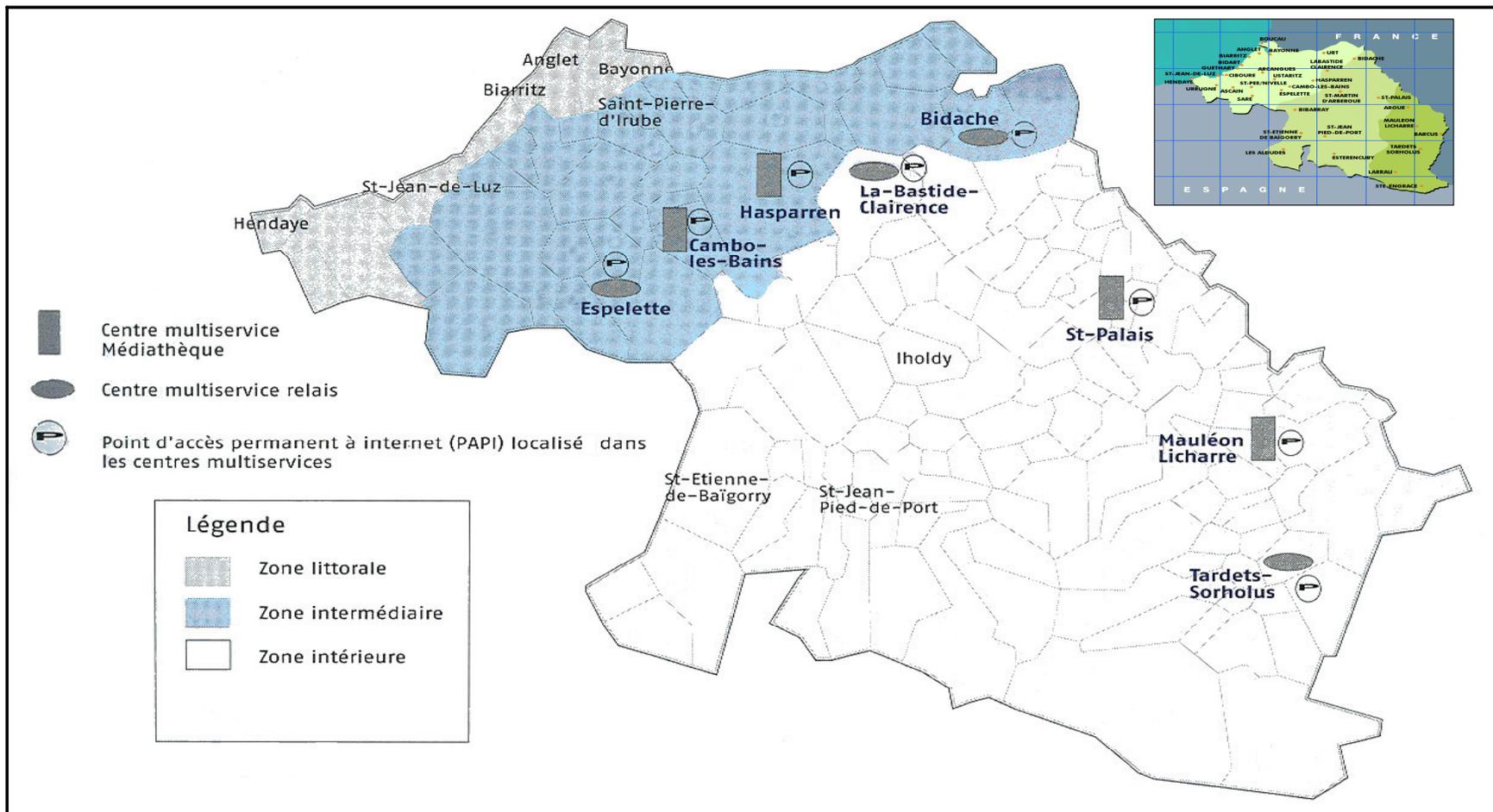
Développé à partir du centre multiservice de Maulon, le dispositif se calque, dans ses grandes lignes, sur celui des maisons de services publics. Il a été appliqué dans le cadre du programme européen *Leader II* parallèlement à une politique de soutien au développement économique (réseau de centres d'appui et pépinières d'entreprises) dans la zone interne du Pays Basque sur la base des principes suivants:

²⁸ La Suède dispose également de «maisons des associations». Celles-ci correspondent sensiblement aux centres multifonctionnels où l'on retrouve généralement la poste, la bibliothèque, une crèche, un petit restaurant et un service médical.

²⁹ Cette même dialectique affecte également de nombreuses portions de l'espace rural québécois dont la problématique a été mise en perspective à maintes reprises depuis l'époque du BAEQ jusqu'à nos propres travaux, une problématique que nous avons examinée à fond dans le cadre de notre thèse doctorale. Dès lors, l'implantation d'un tel dispositif s'avérerait également fort pertinent en milieu rural québécois.

Croquis 9

Les centres multiservices développés dans le cadre du programme *Leader II* en zones intérieures du Pays Basque



Source: LEURQUIN, Bernard. *La vocation de services des pays. Guide Repères méthodologiques*. Coll. Services et Territoires. Paris, La Documentation française, 2003, p. 39.

- regroupement de services publics multisectoriels (administratifs, sociaux, culturels et économiques) dans un même site;
- mise en commun et partage des locaux;
- utilisation des NTIC;
- guichet unique d'accueil;
- animation du bourg-centre assuré par un préposé exerçant le rôle de «facilitateur administratif».

Comme nous avons pu le constater, le principe du regroupement fonctionnel est omniprésent en Europe tant en ce qui concerne les secteurs publics que privés. Il arrive même que ces deux sphères partagent un même lieu. Parallèlement aux regroupements de services se sont aussi multipliées les initiatives visant à rentabiliser le petit commerce local, un service de première nécessité. En outre, de nombreuses actions ont été menées à l'initiative des collectivités locales: organisation de tournées commerciales, amélioration des circuits d'approvisionnement, utilisation de la télématique pour faciliter la promotion et la vente de produits locaux, etc.

Par ailleurs, force est de remarquer que les politiques nationales européennes sont élaborées dans le but d'assurer une plus grande efficacité et de promouvoir de nouvelles formes d'organisation de services de proximité. Elles visent également la réduction des disparités régionales. Plusieurs expériences misent sur le renforcement des bourgs-centres afin qu'ils deviennent des pôles rayonnant sur les petites communes rurales. À cet égard, la politique des «chefs-lieux vivants» élaborée en France en 1996 en constitue un bel exemple³⁰. Il s'ensuit la formation de tout un réseau urbain constitué de plusieurs petits centres de services qui animent et structurent l'espace rural français.

Partenariat public/privé, regroupements de services, renforcement des centres ruraux, autant de formules auxquelles nous sommes conviés à nous inspirer dans

³⁰ Résultant d'une décision du comité interministériel de développement et d'aménagement rural selon laquelle l'action du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural serait portée sur des programmes mobilisateurs ayant un effet structurant sur la revitalisation des zones rurales fragiles, cette politique avait pour but l'encouragement à la création de pôles de services aux entreprises et aux particuliers en milieu rural fragile.

l'élaboration d'une éventuelle stratégie de dispensation des services de proximité en milieu rural québécois.

1.2 Le transport collectif et l'aide à la mobilité

1.2.1 Les expériences et les modes de transport collectif en milieu rural

En Europe, le transport collectif semble particulièrement bien organisé au sein des différentes communautés rurales. Les diverses expériences conduites à l'initiative des élus locaux témoignent de leur esprit de créativité et d'ingéniosité. Ces expériences prennent de multiples formes. Elles concernent notamment la création de services réguliers en minibus et la mise en place de taxis collectifs. Des services polyvalents permettent, en outre, d'assurer le transport simultané de différentes catégories d'usagers (effectifs scolaires, personnes âgées, personnel d'entreprise, etc.). Des complémentarités au niveau d'un territoire rural peuvent également être mises de l'avant en intégrant le transport à d'autres types de services. Par exemple, dans certaines zones rurales des Pays-Bas, le transport en milieu rural bénéficie d'un système de correspondance entre le train et les taxis collectifs qui prennent en charge et acheminent les passagers entre leur lieu de départ ou de destination et la gare. Les billets vendus aux voyageurs sont uniques et intègrent les deux services.

Les centrales de mobilité représentent une autre forme de transport collectif que l'on retrouve surtout en Europe. Souvent gérés par des organismes à but non lucratif ou par des associations, ces centrales proposent à leurs usagers différents modes de transport en commun, dont le prêt ou la location de vélos, de mobylettes, de voitures ou encore diverses formes de covoiturage. Elles peuvent également offrir un service de transport à la demande. Ces centrales arborent des tableaux qui informent les usagers sur les diverses possibilités de déplacement. Enfin, elles mettent à la disposition de leur clientèle des «garages solidaires». Ces derniers disposent de tout l'équipement et du matériel nécessaires

permettant aux usagers d'exécuter, à faible coût, l'entretien et les travaux de réparation de leur véhicule.

En France, certains départements (Landes, Ardèche et Puy-de-Dôme) effectuent le prêt et/ou la location d'automobiles ou de vélomoteurs aux personnes en difficulté d'insertion résidant en milieu rural³¹. Cette expérience est menée en partenariat avec certains garagistes locaux qui approvisionnent les départements concernés en véhicules. Ceux-ci peuvent être neufs ou usagés, mais en excellente condition. Ces garagistes assurent également les travaux d'entretien et de réparation.

Croquis 10

Le comté rural d'Angus en Écosse



À d'autres endroits, on organise, en partenariat avec les municipalités et les associations locales, un service de transport en profitant de moyens déjà existants tels que le ramassage du lait, des enfants ou la distribution du courrier. C'est dans cette perspective qu'un service de transport en commun a pu voir le jour dans le comté

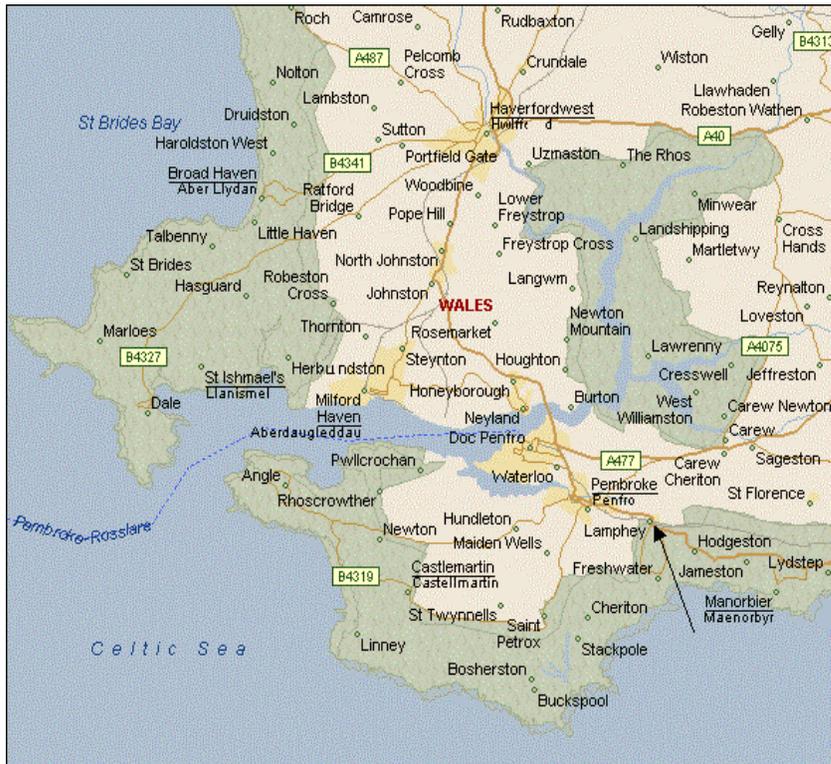
Source: www.scottish-holiday.info/fr/Angus_and_Dundee/

rural d'Angus (cf. croquis 10), en Écosse. Celui-ci est assuré par une personne bénévole relayée sur le terrain par certaines associations qui recensent les demandes et facilitent les contacts. Le projet s'est avéré un franc succès grâce à la mobilisation de plusieurs communautés et l'appui des municipalités. De même, dans certains secteurs ruraux de la Suède et de l'Angleterre, des cars postaux cumulent une fonction de transport en commun pour les campagnes. En Australie, en France et en Suède, la consolidation de pôles secondaires est favorisée par le renforcement des lignes de communication vers les petits centres de services.

³¹ Alors que la possession d'un véhicule conditionne bien souvent l'accès à un emploi et à une vie sociale plus épanouissante, une telle initiative, soutenue par une grande variété de partenaires, constitue un maillon important d'une stratégie globale de lutte à l'exclusion.

Croquis 11

La zone Leader South Pembrokeshire au Pays de Galles



Source: <http://uk-golfmaps.com/images/uk/map66.gif>

Les contraintes de localisation et les besoins spécifiques à certaines catégories d'utilisateurs représentent des facteurs déterminants dans l'organisation de l'offre de transport en milieu rural. Ainsi, les Pays du Centre-Ouest Bretagne et de la Haute-Mayenne, en France, financent un

service d'autobus pour assurer le déplacement des jeunes de leur domicile vers les lieux d'activités sportives ou culturelles. Dans cette même foulée, des associations de la zone Leader South Pembrokeshire (cf. croquis 11), au Pays de Galles, ont intégré un système de transport en commun adapté aux besoins des personnes âgées. Même les minibus sont conduits par des personnes nouvellement à la retraite.

1.2.2 Le transport à la demande

Mais de toutes les formules existantes, le transport à la demande constitue certes, celle qui a la cote auprès de la majorité des ruraux français. À l'instar du contexte géographique québécois, la France se distingue par un faible niveau de desserte en ce qui concerne le transport collectif de type traditionnel et une forte dispersion de l'habitat.

D'après une étude récente de la DATAR (2004), pas moins de 89 départements offri-
raient un tel service au sein de leur territoire.

Comme son nom l'indique, le transport à la demande ne fonctionne que sur appel préalable d'un ou de plusieurs clients. Ses avantages sont nombreux. En évitant des déplacements sans passager, ce système entraîne une diminution des coûts d'opération. Il permet, en outre, une adaptation du gabarit du véhicule en fonction du nombre d'usagers tout en favorisant une meilleure irrigation de l'espace puisque ceux-ci sont pris en charge en moyenne à moins de 300 mètres de leur domicile. Au plan social, le transport à la demande contribue à rompre l'isolement de certaines catégories de population dont notamment les personnes âgées.

Mis en place dans le cadre de la *Loi d'orientation des transports intérieurs*, le transport à la demande se distingue du taxi par le fait qu'au moins un des trois critères suivants est fixe. Il s'agit des jours de fonctionnement, des horaires de desserte et des lieux de destination. Au plan organisationnel, la prestation de ce service est l'affaire de moult acteurs: les régions, l'établissement public de coopération intercommunale, les entreprises privées, les communes, les associations et, bien évidemment, l'État. Financé en majeure partie par ce dernier³², le transport de colis permet également, à certains endroits, d'assurer la viabilité du dispositif.

Le transport à la demande peut prendre diverses formes, les plus courantes étant le service de porte-à-porte, la ligne virtuelle, les bus de montagne, les taxis-cars et les lignes à la demande. Le département du Puy-de-Dôme est l'un des premiers à avoir mis en place un tel service en son sein. Par la suite, diverses expériences se sont succédé çà et là sur le territoire rural français. Nous nous permettons d'en décrire quelques-unes.

³² L'État exerce un rôle d'avant-plan en ce qui concerne l'organisation du transport collectif en milieu rural non seulement sur le plan de son financement, mais aussi à travers la définition d'un cadre réglementaire à la fois souple et équitable. À cet égard, la problématique de la mobilité doit faire partie intégrante d'une stratégie visant à améliorer la dispensation des services de proximité en milieu rural.

Lancée en 1996, une formule originale a vu le jour dans le canton de Lezay (cf. croquis 2). Elle s'est notamment matérialisée par la signature d'une convention entre la communauté de communes et un artisan taxi. Deux circuits ont été élaborés. Sur un simple appel téléphonique, la veille du trajet, l'artisan taxi organise son parcours. L'utilisateur paie un prix forfaitaire aller/retour quelle que soit la distance franchie. L'artisan taxi facture à la communauté de communes la différence au prorata des kilomètres effectués³³.

Devant le succès d'une telle expérience, d'autres pays ont emprunté ce même concept et l'ont adapté à leur réalité. C'est ainsi qu'en Finlande, la municipalité de Siilinjärvi, située à l'est du pays, a mis en place quatre lignes de transport à la demande. Assuré par un minibus d'une dizaine de places, le dispositif fonctionne selon le principe du porte-à-porte et s'adresse plus spécifiquement aux personnes âgées qui représentent 60% de la population locale. La réservation s'effectue trois heures à l'avance ce qui procure une certaine souplesse d'utilisation.

Une stratégie similaire a été développée en Suède. Elle a permis de ralentir le processus de désertification rurale tout en assurant la survie de plusieurs communes. De même, en Italie, la région d'Alta Val Nure a implanté un système de transport à la demande dans une cinquantaine de localités. Celui-ci complète l'offre existante qui s'appuie essentiellement sur une ligne de cars réguliers qui desservent les municipalités les plus peuplées. Ce système répond non seulement aux besoins des personnes âgées, mais aussi aux jeunes qui ne disposent pas d'automobile.

À Preston, en Grande-Bretagne, la *Community Transport Association* a inauguré, en 1999, un système de transport à la demande. Celui-ci permet aux résidents de petites collectivités de se déplacer vers la ville. Un parcours est organisé en fonction des différentes demandes exprimées. L'association est propriétaire de trois minibus de 16 places.

³³ Cette initiative repose essentiellement sur la formule du taxi-bus que l'on retrouve notamment dans certaines villes du Québec.

Au cours des années 1970 et 1980, la communauté de communes de Manorhamilton (cf. croquis 12), en Irlande, a durement été éprouvée par le sous-emploi et le chômage chronique. De nombreuses personnes ont été dans l'obligation de se départir de leur véhicule. Afin de pallier cette situation, un comité de développement s'est formé. L'une de ses premières interventions a consisté à mettre en place un système de transport à la demande. Six lignes de transport ont été implantées dans un territoire où la densité démographique n'atteint même pas les 14 habitants par kilomètre carré. Le service a notamment permis d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées qui représentent un fort contingent (plus de 50%) de la population locale.

Croquis 12

La communauté de communes de Manorhamilton en Irlande



Source: www.maguireauctioneers.com/images/leitrim.jpg

La Belgique a également développé un concept de transport à la demande dans la région de Bastogne, une zone de montagne faiblement peuplée. Depuis sa mise en service en 1998, le nombre de déplacements est passé de 1,5 à 5 en 2003.

Quelques conditions gagnantes ressortent de cette brève analyse concernant l'offre de services de transport en milieu rural. Celles-ci reposent essentiellement sur le

regroupement de services, qui se matérialise par l'élaboration d'ententes intercommunales, le renforcement des petits centres de services, un partenariat efficace entre différentes catégories d'acteurs et l'associationnisme; autant de formules susceptibles d'améliorer l'offre de services de proximité en général et de celle du transport collectif en particulier.

1.3 Les services itinérants, de périodicité et à «temps partiel»

Contrairement à ce que l'on observe au Québec, les services itinérants font partie intégrante du paysage rural en Europe surtout en zones montagneuses. En fait, bon nombre d'acteurs impliqués dans le développement rural reconnaissent qu'il s'avère impératif de déplacer les services plutôt que les personnes. Ainsi, presque toutes les branches du secteur tertiaire (finance, santé, éducation, commerce de détail, etc.) sont concernées par la livraison de services itinérants.

Croquis 13

La région des Cévennes en France



En France, l'infobus est l'une des formes les plus répandues d'un tel dispositif. Un service infobus a notamment été mis en place en avril 1997 dans la région des Cévennes (cf. croquis 13). Cette communauté de communes, sise dans le Massif central, est constituée de 40 entités administratives totalisant quelque 28 429 habitants. Il s'agit d'un territoire montagneux creusé par de

Source: www.cheese.hobby.ru

profondes vallées. Cette géographie particulière se répercute négativement sur l'infrastructure de services qui se concentre essentiellement dans quelques bourgs-centres. Les problèmes d'accessibilité étant devenus de plus en plus manifestes, une association régionale (l'«Association pour l'information, la formation, l'animation et le développement des Cévennes») s'est portée acquéreuse d'un autobus usagé afin de le transformer en centre de ressources itinérant. Quelques chômeurs et assistés sociaux ont été embauchés dans le cadre d'un programme d'insertion dans le but de préparer le véhicule à sa nouvelle vocation. On y a notamment aménagé une bibliothèque, un espace d'accueil et de documentation ainsi qu'un bureau permettant un traitement personnalisé et confidentiel des demandes. L'autobus sillonne les 40 communes du territoire à raison de deux par jour. Celles-ci participent au projet en défrayant les coûts d'électricité, de stationnement et de téléphone. Les services offerts sont on ne peut plus variés: vente de timbres, réservations de train, offres d'emplois, collecte de feuilles-maladies, etc. L'autobus sert également de guichet unique pour tous les services gouvernementaux, les entreprises pu-

bliques et les organismes sociaux. S'adressant plus particulièrement aux personnes sans travail, un personnel compétent est mis à leur disposition afin de les assister dans leur recherche d'emplois, mais aussi dans le montage de dossiers afin qu'elles soient en mesure de créer leur propre emploi. Plusieurs entreprises (France-Télécom, Intranet et EDF notamment) sont d'ailleurs impliquées dans le projet. Cette initiative mobilise donc de nombreux acteurs provenant de communes différentes³⁴.

D'autres régions de la France se sont également approprié ce concept dont les échos se sont répercutés à travers toute l'Europe. C'est le cas notamment de la région Poitou-Charentes, plus précisément dans le département de Charente, où un autobus offre aux habitants des zones rurales éloignées des centres urbains un accès à une trentaine de services publics et administratifs représentés par des animateurs polyvalents. Les services offerts vont de l'information à la médiation entre organismes et usagers. L'autobus assure de manière régulière des permanences dans 23 communes rurales et visite à la demande celles du territoire qui le souhaitent. En plus de son rôle de service public mobile, le véhicule peut, ponctuellement, être le support d'expositions itinérantes. De toute évidence, cette action innovante facilite l'accès aux services publics en milieu rural. En assurant des permanences à intervalle régulier, elle contribue aussi à l'amélioration du cadre de vie. De même, en Haute-Garonne, dans la région de Midi-Pyrénées, un autobus circule dans toutes les petites communes. L'opération «bus pour l'économie et l'emploi» concerne plus précisément deux cantons, soit ceux de Grenade et de Cardours. On y présente notamment des informations sur les services offerts par les partenaires de l'opération (le Conseil général, les Chambres de métiers et d'agriculture, l'Agence nationale pour l'emploi, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle). Des panneaux arborent les offres d'emplois locales.

Dans le Pays du Plateau Picard, en Belgique, un bébé-bus offre un service de garderie et d'assistance maternelle dans sept des 52 communes du territoire. Soutenu par de nombreux bénévoles, ce service dispense également la formation des maîtres qui travaillent en milieu rural. Dans cette même foulée, une halte-garderie mobile circule dans sept

³⁴ Le partenariat a été formalisé par le conseil général du département.

communes rurales de la région Nord-Pas-de-Calais. Dans chacune de celles-ci, une salle aménagée permet d'élargir l'espace de la caravane qui peut recevoir jusqu'à 15 enfants. Les tarifs sont modulés en fonction du revenu familial des usagers. Complémentaire au service d'assistantes maternelles à domicile, le dispositif répond parfaitement aux besoins des communes concernées. Il favorise, en outre, le maintien des jeunes familles sur le territoire.

Les services itinérants se retrouvent également dans le secteur de l'éducation. Ainsi, le département de la Dordogne, en collaboration avec la commission scolaire de l'endroit, s'est doté d'un autobus. Ce dernier a été aménagé en maternelle. Le service est offert aux communes qui ne possèdent pas d'école de niveau primaire sur leur territoire. Le Portugal a aussi fait preuve d'innovation en implantant dès 1993 une ludothèque mobile, une initiative qui a vu le jour dans la zone Leader Serra de Caldeirã. Le service est dispensé quatre jours par semaine. Il fournit un support pédagogique aux enseignants qui exercent leur profession en milieu rural isolé autour duquel gravitent de nombreux bénévoles (conteurs d'histoire, parents, etc.).

Signe de dynamisme local, la boulangerie a une valeur symbolique incontestable dans plusieurs communautés rurales françaises. À Prades, une commune d'à peine 54 habitants située dans le Haut-Allier, un boulanger a trouvé une façon originale de maintenir son commerce. Il parcourt quotidiennement une cinquantaine de kilomètres pour vendre son pain, ses pâtisseries ainsi que certains produits usuels tels que les fruits, les légumes, le lait, etc. Chaque localité de ce département, majoritairement rural, est desservie deux fois par semaine. Cette initiative a même contribué à la mise en place d'une «route des pains» ce qui permet de faire la promotion des spécialités locales.

Le secteur de la consommation est particulièrement concerné par les commerces itinérants. Ceux-ci fournissent les produits alimentaires dans de nombreuses communes qui ne possèdent pas de commerces de proximité. Dans un de ses articles, le géographe Hervé Gumuchian (1998) signale que 80% des communes, dans les Préalpes, en sont dépourvues. Pour pallier cette absence, des marchés et des services itinérants s'organisent et

approvisionnement en produits de base plusieurs communes rurales. Dans la seule région du Nord-Pas-de-Calais, l'Institut national de la statistique et des études économiques estime que le commerce itinérant dessert 90% des communes avec service de remplacement pour le pain, 71% des communes pour la viande et encore 59% des communes pour les produits d'épicerie. En Franche-Comté, la moitié des communes sont desservies par un service itinérant d'épicerie qui concerne 18% de la population totale de la région.

En Corrèze, un département du centre de la France situé dans la région du Limousin³⁵, un projet pilote de points-postes itinérants a été expérimenté. Ce projet s'appuie sur un réseau de commerces itinérants déjà bien implanté au sein de ce département. La Société nationale de chemin de fer s'est également montrée intéressée à participer au projet en délocalisant une partie de sa billetterie.

Dans le domaine de la santé, un hôpital mobile parcourt certaines communes rurales de la Finlande. Cette expérience est le fruit de l'initiative des habitants de Heinävesi dont plusieurs prennent part au projet à titre de bénévoles. Certains de ceux-ci assurent également un service de portage de repas auprès de personnes âgées. De même, en Australie, un service mobile de gardiennage, financé par l'État, a été mis en place. Celui-ci rejoint l'ensemble des localités rurales du pays.

Enfin, en Irlande, des banques ambulantes circulent au sein de certaines communautés rurales.

En parallèle aux commerces itinérants, certains pays européens ont développé des services de périodicité. Ainsi, les établissements concernés sont ouverts au public certains jours déterminés tout au long de l'année: au moins une fois par semaine pour l'alimentation et une fois par mois pour les autres types de services.

³⁵ Mentionnons que dans cette région, les services itinérants circulent dans 85 à 95% des communes sises en milieu rural.

En Espagne, pour des raisons d'économie d'échelle, les autorités publiques ont mis en place différentes formules concernant la prestation de services de proximité en milieu rural. Celles-ci varient selon les caractéristiques de ces services. Certains se concentrent à l'intérieur d'une localité plus peuplée alors que d'autres, de plus grande proximité, se retrouvent dans toutes les communes, mais sont offerts à temps partiel.

La mise en place de services ambulants peut donc s'avérer une opportunité particulièrement intéressante pour bon nombre de localités rurales du Québec. Il s'agit d'une formule tout à fait transférable dans les milieux caractérisés par les notions de distance et de dispersion. Déjà, quelques initiatives émergent en Abitibi et en Gaspésie³⁶. Les possibilités qu'offre un tel dispositif n'ont de limite que l'imagination des principaux acteurs concernés. Son implantation nécessite, par ailleurs, une concertation efficace entre les diverses localités qui manifestent des besoins similaires.

1.4 Les services éducatifs et de gardiennage

Les initiatives menées à l'étranger dans le but d'assurer le maintien des services éducatifs en milieu rural apparaissent plus modestes si on les compare à celles que l'on retrouve au Québec. Faut-il croire, peut-être, que la problématique concernant la dernière école du village est moins criante là-bas qu'ici? Il n'en demeure pas moins que des actions ont été mises en place afin de rompre l'isolement des petites écoles dont le maintien est indispensable dans les zones à faible densité. Trois approches sont particulièrement privilégiées. Il s'agit du réseautage³⁷, de l'usage polyvalent des locaux de l'école à des fins autres que scolaires et des regroupements pédagogiques.

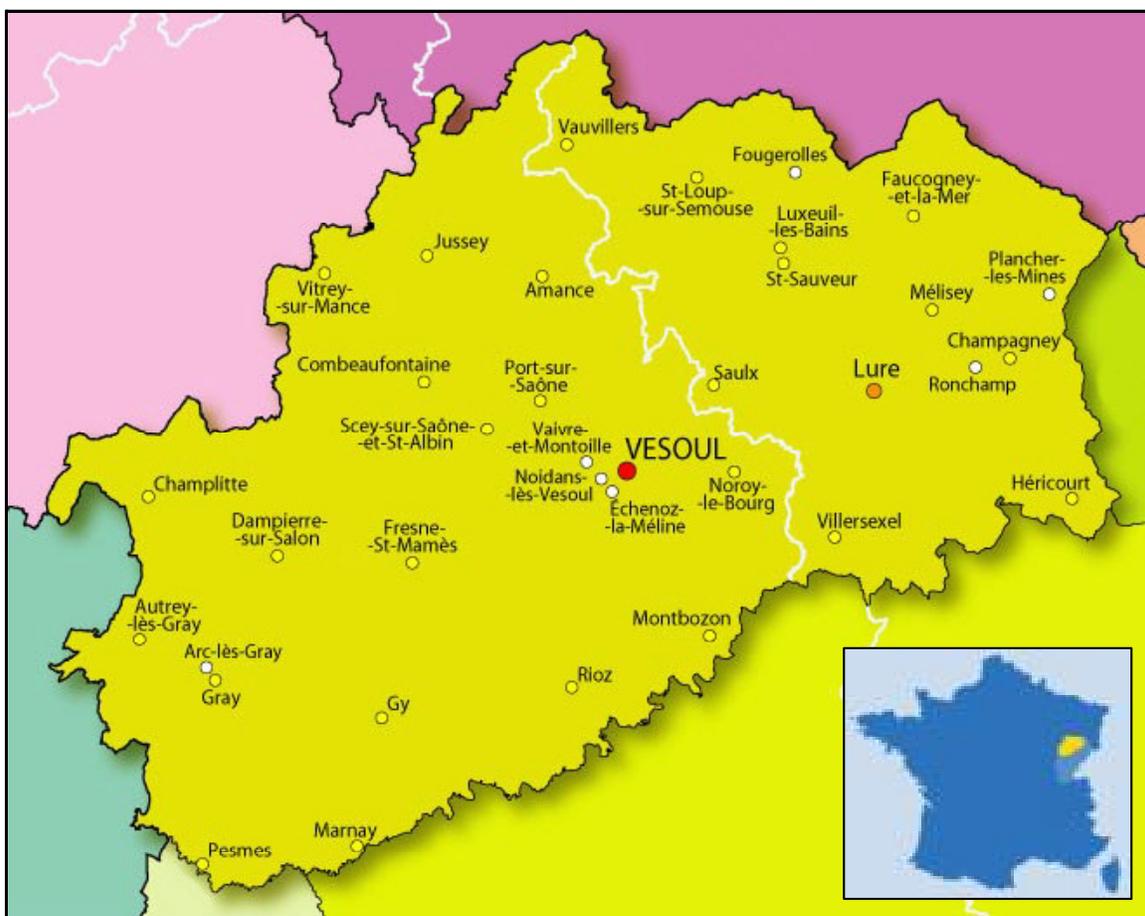
³⁶ Dans la MRC Abitibi-Ouest par exemple, une clinique mobile est offerte aux 21 localités dans le cadre d'un projet Carrefour jeunesse emploi. Pour sa part, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie a comme projet de se doter d'un tomodynamomètre mobile. Celui-ci desservirait également les résidents des Iles-de-la-Madeleine.

³⁷ Bien que présent à quelques endroits, ce système de réseautage est relativement peu développé au Québec. En plus d'assurer la survie de la dernière école du village, il contribue à créer des liens de solidarité entre les différentes communautés impliquées. Il s'agit, de toute évidence, d'une avenue de solution potentiellement intéressante pour maintenir et renforcer l'offre de services éducatifs en milieu rural.

Revitaliser un service en milieu rural implique, dans certains cas, de recourir à une organisation en réseau permettant ainsi d'améliorer la qualité et/ou de réduire le coût de certaines prestations. Le milieu bénéficie alors de liens avec d'autres territoires ce qui, par conséquent, est susceptible de favoriser de nouvelles avenues de développement. L'organisation en réseau permet notamment de regrouper les besoins et d'améliorer l'offre des services. C'est dans cette perspective que les habitants de la zone Leader Stad-Och en Suède ont mis en réseau les écoles de leur territoire. Cette formule permet de fournir des services à distance et d'améliorer la qualité de l'enseignement pour les écoles ne disposant que d'un très petit nombre d'élèves. Une coopération s'est notamment mise en place avec des institutions écossaises confrontées aux mêmes difficultés.

Croquis 14

Le département de la Haute-Saône en Franche-Comté



Source: <http://splaf.free.fr/depmap0.php?depnum=70>

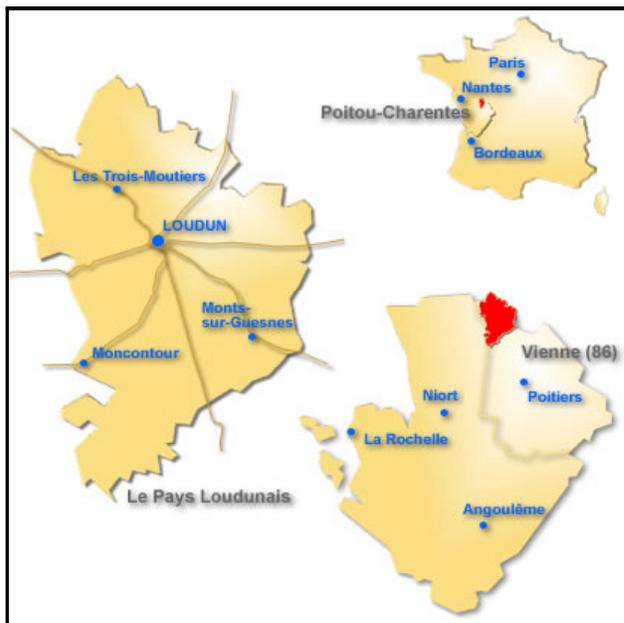
Dans cette même foulée, certaines communes françaises ont constitué des réseaux d'écoles primaires favorisant le partage des ressources matérielles (infrastructures) et humaines (professeurs, concierges, secrétaires) ce qui a permis de maintenir des services éducatifs dans les milieux moins peuplés. Dans ce contexte, deux ou plusieurs petites écoles peuvent œuvrer conjointement à la résolution de certains problèmes. C'est le cas, entre autres choses, des communes situées dans le département de la Haute-Saône (cf. croquis 14), en Franche-Comté. Majoritairement rural, ce territoire subit fortement les effets liés au dépeuplement. Certains secteurs sont pratiquement inhabités et la densité de population est inférieure à 20 hab./km²³⁸. Afin de faire face à la baisse des effectifs scolaires, voire éventuellement à la fermeture de la dernière école du village, l'Inspection académique a décidé d'implanter des pôles éducatifs. Ces derniers impliquent que les communes concernées abandonnent leur école afin de créer une institution commune. Celle-ci assure tous les services de base, mais également ceux à caractère périscolaire (accueil des enfants tôt le matin et tard le soir). Elle permet également de réunir des infrastructures (salle informatique, bibliothèque) que les communes seules ne pourraient pas se permettre. En plus de faciliter l'accès aux services éducatifs de première ligne, cette initiative a notamment contribué à freiner les migrations des enfants vers les zones urbaines et, par conséquent, le dépeuplement des communes rurales de la Haute-Saône. En outre, le projet a également favorisé le renforcement de l'intercommunalité.

De même, en Finlande, le gouvernement a mis en œuvre des actions centrées sur les enfants de moins de trois ans. Depuis 1990, les communes ont l'obligation légale d'offrir des services de gardiennage pour ces jeunes enfants.

³⁸ Pour la France, un pays à forte concentration de la population, il s'agit d'une densité très faible.

Croquis 15

Le Pays Loudunais en France



Source: www.pays-loudunais.com/qui/pays.php

Constitué de 45 communes dont 41 ont moins de 800 habitants, le Pays Loudunais (cf. croquis 15), en France, représente, à cet égard, un milieu particulièrement novateur et ce, à plus d'un titre. Depuis sa création en 1975, le syndicat intercommunal s'est donné pour mission de garantir aux populations rurales une véritable égalité des chances en offrant à tous les enfants du territoire la possibilité d'accéder, dès l'âge de trois ans, à la

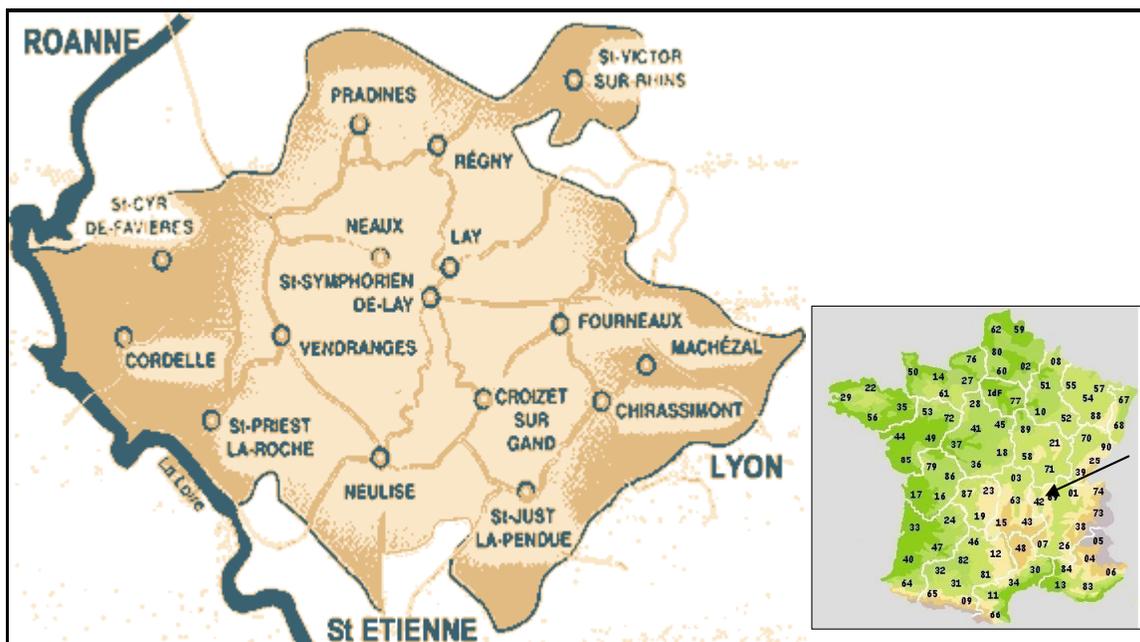
maternelle. Se servant de bâtiments existants, 17 classes regroupées en 12 écoles ont été implantées entre 1975 et 1977. Ces dernières ont été associées à la mise en place de regroupements pédagogiques intercommunaux. Aucun poste d'enseignant n'a été créé, la commission scolaire procédant plutôt à un redéploiement de ses effectifs. Parallèlement à cette initiative, 20 circuits de ramassage scolaire ont été organisés.

Plus récemment, trois villages situés dans cette même communauté de communes ont élaboré un système éducatif global qui partage les différents cycles du primaire entre les localités de façon à maintenir localement des services éducatifs de première ligne.

À ce chapitre, si la moitié des communes du Limousin (contre un tiers au niveau national), ont vu disparaître leur école primaire, cela ne signifie pas pour autant que les services publics d'éducation ne soient plus disponibles dans ces communautés. Mis en place depuis une dizaine d'années, les regroupements pédagogiques se sont fortement développés, se substituant ainsi à l'école primaire traditionnelle. En effet, pour

Croquis 16

Le Pays Roannais en France



Source: http://sjm42.free.fr/le_roannais/copler.gif

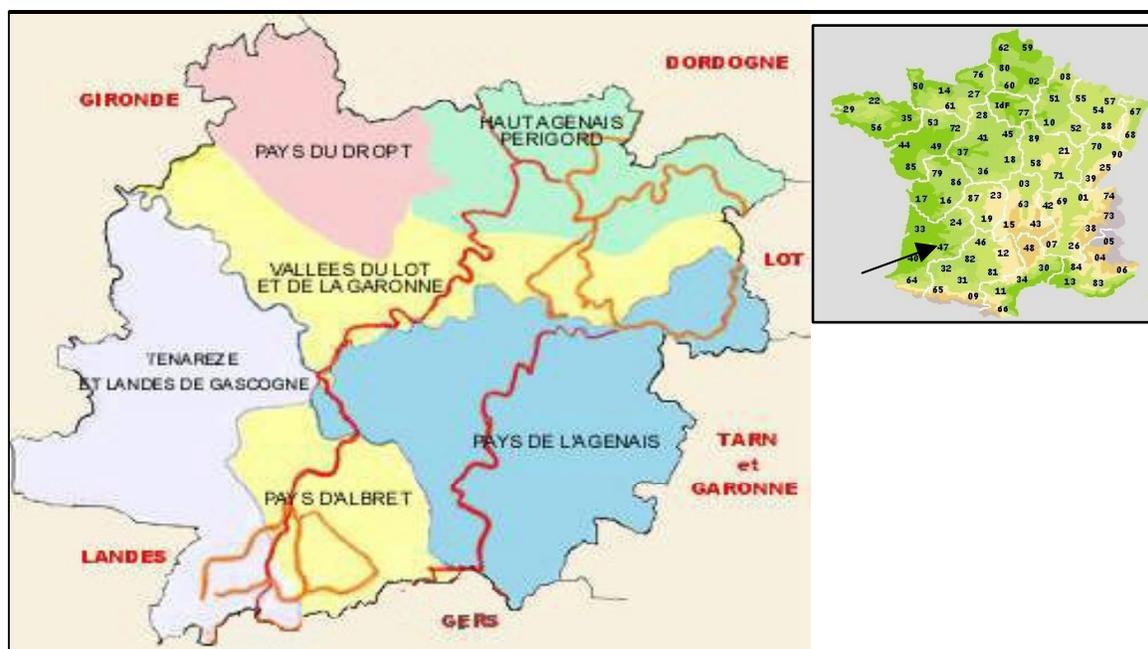
10 communes qui ont perdu cet équipement au cours des 20 dernières années, six ont intégré un regroupement pédagogique.

Le Pays du Roannais (cf. croquis 16) a vécu une expérience similaire à la fin des années 1990. L'enseignement de la musique commençait alors à poser problème dans ce vaste territoire constitué de 138 communes dont 136 sont regroupées en 12 communautés de communes. Ces difficultés se manifestaient notamment par une dispersion géographique des écoles, des équipes pédagogiques peu qualifiées et des disparités importantes en ce qui a trait à la rémunération des enseignants. Tout cela se répercute, pour les parents et les collectivités concernées, par un faible rapport qualité/prix eu égard au service rendu. C'est alors que le Conseil général de la Loire envisage rétablir l'égalité des chances en ce domaine en créant un pôle musical agréé. Pour ce faire, le Contrat global de développement du Roannais élabore une stratégie d'intervention orientée vers la mise en réseau des écoles de musique sur l'ensemble de son territoire. Cette stratégie s'est traduite notamment par un renforcement de la parité urbaine/rurale. De manière plus concrète, celui-ci se matérialise par des démarches administratives en réseau, un soutien pédagogique aux

bénévoles, la réalisation de projets ponctuels en réseau, le recrutement de pédagogues diplômés et la rédaction d'un bulletin de liaison comme outil de repérage pour les acteurs et les partenaires. Aux plans pédagogique et administratif, on a assisté à la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement pour les enseignants, à l'impulsion de projets spécifiques au sein de chaque école du réseau, à des partenariats inédits avec le ministère de l'Éducation nationale ainsi qu'à la création d'un relais pédagogique pour le Conseil général de la Loire. Cette stratégie a favorisé une professionnalisation et une mutualisation des compétences de l'ensemble des partenaires au service des citoyens pour un développement coordonné et harmonieux de la pratique musicale sur un territoire à forte dominance rurale.

Croquis 17

Le Pays de Dropt en France



Source: peso.3wfr/cdrp47/circuit.html

Pour obtenir le maintien d'une école menacée de fermeture, une association regroupant les parents d'élèves d'un regroupement pédagogique intercommunal couvrant quatre communes rurales (St-Barthélémy d'Agenais, Armillac, Labretonie et La Perche)³⁹

³⁹ Ces quatre communes totalisent 960 habitants. St-Bathélémy, la localité porteuse du projet, fait, pour sa part, à peine 535 habitants.

situées dans le Pays de Dropt (cf. croquis 17), en Aquitaine, décident de créer une bibliothèque et une médiathèque. La mise en place de ces deux infrastructures visent à maintenir les effectifs scolaires, voire à les augmenter. Disposant d'une connexion Internet à haut débit, la médiathèque constitue un centre de ressources fréquenté par les adultes et les différentes associations locales. Cet espace culturel et technique témoigne du dynamisme local susceptible d'attirer de nouvelles familles. Il existe, en outre, un projet de saisie des archives qui serviront de base à l'élaboration de monographies portant sur l'histoire des communes concernées par ce projet.

Au Royaume-Uni, divers travaux (installation d'un système de cloisons modulables, réaménagement et redécoupage de certaines pièces, construction d'un stand) ont permis, grâce à la collaboration des acteurs locaux, des parents et de la commission scolaire, de rendre l'école multifonctionnelle. On y présente, sur une base occasionnelle, des films ainsi que des pièces de théâtre. En outre, celle-ci abrite également un cabinet de médecin en plus de servir de lieu de culte. Tous ces services contribuent à rentabiliser l'école de cette localité de moins de 1 000 habitants.

Ce même pays avait également fait preuve d'innovation, dans les années 1980, en mettant en place des programmes de renforcement portant sur la qualité de l'enseignement dispensé en milieu rural. Comme autre particularité à cette nation, l'État considère certaines spécificités locales d'ordre géographique et/ou économique avant de statuer sur la fermeture d'une école sise en milieu rural.

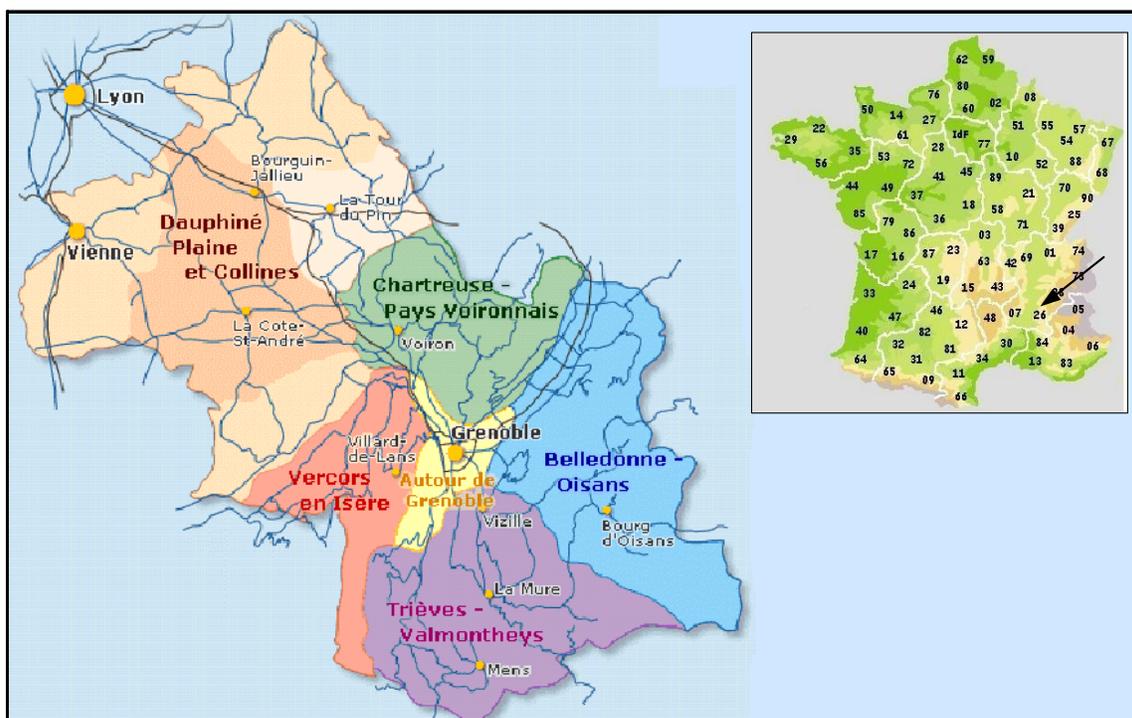
Une tradition scolaire d'apprentissage permanent dans un cadre communautaire est inscrite dans plusieurs pays scandinaves. En Finlande par exemple, des postes de travail ouverts au public sont aménagés dans des écoles rurales à partir desquelles on peut effectuer des recherches et des offres d'emplois, consulter un agent, etc. En Angleterre, des conseillers aux entreprises, dont les bureaux sont situés à l'intérieur de certaines écoles primaires, sont assurés par un réseau d'agents présents dans chaque canton rural. En Écosse, on développe des projets de télé-enseignement alors qu'en Autriche, on a recours depuis longtemps aux cours par correspondance, aux enseignants mobiles et, plus ré-

cemment, à l'audioconférence et au courrier électronique pour assurer la formation primaire aux enfants vivant dans les zones rurales isolées.

Parallèlement à la problématique relative au maintien de la dernière école du village, se pose la question de l'occupation du temps extrascolaire. Alors que des structures existent en milieu urbain pour des activités de loisirs, les lieux de rencontre et les activités parascolaires proposées aux jeunes ruraux, particulièrement à l'égard de ceux qui résident en zone de montagne, sont plutôt rares. Les activités culturelles et sportives sont pourtant très importantes dans la mesure où elles contribuent à rendre la communauté plus attractive. Génératrices d'emplois, de telles activités favorisent également les échanges et les solidarités.

Croquis 18

La région Trièves-Valmontheys en France



Source: www.isere-cheval-vert.com/itineraires/

C'est dans cette logique que s'est créée, en 1992, l'Association sports et culture pour les enfants de la région Trièves-Valmontheys (cf. croquis 18), en France. Face à l'isolement géographique et au manque de ressources matérielles et humaines,

l'association s'attache à faciliter l'accès aux pratiques de loisirs pour les jeunes ruraux en s'appuyant sur des bénévoles et un animateur rémunéré. Elle propose des activités sportives et culturelles aux enfants des communes rurales des cantons de Corps, du Valbonnais et de la Mure, situés dans le département de l'Isère. Les activités se déroulent au sein des diverses écoles du territoire. Originale et innovante, cette opération intercommunale connaît, depuis sa création, un succès qui ne se dément pas. En plus d'offrir des activités divertissantes et épanouissantes pour les jeunes ruraux, cette initiative contribue à la consolidation des infrastructures scolaires.

Finalement, d'autres actions ont été mises en place un peu partout sur le territoire rural de la France en vue d'assurer le maintien des services éducatifs de première ligne. Elles concernent notamment l'implantation d'équipes mobiles de liaison et d'animation, des regroupements périodiques avec d'autres écoles ainsi que des échanges avec diverses clientèles provenant de milieu urbain.

1.5 Les communications et les télécommunications

La connectivité est cruciale dans la nouvelle économie. Les NTIC représentent souvent des instruments privilégiés pour renforcer les activités existantes, soutenir l'emploi et favoriser une plus grande accessibilité aux services. À cet égard, elles peuvent offrir de multiples avantages aux zones rurales notamment une meilleure efficacité des services, l'élargissement de la gamme de prestations offertes et une plus grande accessibilité.

1.5.1 Les communications dites «traditionnelles»

Bien avant l'avènement des NTIC, les réseaux traditionnels de communications tels que la radio, le téléphone, la télévision ou la poste ont servi de dispositifs en vue d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services en milieu rural.

Au cours des dernières décennies par exemple, de nombreux efforts ont été investis pour étendre le réseau téléphonique aux régions rurales. La Finlande a notamment connecté son réseau à l'ensemble des collectivités rurales en plus d'éliminer les tarifs différentiels qui prévalaient entre les villes et les campagnes. En Autriche, plus de la moitié des crédits disponibles pour l'aménagement des lignes de communication ont été consacrés à l'élargissement du réseau téléphonique en milieu rural. En Irlande, le programme *Leader* a permis l'acquisition d'une unité mobile et la modernisation d'un émetteur-relais afin de rejoindre les résidants de petites localités. Le gouvernement de la Turquie a également accordé une attention particulière au raccordement du réseau téléphonique dans le cadre de son sixième plan quinquennal. Des améliorations substantielles ont également été apportées au réseau de communications. Ces améliorations se sont notamment traduites par l'implantation de deux nouveaux réseaux: l'un de commutation par paquets et un autre de type ISDN destiné aux entreprises.

Le groupe Haute Lande, en Aquitaine, a mis en place des services collectifs à l'échelle cantonale. Du personnel administratif permanent est à la disposition des petites communes. La population, les entreprises, les associations et le personnel administratif ont accès à des équipements de secrétariat ainsi qu'à du matériel informatique et télématique.

1.5.2 Le secteur des NTIC

Les diverses applications relatives aux NTIC sont des plus diversifiées. En outre, elles concernent de nombreux domaines. Aussi, assiste-t-on, un peu partout en Europe, à l'apparition de bibliothèques virtuelles, d'assistance téléphonique, de visio-guichets, de centres de placement, de formules d'enseignement à distance et même de dispositifs de télé-médecine permettant le transfert d'images et le traitement par radiation⁴⁰.

⁴⁰ Le lecteur qui s'intéresserait à l'application de ces techniques est convié à se reporter au texte suivant: Richard, Alain. «Commercialisation par satellite et autoroutes de l'information. La solution pour les zones rurales», dans *Revue de l'électricité et de l'électronique*, no 7 (juillet 1996), pp. 49-56.

1.5.2.1 Les initiatives soutenues par l'État

Croquis 19

La zone de Rajupusu en Finlande



Source: http://62.236.87.92/~rajupusu/images/imagebank/rajupusu_alue2.gif

À l'instar du cas québécois, les initiatives étrangères qui émanent des NTIC visant à maintenir ou à développer les services de proximité en milieu rural ont pu, dans la plupart des cas, voir le jour grâce au soutien financier de l'État. De fait, un volet du programme *Leader I* était spécifiquement consacré à la mise en oeuvre

des NTIC dans les domaines du tourisme rural, de l'éducation et de la formation. Ce même programme, dans le cadre de son volet «innovation rurale» a également favorisé l'émergence de nombreuses initiatives. Par exemple, dans la zone Rajupusu (cf. croquis 19)⁴¹, en Finlande, un réseau télématique permet maintenant aux habitants de petits villages d'avoir accès à des formulaires gouvernementaux. Les points d'accès à ces services sont installés dans des commerces de proximité. De même, le groupe Leader Corse a contribué, dans le cadre de sa politique de revitalisation, à l'installation d'un visio-guichet dans le bourg isolé de Levie. Ce système, qui associe télématique et vidéo, permet aux citoyens d'effectuer à distance diverses formalités administratives (état civil, allocations familiales, recherche d'emploi, etc.) qui nécessitaient auparavant jusqu'à quatre

⁴¹ Cette zone est constituée des quatre régions rurales suivantes: Puumala, Sulkava, Juva et Rantasalmi.

Croquis 20

Les Îles Shetland en Écosse



Source: www.eurisles.org/maps/General/SHETLAND.jpg

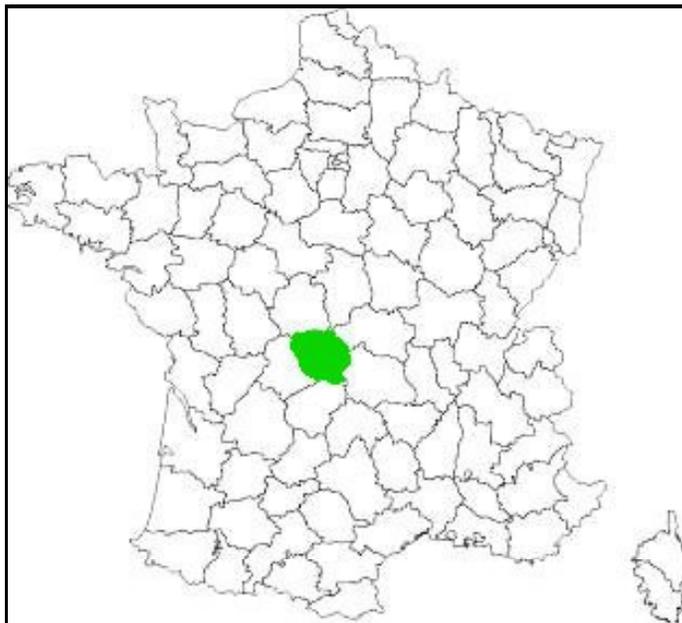
heures de route. Il offre également aux entrepreneurs la possibilité d'accéder à diverses bases de données et d'organiser des vidéoconférences avec les chambres consulaires.

De même, le groupe Leader a lancé, dans les îles Shetland, en Écosse (cf. croquis 20), un projet de télématique rurale. Il s'agit d'introduire les NTIC dans les milieux les plus isolés en mettant sur pied de petits centres

informatisés qui permettent d'améliorer les services, de créer de nouvelles possibilités d'emploi (secrétariat, bureautique, comptabilité, formation) et de réaliser le travail de catalogage des collections du musée des Shetlands. Soutenu par l'État, le projet *Information technology rural training lot bus* a notamment démontré la forte demande à l'égard de la formation en milieu rural concernant les NTIC.

Croquis 21

Le département de la Creuse en France



Source: <http://perso.wanadoo.fr/andree-claudine.flamand/creuse/creuse.jpg>

En France, le département de la Creuse (cf. croquis 21) a été l'un des premiers, entre autres grâce, au programme européen Leader, à disposer d'un système éducatif où toutes les institutions, peu importe leur localisation dans l'espace, sont branchées depuis 1997 à Internet haute vitesse. La réussite de ce projet n'est pas exclusivement attri-

buable à la contribution de l'État, mais aussi (et surtout) à la concertation de nombreux partenaires: la région, le département, les collectivités locales et une entreprise privée. La réalisation s'est appuyée sur le travail des acteurs et des partenaires en oeuvrant sur des points précis dont notamment:

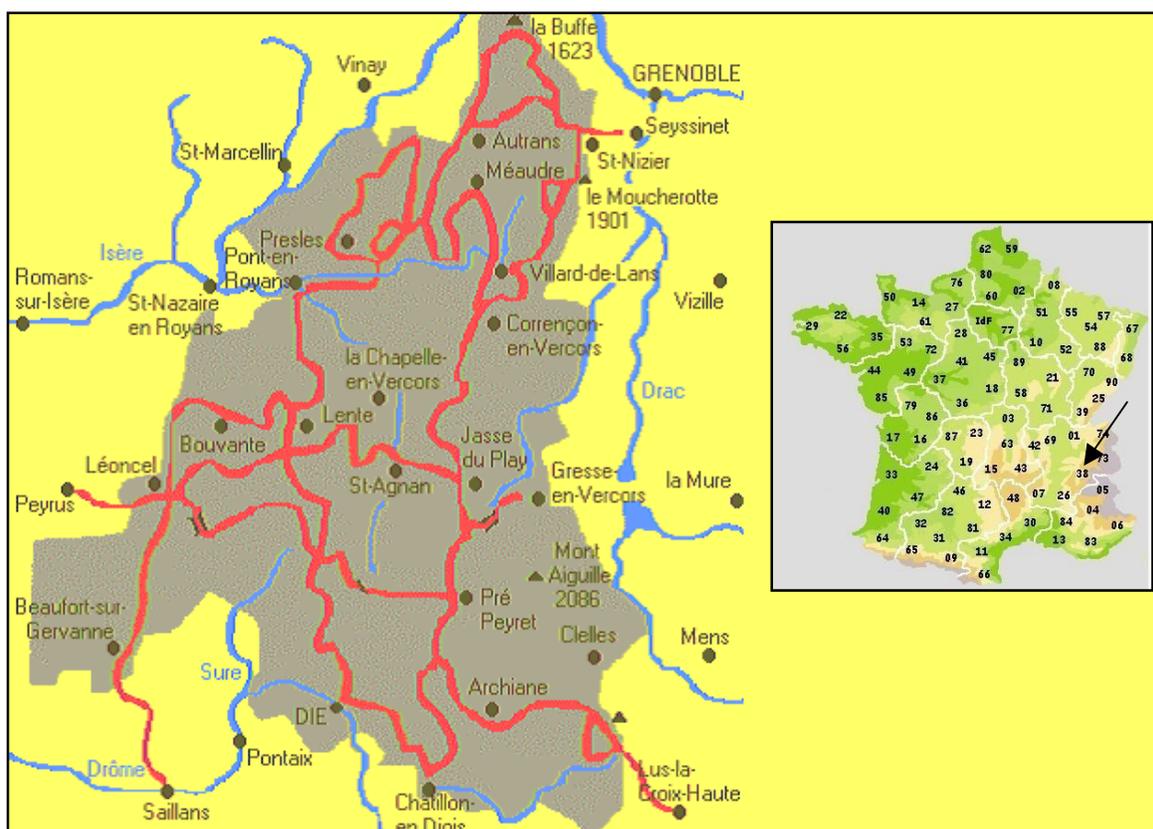
- la conception de l'architecture du réseau et du site en fonction des besoins exprimés par la population;
- la définition et l'acquisition de matériels performant à la fine pointe de la technologie;
- la négociation du coût d'utilisation;
- une formation d'une journée pour les parents ainsi que pour tout le personnel administratif;
- la création de structures de soutien dont un groupe départemental de pilotage, des animateurs de circonscription et des personnes-ressources pour chacune des écoles;
- la promotion du projet auprès des diverses collectivités territoriales.

Initié dans le cadre du programme Applications télématiques mis en place par la Commission européenne, un projet visant à doter certaines communautés rurales de

l'Irlande, du Danemark et des Pays-Bas au réseau Internet, s'est avéré très efficace. Des services d'achat à distance évitent aux populations de territoires isolés à se déplacer vers la ville. Par exemple, sur la côte ouest de l'Irlande, la population des îles Aran peut consulter la banque de données de certains magasins de la ville de Galway, sise sur le continent. La commande peut se faire en ligne alors que la livraison s'effectue le jour même par le traversier ou l'avion.

Croquis 22

La communauté de communes du Massif Vercors en France



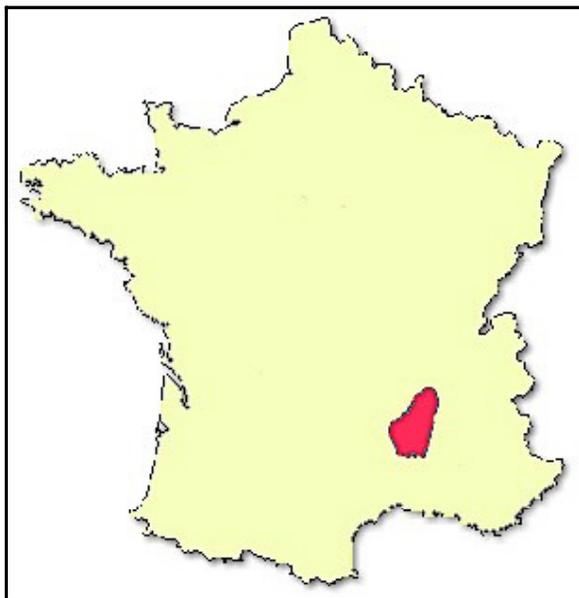
Source: www.montagnes.com/tpoguid/image/r903.gif

Lancé en 1995 par les élus de la communauté de communes du Massif Vercors, en France (cf. croquis 22), le programme Vercors Connect a contribué à la diversification économique de ce territoire. Axé sur les NTIC, le programme comportait quatre volets. Un premier a favorisé la mise en réseau de toutes les écoles sises au sein de cette communauté et de les doter en matériel informatique. Un second volet s'adressait de manière

plus spécifique aux populations rurales. Ces dernières ont été conviées à expérimenter les services offerts par la cyberposte. Par la suite, une entreprise (Téléspace-Vercors®) spécialisée dans les téléservices est venue s'implanter grâce à l'appui financier du programme. Enfin, le volet «infrastructures» a permis de brancher tous les foyers du territoire au service Internet à haut débit. La réussite de ce projet est notamment imputable aux partenariats noués avec l'État, La Poste, le conseil général, certaines associations locales et quelques entreprises. Il a également profité d'une excellente visibilité grâce à la tenue de nombreuses réunions publiques et à la parution de plusieurs articles dans les journaux communautaires et la presse locale.

Croquis 23

Le département d'Ardèche en France



Source: www.chez.com/davidlam/concept/france.jpg

Une autre action innovante orientée vers l'aménagement du territoire a contribué à l'amélioration des services de proximité en matière d'administration, de santé et d'enseignement dans le département d'Ardèche, situé au sud de la région Rhône-Alpes, entre la Vallée du Rhône et le Massif Central, en France (cf. croquis 23). Soutenue au niveau national par la région Rhône-Alpes, cette initiative est le résultat de l'arrimage entre les secteurs

public et privé. Elle s'inscrit dans le cadre d'un programme national portant sur les autoroutes de l'information lancées en 1995 par la DATAR. Au départ, il s'agissait de créer un réseau à haute vitesse reliant toutes les communes du département. Mais à la fin de 1995, suite à la collaboration du syndicat intercommunal et du ministère de l'Éducation nationale, le cadre d'intervention de ce projet a considérablement été élargi. Des équipements multimédias (incluant un système de vidéoconférence) ont été installés dans 10 écoles pilotes ainsi que dans des points de services de santé. Cette initiative a contribué à

fournir des services de qualité dans les domaines de la santé et de l'enseignement à toutes les populations rurales de ce département. Sous la responsabilité des maires de chaque commune, le projet était coordonné par une entité distincte créée à cet effet.

1.5.2.2 Les initiatives mises en place par les autres catégories d'acteurs

Mais l'accessibilité aux NTIC n'est pas exclusivement l'affaire des instances gouvernementales. À cet égard, en 1998, La Poste a doté 1 000 de ses bureaux situés en milieu rural d'un service Internet. De même, le Pays du Grand Bergeracois a fait de ce potentiel une véritable vitrine virtuelle de son territoire grâce à la collaboration d'intervenants locaux.

Croquis 24

Le district Villard de Lans en France



Source: www.intersport-villardelans.com

Dans le district du plateau de Villard de Lans (cf. croquis 24), dans la région Rhône-Alpes, la concertation entre différents partenaires a favorisé l'implantation de télé-services de proximité. Les principaux secteurs concernés par cette initiative concernent surtout le télémarketing, la bureautique, l'ingénierie et

les conseils en ligne. Des photocopieurs, des télécopieurs et des ordinateurs ont également été mis à la disposition des entreprises.

Dans le but de désenclaver leur territoire, 36 communes rurales du département d'Ardèche, en France, dont celles de St-Avère et de Vion (cf. croquis 23) se sont regroupées et ont décidé, d'un commun accord, de recourir aux NTIC. La mise en réseau

d'écoles et de collèges ainsi que l'utilisation de la vidéoconférence ont permis à différents établissements scolaires sis en milieu rural d'avoir accès à des personnes ou à des documents auxquels ils n'auraient pas eu accès autrement. Cette mise en réseau concerne également les hôpitaux ruraux qui se sont affiliés avec des centres hospitaliers centraux. Les liaisons par messagerie électronique entre plusieurs entités territoriales participent à une meilleure circulation des informations en plus de favoriser l'ouverture des communes rurales sur l'extérieur. Le succès de cette expérience a été tel qu'elle a été étendue à l'ensemble des 220 écoles et des hôpitaux du département. L'originalité du projet réside dans la mise en œuvre des NTIC dans des secteurs très variés de façon simultanée (éducation, santé, communication entre collectivités territoriales et sous-préfecture, etc.). Le savoir-faire qu'acquièrent les habitants de ce territoire dans l'utilisation des NTIC conjuguée à la qualité des services dispensés constitue certes, la principale valeur ajoutée de ce projet.

Enfin, dans la région de Frise, aux Pays-Bas (cf. croquis 25), le groupe Noordwest Friesland a participé à l'installation d'une télébibliothèque afin de maintenir un bon niveau d'équipement en milieu rural. Les réseaux câblés sont modernisés afin de favoriser une communication interactive. Ainsi, le catalogue des services bibliothécaires est accessible pour la consultation et la réservation d'ouvrages à tous les ruraux de cette région.

En somme, la concertation entre les différents partenaires (notamment entre les diverses instances gouvernementales et les entreprises de télécommunications), conjuguée à une ferme volonté politique de doter les milieux ruraux des mêmes technologies d'information et de communication que celles que l'on retrouve en milieu urbain, représente la principale condition de réussite des initiatives menées en Europe dans le domaine des communications et des télécommunications. De plus, leur application doit s'effectuer à un échelon plus vaste que celui de la municipalité. En France, l'échelle du pays ou du département est tout indiquée. Au Québec, la MRC représente, dans la plupart des cas, le cadre territorial le plus approprié. Mais comme les NTIC obéissent aux règles de la rentabilité, la possibilité de regrouper les MRC à forte dominance rurale doit être envisagée de façon à favoriser les économies d'échelle. De même, la mise en place de mesures de pé-

Croquis 25

La région de Frise aux Pays-Bas



Source: www.homelidays.com/FR-Locations-Vacances/Images/map_nl.gif

réquation, comme on en retrouve notamment en Autriche, en Norvège, en Finlande et en Turquie, ne doit pas être écartée. Le développement des NTIC passe donc, en milieu rural, par une amélioration de la coopération intra et extrarégionale ainsi que par l'harmonisation des politiques sectorielles.

1.6 Les initiatives issues du secteur coopératif et de l'économie non marchande

Bien qu'elles ne représentent pas un fait rarissime, les initiatives qui émanent du secteur de la coopération ne sont pas aussi nombreuses comparativement à celles que l'on retrouve au Québec. Par contre, plusieurs services de proximité s'organisent en milieu rural en respectant les principes de l'économie sociale et solidaire⁴². Cette troisième voie entraîne effectivement l'émergence de plusieurs microprojets orientés vers le maintien des services de proximité. Ainsi, des structures coopératives mariant compétences publi-

⁴² Ces principes sont les suivants: l'indépendance à l'égard de l'État et du grand capital, la libre adhésion des membres, la structure démocratique du pouvoir et de la gestion, la primauté de la communauté, des personnes et du travail sur le capital et la répartition équitable des revenus et des surplus.

ques et privées ont apporté, à maints endroits, une réponse à certains problèmes ponctuels dont Jean-Louis Laville (2005) fait notamment écho dans un ouvrage récent⁴³.

Sauver un service menacé de fermeture ou en créer un nouveau afin de répondre à un besoin local peut constituer la prémisse d'une prise de conscience collective de la part des résidants concernés. Dans leur ouvrage intitulé: *Développer les services de proximité en milieu rural*, Farrell et al. (1999) mentionnent un exemple fort éloquent de prise en main par le milieu. Dans la zone Leader Stirling, en Écosse (cf. croquis 26), les habitants d'une petite localité ont repris sous forme de coopérative l'unique commerce qui était sur le point de disparaître. Soucieux d'assurer sa viabilité, ils se sont mobilisés afin, en autant que possible, d'y faire tous leurs achats. C'est ainsi que cette coopérative est graduellement devenue un commerce multiservice où l'on retrouve le bureau de poste et un café. La vitrine du commerce a été décorée à tour de rôle par les différentes associations locales et les élèves de l'école du village. Les habitants de cette localité n'ont bénéficié d'aucun soutien financier de la part de l'État, bien que celui-ci encourage, en milieu rural isolé et peu peuplé, la mise en place de coopératives multifonctionnelles.

Plus près de nous, à Wellington, une municipalité de l'Île du Prince-Édouard d'à peine 382 habitants, le conseil d'administration de la caisse locale a créé le groupe capital-risque de la Baie acadienne afin de sensibiliser davantage la population aux différents programmes et produits gouvernementaux servant au démarrage d'entreprises. Assortis d'une subvention de 15 000\$, 21 entrepreneurs ont présenté un projet. De ce nombre, neuf ont vu le jour sous forme de coopératives ce qui est remarquable compte tenu de la petite taille démographique de la localité. Le capital investi se chiffre à près de 250 000\$. Ce programme de développement économique aura permis de créer plus de 100 emplois dans un milieu qui en avait grandement besoin.

⁴³ Il s'agit du volume suivant: *Sociologie des services*. Coll. Sociétés en changement. St-Agne, Éditions Érès, 2005, 180 p.

En Allemagne, Balducci (2001) souligne que des associations issues d'«initiatives de citoyens» ont contribué à maintenir plusieurs services là où les secteurs public et privé avaient échoué. De même en Finlande, des associations bénévoles et des comités de villages assurent la prestation de services communautaires dans plus de la moitié des communes. Ceux-ci concernent autant la gestion et l'entretien des infrastructures sportives que la prestation de services aux personnes âgées. Dans certains cas, le rôle de ces associations est confirmé par l'élaboration de contrats signés avec la municipalité. En France, des cercles d'échanges locaux pallient les carences de l'infrastructure de services dans les communes de petite taille démographique. Dans le Châtellais par exemple, on retrouve un bel exemple de partenariat dans la gestion des services municipaux puisque trois catégories d'acteurs (privé, public et associatif) y sont mutuellement impliqués. Le secteur associatif est notamment responsable des services sociosanitaires (garderies, maisons de retraite, etc.) ainsi que ceux à caractère socioculturel (associations sportives notamment). Pour sa part, le secteur privé est associé à l'administration de certains services publics. La mise en place d'un tel partenariat s'est opérée dans le respect des trois grands principes qui ont guidé l'action des partenaires. Il s'agit du maintien, voire de l'amélioration, tant en termes de quantité que de qualité, des prestations offertes, des modalités de contrôle et de maîtrise de la gestion au profit des communes délégatrices et de la garantie d'un prix raisonnable dans la prestation du service rendu.

Le secteur communautaire occupe une place particulière dans la prestation des services de proximité en Écosse. De nombreuses initiatives⁴⁴ ont été mises de l'avant suite aux recommandations d'un rapport publié en 2001 par la *Scottish National Rural Partnerships*. Elles prennent notamment la forme de centres multiservices. Administrés par la communauté, ces centres offrent notamment des soins de santé, mais aussi des services de garderie, de coiffure et de prêt de volumes.

⁴⁴ À cet égard, nous avons répertorié de nombreuses actions innovantes sans toutefois obtenir des indications quant à leur durabilité à long terme.

1.7 Les services de santé

Bien qu'il représente un enjeu fondamental de la société occidentale particulièrement dans le contexte où la plupart des pays développés sont aux prises avec un vieillissement accéléré et généralisé de leur population, le secteur de la santé génère relativement peu d'initiatives de développement local en milieu rural⁴⁵. Néanmoins, nous avons réussi à en répertorier quelques-unes qui méritent d'être soulignées.

En Angleterre, le secteur communautaire participe activement à l'amélioration des soins de santé en milieu rural notamment en matière d'accessibilité. Par exemple, des initiatives ont été mises de l'avant afin d'adapter les modes de transport collectif aux besoins des ruraux notamment à ceux des personnes âgées. Elles visent à favoriser une plus grande accessibilité aux soins de santé. À cet égard, des unités mobiles sillonnent les campagnes les plus isolées de la trame de peuplement⁴⁶. Des efforts ont également été déployés afin d'informer davantage les usagers concernant les différents services offerts (soins à domicile, portage des repas, etc.). Des séances d'information s'organisent dans les écoles, les cafés Internet, etc.

En Espagne, à la fin des années 1990, l'État a implanté un réseau semblable à celui des CLSC de façon à ce que les résidants du milieu rural n'aient pas plus de 18 minutes de trajet à effectuer pour accéder aux services de santé. De même, à l'Île du Prince-Édouard, des *Community Health Center* s'appliquent à bien cerner les besoins des ruraux en matière de santé et de services sociaux. Ces centres mobilisent des bénévoles qui oeuvrent au sein de petites localités.

En France, dans la région Rhône-Alpes, plus précisément en Ardèche centrale, une maternité était menacée de fermeture. Grâce au programme *Leader*, une étude a été réalisée dans le but de définir les modalités de fonctionnement de ce service essentiel

⁴⁵ Cet état de fait sera d'ailleurs confirmé dans notre cinquième rapport portant sur les initiatives mises en place en milieu rural dans le but d'atténuer les effets liés au processus de vieillissement. En effet, celles-ci tiennent, pour l'essentiel, à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées qui résident en milieu rural.

⁴⁶ À Northcorwall par exemple, le secteur communautaire contribue à l'organisation du transport collectif en milieu rural en s'appuyant sur le travail de nombreux bénévoles.

dans les zones rurales éloignées de toute agglomération urbaine. L'étude recommandait notamment aux diverses instances gouvernementales l'achat d'un système de télé-médecine permettant à un médecin spécialiste situé dans un centre hospitalier urbain d'examiner les patientes à distance grâce à un équipement vidéo. L'État a finalement adhéré à la recommandation du groupe Leader si bien que la maternité a pu demeurer ouverte.

Dans le canton rural de Lubersac, les professionnels de la santé et des services sociaux ont créé une association afin de répondre aux besoins de la population. Cette association rassemble au sein de quatre collèges tous les professionnels de la santé, les élus, les caisses ainsi que les organismes publics et parapublics du canton en rapport avec la santé. L'opération s'inscrit dans une triple logique à savoir: l'organisation des acteurs locaux, l'amélioration des compétences locales et la réponse à un besoin identifié en matière de santé en milieu rural. Un programme d'hospitalisation externe à domicile (HED) a notamment facilité l'accès aux soins de santé des populations rurales en plus de contribuer à un meilleur encadrement des dépenses de santé. La volonté d'associer la population et les élus à ce projet, la prise en compte, dès sa conception, de l'action expérimentale d'un besoin d'évaluation ainsi que l'égalité des droits des différents collèges figurent parmi les principaux caractères originaux de cette initiative.

Des partenariats public/privé ainsi qu'une concertation entre les différents niveaux de gouvernement ont notamment été développés en Australie de façon à améliorer les services de santé dispensés aux populations rurales. Ces différents types de partenariat ont notamment favorisé la création de centres multiservices en soins de santé⁴⁷ au sein des localités plus peuplées.

⁴⁷ Il s'agit d'institutions qui correspondent aux CLSC que l'on retrouve au Québec.

1.8 Les services à caractère culturel

Au plan culturel, dans un rapport effectué pour le compte de la DATAR, Bernard Latarjet (1992) préconise, notamment pour les milieux à faible densité, de mettre en place des réseaux intercommunaux à l'échelle des pays. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les relais-livres développés en milieu rural par le ministère de la Culture⁴⁸. Implantés dans des communes de moins de 2 000 habitants, il s'agit de services intercommunaux et polyvalents⁴⁹ articulés autour d'une bibliothèque publique dont le fonctionnement est assuré par des bibliothécaires professionnels. Le «relais-livre en campagne» est par définition un lieu de regroupement, d'animation et de vie sociale. Pôle de centralité dans des zones d'habitations dispersées, il est le plus souvent implanté sur un site unique et regroupe, sous un même toit, plusieurs services à caractère communautaire. Leur création et leur fonctionnement reposent sur des principes de polyvalence et d'intercommunalité ainsi que sur la notion de services de proximité. Inscrite dans la politique d'aménagement du territoire, cette stratégie a contribué au développement culturel de plusieurs zones rurales géographiquement défavorisées et à lutter contre l'exclusion. Les relais-livres sont aussi des facteurs de développement local notamment par la création d'emplois culturels. Les principaux moyens privilégiés par ce dispositif sont: la mise en réseau des personnes, des ressources et des lieux, le maillage du territoire en équipements de proximité et la coopération intercommunale. Ce rôle de diffusion culturelle a donné lieu à des partenariats multiples ainsi qu'à de nombreuses activités: réalisation d'expositions, accueil d'auteurs, foires et salons du livre, organisation de lectures et de spectacles, etc. Par ailleurs, l'aide de l'État, conçue comme incitative, ne saurait aboutir sans l'engagement et l'effort complémentaires de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le développement culturel des zones rurales au premier rang desquelles figurent les départements et les régions.

⁴⁸ Cette démarche est le résultat des transformations profondes intervenues dans le monde rural et des nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires issus de la loi sur la décentralisation.

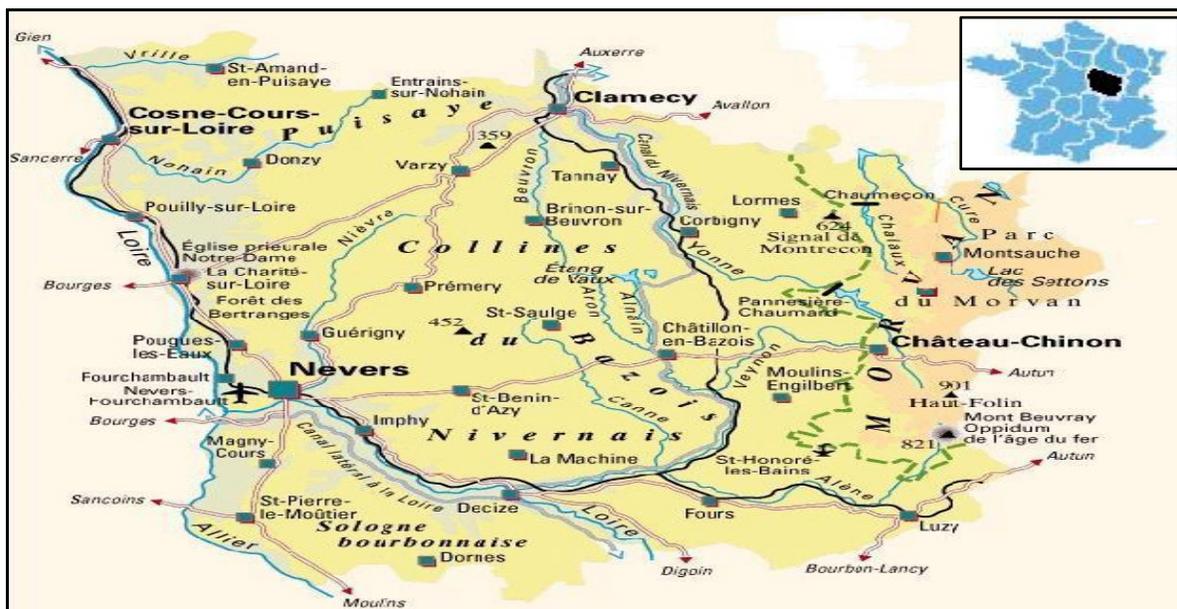
⁴⁹ La polyvalence est une condition essentielle à la réussite de cette initiative. Elle concerne d'abord les activités relatives au livre, à la documentation, à la lecture (bibliothèque scolaire, service de librairie, centre de documentation spécialisée). Elle concerne aussi les services culturels proprement dits aux services administratifs (guichet de préfecture, de mairie, poste, etc.).

On retrouve un réseau similaire dans le département d'Ardèche, en France. Créée en 1982 par le ministère de la Culture, la Bibliothèque départementale de prêt de l'Ardèche contribue à animer la vie culturelle au sein des petites communes. Sa mission consiste à mettre en place un ensemble de bibliothèques communales dont elle est la tête du réseau. Elle ne reçoit pas ses lecteurs sur place, mais leur donne rendez-vous dans toutes les petites bibliothèques du département. L'objectif est de constituer un maillage départemental de bibliothèques conçu comme des centres ruraux où émergent plusieurs initiatives à caractère culturel. Ainsi, ces centres ne sont pas seulement de simples lieux où l'on peut emprunter des volumes, mais deviennent de véritables foyers de vie et d'animation culturelle. Cette initiative repose à la fois sur les notions de solidarité et d'efficacité. Sa réussite est principalement attribuable à la volonté des élus locaux à dynamiser la vie culturelle locale. Elle est aussi imputable à l'implication de nombreux bénévoles.

Le café du village représente, surtout en Europe, le lien où gravitent les différents événements de la vie culturelle en milieu rural. Lieu de rencontre, il est aussi emblématique de la forte cohésion sociale que l'on observe généralement au sein des communes de petite taille démographique. Zone de montagne oscillant entre 300 et 900 mètres d'altitude, le Morvan (cf. croquis 27) est un territoire composé de 40 communes où les activités culturelles se réduisent à leur plus simple expression. Dans le but de remédier à cette carence, des acteurs locaux ont élaboré une stratégie de développement afin de faire du dernier café du village un lieu de diffusion culturelle. Une stagiaire, prénommée Margot, a reçu le mandat d'enquêter auprès de 60 propriétaires de café dans le but de cerner les motivations à donner une vocation culturelle et artistique à leur commerce. Plus de la moitié des personnes rencontrées se sont montrées intéressées par le projet permettant ainsi de fixer des objectifs et de déterminer un cadre opérationnel d'intervention. Les objectifs ciblés ont été formulés comme suit:

Croquis 27

La communauté de communes du Morvan en France



Source: www.morvan-cheval.org

- faire revivre les cafés comme espace d'animation culturelle de manière durable et de façon régulière;
- créer des événements culturels qui encouragent une proximité entre le public et les artistes;
- promouvoir la diffusion de formes artistiques originales;
- conjuguer le soutien à l'économie locale et à la diffusion culturelle;
- faire du dernier café du village une véritable maison de la culture, un lieu de rencontre et de convivialité.

Aussi avons-nous assisté, en 2004, à la création d'un réseau constitué d'une dizaine de cafés («Les Cafés Margot»). Six groupes de musiciens, un théâtre de marionnettes et un amuseur public ont attiré en moyenne de 20 à 60 spectateurs pour un total de 33 représentations. Au cours de 2005, le concept s'est enrichi de nouveaux artistes provenant de l'extérieur du territoire. De plus, de nouvelles formes d'art (cinéma, récit, théâtre interactif) ont été exploitées.

1.9 Les programmes gouvernementaux

1.9.1 La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires ruraux

La *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* adoptée le 10 février 2005 - appelée aussi Loi Voynet - modifie la *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire* (LOADT du 4 février 1995) et propose une nouvelle organisation pour mettre en place les conditions d'un développement durable au sein du territoire français. Elle s'appuie sur les schémas de services collectifs⁵⁰, les schémas régionaux d'aménagement et du développement du territoire, les agglomérations, les conseils de développement, les conférences régionales d'aménagement et les pays. Ceux-ci représentent le cadre de référence concernant l'application des politiques publiques où les collectivités définissent un projet commun de développement. La loi privilégie la contractualisation entre l'État et les collectivités comme moyen de l'action publique et encourage fortement le développement des maisons de services publics.

Le texte de loi comporte un ensemble de mesures qui visent à favoriser une plus grande accessibilité aux services publics. Parmi celles-ci, mentionnons l'élargissement des possibilités de mutualisation des moyens en ce qui a trait à l'implantation des maisons de services publics. Cette même loi prévoit également des dispositifs fiscaux afin d'inciter les professionnels de la santé à venir pratiquer en milieu rural⁵¹. Elle soutient aussi financièrement les communes qui font appel aux associations pour assurer la prestation de certains services de proximité. Enfin, la concertation locale, menée par le représentant de l'État, est renforcée.

⁵⁰ Ce sont des documents de planification qui anticipent, pour les 20 prochaines années, certains problèmes à venir en accompagnant les évolutions structurelles dans neuf domaines à savoir: l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, la santé, l'information et les communications, le transport de voyageurs, le transport de marchandises, l'énergie, les espaces naturels et ruraux et les sports.

⁵¹ À cette fin, plusieurs mesures ont été instituées afin de développer une approche territoriale en matière de services de santé. Parmi celles-ci, soulignons, entre autres, des aides directes aux zones rurales déficitaires en ressources (matérielles et humaines) médicales, un soutien au développement de la médecine de groupe et l'élargissement des responsabilités à l'égard du personnel infirmier.

Cette nouvelle loi cherche également à établir des complémentarités entre les différentes échelles géographiques (région, département, pays) et s'appuie sur les notions de décentralisation, de polyvalence administrative, de démarche participative et de développement durable. L'État reste présent, mais l'essentiel des interventions relève des échelons inférieurs. Dans ce contexte, l'élaboration de projets locaux est fortement préconisée. L'esprit de la loi comporte de nombreux objectifs:

- mettre en avant la notion de développement durable;
- inscrire la politique d'aménagement du territoire dans une logique européenne;
- développer la démocratie participative;
- favoriser l'interface rural/urbain;
- renforcer le rôle des régions;
- redéfinir l'action publique sur les territoires.

La loi redéfinit également les rôles des services déconcentrés de l'État, regroupe au sein du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire l'ensemble des anciens modes de financement interministériels et crée, pour le milieu rural, des zones de revitalisation prioritaires dans les cantons à faible densité de population (c'est-à-dire ceux de moins de 33 habitants par km²).

Le Comité interministériel de l'aménagement et du développement a la responsabilité de coordonner l'ensemble des mesures et de veiller au respect et à l'application de la loi. Ce comité a notamment engagé des réflexions importantes pour garantir l'accès aux services publics en milieu rural. Ainsi, il a approuvé la réalisation d'une expérience pilote dans les départements de Charente, de Corrèze, de Dordogne et de Savoie en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins particuliers en matière de services publics. Ces expérimentations ont pour but de définir de nouvelles formes d'organisation. Un accord-cadre général a été signé en juillet 2003 entre l'État, les associations d'élus et les principaux organismes publics afin d'associer l'ensemble des partenaires concernés par cette expérimentation. Ainsi, des établissements publics de coopération intercommunale ont vu le jour.

Certaines entreprises, comme La Poste et France-Télécom, sont également assujetties à des dispositions particulières. La Poste a notamment noué des partenariats pour enrichir l'offre de ses points de services en proposant des prestations pour le compte d'autres services publics. De son côté, France-Télécom est tenue d'appliquer la loi 2003-1365 portant sur la mise en œuvre du service universel⁵² dans le secteur des communications.

En outre, la loi comporte des mesures particulières destinées à maintenir ou à développer l'activité commerciale en milieu rural. Ces mesures prennent notamment la forme d'aides à l'investissement et d'exonérations fiscales.

Enfin, il existe, en France, de nombreux programmes et organismes qui visent à maintenir les services de proximité en milieu rural. Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce est l'un de ceux-là. Mis en place en 1992, il vise à répondre à une double nécessité: assurer le maintien d'une desserte commerciale en services de proximité indispensables à la vie sociale et préserver l'équilibre entre les différentes formes de commerce en favorisant l'adaptation des structures traditionnelles (boulangeries, pâtisseries, boucheries-charcuteries, épiceries et supérettes). En outre, l'«Opération 1 000 villages» a permis à autant de communes d'acheter des locaux commerciaux pour les réhabiliter afin de maintenir une armature commerciale de proximité.

1.9.2 Le programme européen Leader

Lancé en 1991, le programme *Leader* a permis d'améliorer le développement des zones rurales fragiles en faisant appel à l'initiative locale via le financement de différents projets. Les fonds et la constitution de groupes d'action locale (GAL) ont notamment

⁵² On entend par «service universel» l'obligation pour un ou plusieurs opérateurs de réseaux et/ou de services de communications électroniques de fournir, à un prix raisonnable, un ensemble minimum de services à tous les utilisateurs, indépendamment de leur situation géographique sur le territoire national. Ces services comprennent notamment les annuaires, les renseignements téléphoniques, les cabines téléphoniques publiques, des mesures particulières en faveur des personnes handicapées et l'accès au réseau Internet à bas débit.

contribué à la réalisation de projets de développement en en accroissant la collaboration et la coopération au niveau local. Ce programme part du principe selon lequel les régions sensibles constituent une sorte de réservoir de sociodiversité (par analogie à la biodiversité) qui représente un potentiel qu'il faut conserver pour le futur. Les actions financées s'inscrivent dans quatre catégories:

- l'acquisition de compétences (volet A);
- les innovations rurales (volet B);
- la coopération internationale (volet C);
- et le soutien à l'action du réseau européen de développement rural (volet D).

Les objectifs du programme sont essentiellement de trois ordres. Ils concernent l'adaptation, le maintien et la création d'activités dont la mise en œuvre suppose de nouveaux emplois, une maîtrise des migrations, de l'insertion sociale et professionnelle, de la compétitivité et de l'accès aux marchés et aux technologies utilisées. Dans cette perspective, les projets de développement local postulant au programme *Leader* doivent valoriser les ressources endogènes du territoire à partir d'un projet intégrateur fondé sur la mise en réseau (réseautage) des différents acteurs locaux au sein d'un groupe d'action locale (GAL).

Depuis son institution, le programme *Leader* a fait l'objet de multiples transformations. *Leader I* (1991-1993) était une expérience pilote dotée de fonds relativement limités (600 millions de dollars américains) qui visait les régions rurales en retard ou ayant un faible niveau de développement socio-économique. Les activités des territoires *Leader I* étaient surtout orientées vers l'agriculture, le tourisme et les PME.

Plus ambitieux, tant sur le plan de son financement que de sa portée, *Leader II* (1994-1999) bénéficiait d'une enveloppe de 2,6 milliards. Il a été étendu à un plus grand éventail d'activités et l'accent était mis en particulier sur l'aspect novateur des projets dont notamment ceux portant sur le maintien du dernier commerce du village.

Finalement, la nouvelle phase du programme *Leader* (*Leader+*) favorise des démarches intégrées conçues et mises en œuvre par des partenariats actifs fonctionnant à l'échelle locale. Elle encourage l'échange d'expériences et la coopération transnationale. L'objectif de *Leader+* est d'inciter et d'aider les intervenants ruraux à réfléchir au potentiel de leur territoire dans une perspective à plus long terme. Contrairement à ses prédécesseurs, le programme s'adresse à toutes les régions rurales faisant partie de l'Union européenne. Son budget atteint trois milliards de dollars pour la période 2000-2006. Il contribue à la régénération des économies rurales en soutenant des stratégies novatrices de développement pouvant servir de modèles à d'autres zones. L'initiative *Leader+* met fortement l'accent sur la participation active des collectivités locales ainsi que sur la coopération et l'établissement de réseaux entre les zones rurales afin de favoriser l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire.

Les services à la population ont été très présents dans le cadre du programme *Leader II*. Ils ont concerné différents secteurs tels que les services de proximité à destination de publics cibles (petite enfance, personnes âgées, jeunes), les services d'information et de multimédias, les services culturels et d'animation, les services pour l'emploi, les transports, l'accessibilité aux services publics, etc. Le programme *Leader II* a été l'occasion de tester et de mettre en place de nouvelles formes de prestation (services itinérants notamment, mise en réseau d'acteurs et/ou de structures, création de lieux uniques rassemblant un bouquet de services, etc.) pour satisfaire les besoins de la population en matière de services. Il a également favorisé la multiplication, dans plusieurs communes rurales, des NTIC répondant notamment au problème d'accessibilité. Ainsi, les services à la population sont devenus, dans le cadre des programmes *Leader+*, un élément important, voire central dans la stratégie de développement de certains territoires. Parmi les six thèmes fédérateurs possibles, tous intègrent plus ou moins la thématique des services, mais le thème «amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales» et celui portant sur «l'accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises» font des services, le cœur de sa stratégie territoriale.

1.9.3 Les autres formes de législation

Quelques pays ont également élaboré d'autres formes de législation concernant la prestation des services de proximité. Par exemple, en Finlande, le projet «services aux citoyens» a vu le jour en vertu de la loi du même nom. En vigueur depuis 1993, cette loi définit les modalités de dispensation des services de proximité aux particuliers par l'intermédiaire des maisons de services publics.

Pour sa part, la Suède a fait prévaloir le principe selon lequel les services de base doivent se situer à moins de 40 kilomètres (ou 45 minutes) des usagers tandis que les autres catégories de services doivent être accessibles au niveau régional à moins de deux heures.

En Norvège, le programme *Activités de services et développement régional* vise à favoriser le développement des activités de services afin qu'ils soient en mesure de stimuler l'économie des régions rurales. Six secteurs sont privilégiés. Il s'agit des NTIC, de l'éducation, du commerce de détail, des services personnels, de la culture et de l'environnement.

Enfin, après une phase expérimentale de plus de cinq ans, les services de proximité sont en voie de faire l'objet d'un cadre de reconnaissance légale par le gouvernement wallon. Une telle reconnaissance montre bien l'importance accordée par la Belgique en ce qui concerne la prestation de services de proximité en milieu rural.

1.9.4 Les zones d'interventions particulières et les fonds spéciaux d'aide au développement des services de proximité

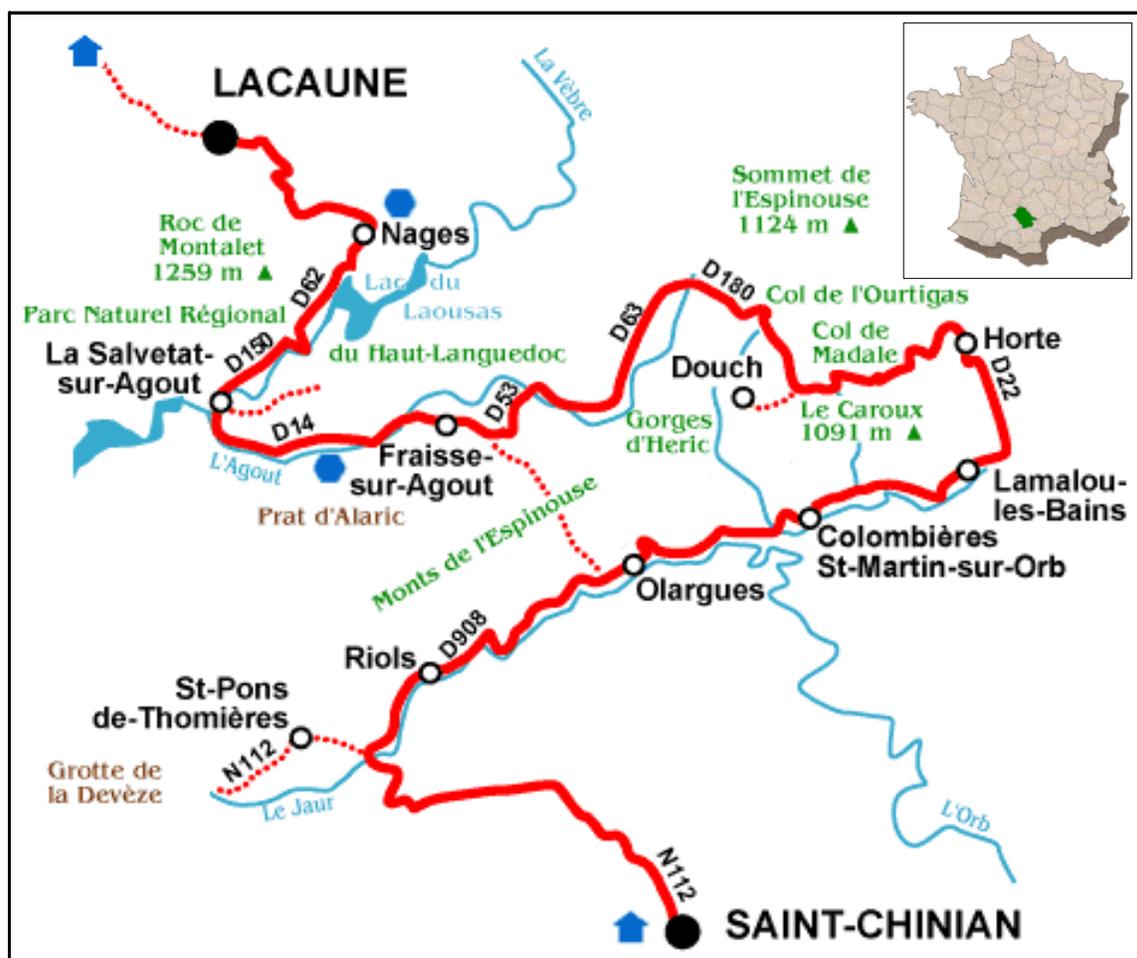
Certaines régions font l'objet d'interventions spécifiques. C'est le cas notamment des zones de montagne où des procédures particulières concernant la dispensation de services de proximité ont été instituées, en France, dès le début des années 1980. Ces dispositifs visaient essentiellement le maintien du dernier commerce de proximité. De plus,

dans chaque département comportant une zone de montagne, une commission est chargée de proposer les conditions afin d'améliorer l'organisation des services publics et leur polyvalence.

Examinons un cas plus précis, celui du Pays des Monts de Lacaune (cf. croquis 28), dans le Tarn, un territoire de moyenne montagne du Massif central particulièrement affecté par l'érosion de ses services de proximité. Ce pays ne dispose notamment d'aucun soutien scolaire. De plus, le territoire manque de dispositifs pour les personnes âgées.

Croquis 28

Le Pays des Monts de Lacaune en France



Source: www.chamina.com/circuits/pages/carto/etape/etape_11_2.asp

Afin de pallier cette situation, les élus ont décidé de s'engager, avec l'ensemble des habitants, dans une démarche de développement des services de proximité. Le projet a été financé par le FSE-objectif 5B pour l'accompagnement des zones rurales. Une première nécessité, soit la création de service de proximité dans le domaine de l'aide aux personnes, a été ciblée. L'existence de nombreuses résidences secondaires a favorisé la mise sur pied d'un service de gardiennage et d'entretien. Ces services de proximité, qui ont contribué à attirer de jeunes familles, répondent à un besoin criant compte tenu de l'éloignement des grandes villes. Une formation-action autour des services de proximité a été proposée.

Une plate-forme multiservice a également été élaborée. Les services proposés vont de l'accueil/information à l'échange d'expériences, en passant par la formation et la dispensation de services de santé et éducatifs. Les partenaires associés au projet sont nombreux: l'Éducation nationale, l'Agence nationale pour l'emploi, la fondation «Agir», la Caisse des dépôts et consignation, le Comité de bassin de Castres, la maison familiale rurale et divers consultants. Au total, 12 services de proximité ont été créés. Deux personnes ont ouvert et animent une ludothèque. Elles assurent le soutien scolaire et initient la population à l'utilisation d'Internet. Une autre accompagne les entreprises dans leurs efforts d'expansion en matière de marketing téléphonique. Une troisième offre un service de soins à domicile auprès des personnes âgées. Une autre a mis sur pied une entreprise spécialisée dans la surveillance des résidences secondaires.

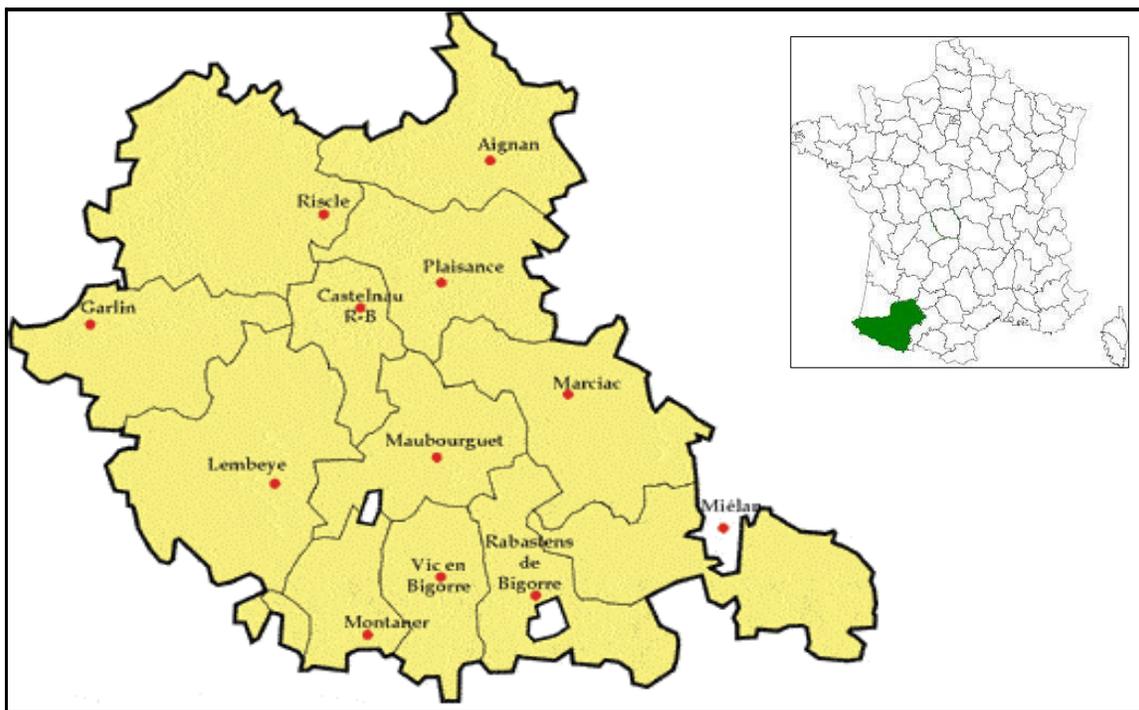
Depuis plus d'un quart de siècle, le ministère français du Commerce a mis en place un programme d'aide à la création de magasins ruraux multiservices (appelé fréquemment «multiple rural») lorsque ferme le dernier commerce du village. Ce programme vise à aider financièrement une collectivité locale (généralement la commune) à réhabiliter, voire à construire, un local loué à des conditions avantageuses à l'exploitant multiple, lui-même commerçant indépendant. Dans le Massif central par exemple, plus de 120 multiples ruraux ont été créés avec un taux d'échec particulièrement bas (moins de 5%). On y retrouve la plupart des services de base: épicerie, dépôt de pain, journaux, etc.

1.10 Les autres types d'initiatives

Parmi les autres types d'initiatives qui ont vu le jour à l'étranger, il en est un qui nous apparaît particulièrement prometteur et dont le Québec pourrait éventuellement s'inspirer. Il s'agit de l'élaboration d'une charte territoriale des services au public. Celle-ci prend essentiellement la forme d'un contrat (ou d'un pacte préventif) conclu entre certains organismes publics et les résidents d'un territoire. Elle a pour objectif de garantir la prestation d'un service de qualité à tous les usagers quelle que soit leur situation géographique. La charte du Pays du Val d'Adour (cf. croquis 29) a été élaborée par les communes et leurs groupements respectifs, en association avec le conseil de développement du Pays du Val d'Adour, les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées Atlantique ainsi que les régions d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Croquis 29

Le Pays du Val d'Adour en France



Source: www.val-adour.com/html/pays/images/cantons.gif

Cette expérience oblige à tisser des liens de partenariats entre les différentes catégories d'intervenants. Pays rural inscrit dans la boucle du fleuve dont il porte le nom, le Pays du Val d'Adour regroupe 202 communes réparties sur 12 cantons eux-mêmes distri-

bués sur trois départements (Gers, Pyrénées atlantiques, Hautes-pyrénées) et sur deux régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées). Sa population s'établit à quelque 51 000 habitants pour une densité de 33 hab./km². Les fonctions de pôle sont assurées par la petite ville d'Aire-sur-l'Adour (6 003 habitants) et un réseau de bourgs ruraux⁵³. Territoire peu industrialisé, le Val d'Adour a expérimenté, au gré de l'évolution des politiques de développement local, diverses formes de coopération permettant de s'affranchir à des contraintes liées aux découpages administratifs: programme d'intérêt communautaire *Leader II* en 1994, puis, en 1998, un projet élaboré à l'échelle du pays et financé par la DATAR.

Face aux différents problèmes générés par la faiblesse de l'infrastructure de services, les acteurs locaux ont décidé de les placer au cœur de la politique de développement du Pays Val d'Adour. La démarche ainsi entreprise poursuivait trois objectifs:

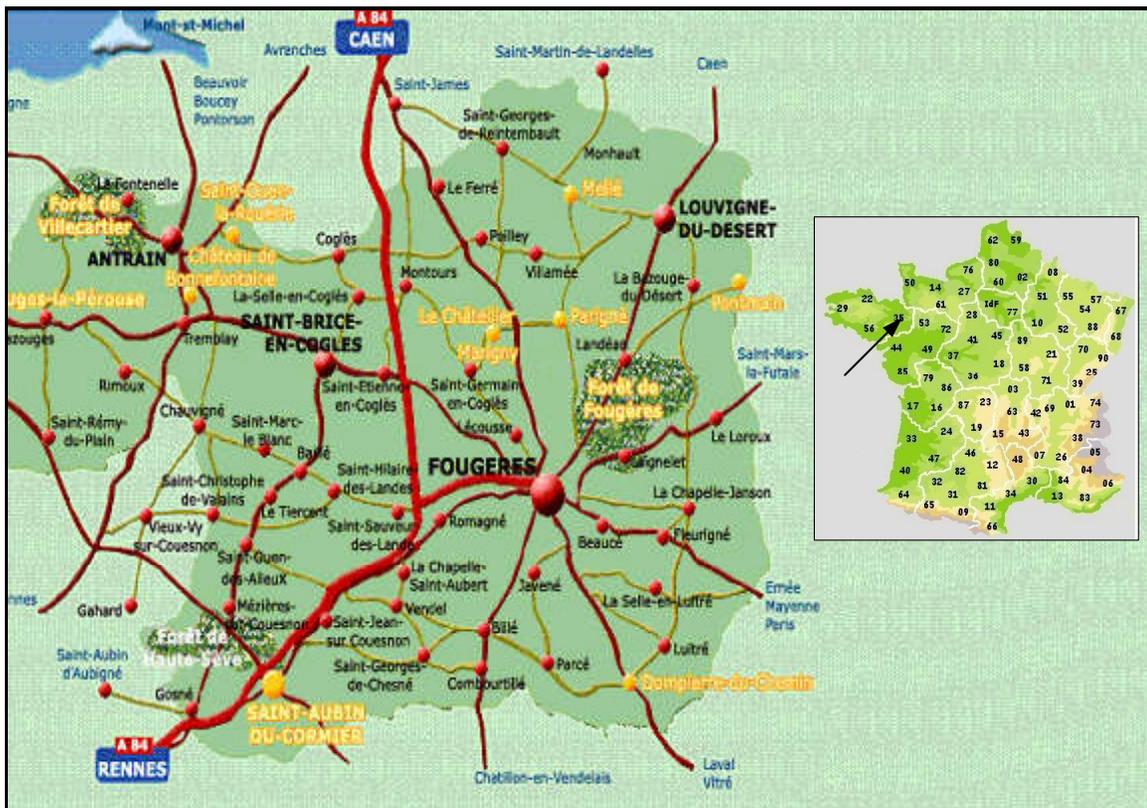
- contribuer au maintien des services de proximité sur le territoire;
- participer à la modernisation des services;
- mettre en place des actions de développement orientées vers la prestation des services publics.

Ainsi, l'élaboration d'une charte territoriale des services au public détermine la stratégie et les principales orientations du territoire en matière d'organisation des services de proximité. De nombreux acteurs ont été concernés par cette initiative: les collectivités locales, l'État, les organismes parapublics, les associations, ainsi que certaines entreprises privées. Certaines priorités ont été identifiées notamment en ce qui concerne l'accès à Internet. Des points multiservices ont également été implantés dans huit communes.

⁵³ L'articulation de la vie locale autour des bourgs centres est caractéristique de cet espace rural. En témoignent les vestiges des castelnaux (Riscle, Castelnau Rivière Basse), petites agglomérations fortifiées implantées autour d'un château, et des bastides (Plaisance, Marciac, Vic en Bigorre, Maubourguet, Aignan, Garlin, Lembeye) petites villes «neuves», fondées plus tardivement, qui se sont développées au Moyen Age à l'écart des pôles industriels les plus dynamiques. Comme autant de points névralgiques, ces centres de services concentrent commerces, services et entreprises locales et captent par là même, la plupart de la population active.

Croquis 30

Le Pays de Fougères en France



Source: www.ot-fougères.fr

Le concept a fait boule de neige et a été emprunté par d'autres territoires. C'est le cas notamment du Pays de Fougères (cf. croquis 30) situé au carrefour de la Normandie, de la Loire et de la Bretagne. Il englobe 58 communes regroupées en cinq communautés de communes comportant quelque 76 500 habitants. Un diagnostic du territoire a permis de retenir 14 services prioritaires parmi lesquels figurent la santé, la culture, l'éducation et la finance (accès aux services bancaires). Font également partie des principaux axes d'intervention, les services d'aide aux personnes âgées, l'accessibilité à Internet haute vitesse et les services postaux. Le lancement du projet a rassemblé de nombreux acteurs (syndicats intercommunaux, chambres consulaires, conseillers régionaux, maires des communes, député de la circonscription, etc.) qui gravitent autour de l'«Association Fougères, Pays en marche». Cette dernière a pour principal mandat de conforter l'offre de services sur tout le territoire en renforçant la position des bourgs. Une cellule de veille a également été constituée. Elle fait ni plus ni moins office de «chien de garde» auprès des

différents partenaires impliqués dans l'organisation des services. Elle s'assure également que les besoins exprimés par les ruraux en matière de services de proximité sont satisfaits.

2. Le cas du Québec

Le sentiment d'appartenance, l'esprit d'interconnaissance et la solidarité qui expriment le lien au territoire vécu se traduisent par de multiples façons de faire, de produire et de créer. Bien qu'il ne constitue pas un phénomène nouveau, l'esprit de créativité et d'innovation est un fait de plus en plus reconnu par les spécialistes du développement rural. Pour certains, les initiatives qui émergent de la base correspondent à une remise en cause des modèles traditionnels de développement économique. Dans cette perspective, elles constituent les éléments nécessaires à la mise en place d'une forme alternative de développement. Elles représentent une force endogène incontournable dans le contexte socio-économique du XXI^e siècle où la globalisation incite à la recherche d'aménités. D'autres perçoivent l'émergence de ces expériences innovantes comme une réponse à la situation de crise que traverse certains segments de l'espace rural. «Les stratégies innovantes montrent que survivre économiquement et socialement dans les zones rurales implique des stratégies de contournement des règles en place (Vivier, 1995: 102). Mais dans tous les cas, les actions mises en œuvre par les ruraux pour maintenir ou pour diversifier leur infrastructure de services témoignent d'un sentiment d'appartenance élevé à l'égard de leur milieu de vie prenant appui sur une forte cohésion sociale.

Le contexte actuel de recomposition économique convie les ruraux à faire preuve d'ingéniosité et d'un esprit créatif hors du commun afin de conserver leurs acquis. Bien que les initiatives de développement local se manifestent dans toutes les sphères de l'activité économique⁵⁴, celles qui émanent des services de proximité donnent lieu à tout un arsenal d'expériences notamment dans les domaines de l'éducation, du transport collectif, de la vente au détail, de la santé, de la coopération, des services religieux, de la

⁵⁴ Voir notamment à ce sujet notre dossier paru en juin 2005 dans la revue *l'Action nationale* et intitulé: «Quelques enseignements pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement régional».

culture, des loisirs, de l'aménagement du territoire, des communications, de l'environnement, etc. Tel est le plan de vol que nous proposons dans le cadre de cette seconde partie qui s'attardera au cas québécois.

2.1 Les services éducatifs

Principales caractéristiques de l'espace rural québécois, les notions de distance et de dispersion handicapent l'organisation du système éducationnel de plusieurs localités de la province. Bien que la réforme de l'enseignement au Québec ait donné aux régions rurales les mêmes avantages que ceux que l'on retrouve en milieu urbain, le degré de concentration ou de dispersion de la population conditionne toujours aussi fortement l'accessibilité des enfants à l'éducation. Les normes économiques et administratives demeurent étroitement associées à toute politique visant à satisfaire les besoins et les droits essentiels des individus. Dès lors, une localité à faible densité et de petite taille démographique ne peut avoir le même type d'équipement scolaire que celui dont bénéficie une agglomération urbaine.

Parce que le nombre de la clientèle étudiante devient inférieur à la norme établie, on assiste, chaque année, à la fermeture d'écoles particulièrement en milieu rural. Le choix de fermer telle institution plutôt que telle autre est inhérent à moult facteurs parmi lesquels la démographie⁵⁵, les intérêts économiques et politiques et les rivalités entre localités exercent un rôle déterminant. Des considérations d'ordre géographique, pédagogique et administratif peuvent également être en cause.

⁵⁵ En ce qui concerne ce dernier aspect, le vieillissement de la population, le faible taux de natalité et la décroissance démographique sont autant de phénomènes qui raniment le spectre de la fermeture d'écoles en milieu rural fragile.

2.1.1 La mobilisation territoriale: un vecteur pour la lutte à la survie des petites écoles en milieu rural fragile

Depuis le milieu des années 1990, les fermetures d'écoles (particulièrement celles sises en milieu rural)⁵⁶ ont suscité beaucoup de mobilisation de la part des parents et des membres des différentes communautés concernées. La fermeture de la dernière école du village est souvent perçue comme la mort éventuelle de celui-ci. D'entrée de jeu, qu'il nous soit permis de rappeler cinq cas qui ont particulièrement marqué l'histoire récente du Bas-St-Laurent.⁵⁷

En février 2000, un incendie qui a rasé le centre nerveux de St-Jean-de-la-Lande (296 habitants)⁵⁸, dans la MRC de Témiscouata, a cédé sa place à une brasse de solidarité humaine. Une levée de fonds a permis d'amasser 250 000\$ afin de reconstruire un complexe multifonctionnel abritant notamment des logements, l'école du village, un point de services de la caisse populaire et le bureau municipal.

⁵⁶ La fermeture des écoles n'est pas un phénomène exclusif au monde rural. En effet, de nombreuses écoles de quartier, sises en milieu urbain, ferment constamment leurs portes depuis les années 1980 en raison de l'intensification de l'étalement urbain et de la croissance exacerbée des banlieues. Ces fermetures réelles ou imminentes entraînent la mobilisation de parents qui, dans certains cas, parviennent à renverser la décision des commissions scolaires. Nous voudrions faire plus explicitement référence ici au cas de l'école primaire de St-Mathieu, à Ste-Foy, qui est demeurée ouverte à la suite de pressions exercées par les parents.

⁵⁷ Avec l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-St-Laurent est l'une des régions du Québec où les actions mises de l'avant dans le but de maintenir des services éducatifs de première ligne mobilisent le plus d'individus. Il faut dire que ces deux entités administratives ont particulièrement été affectées par les fermetures d'écoles au cours des dernières années. Les cas célèbres, qu'il s'agisse de «success story» ou d'interventions moins éclatées, mais tout autant médiatisées, y sont relativement nombreux et anciens. Déjà, en 1973, 25 parents de la municipalité de St-Athanase (336 habitants) s'étaient mobilisés à la suite de la décision de la commission scolaire de faire passer le nombre de classes de quatre à trois. Percevant cette mesure comme le début d'un processus de dépérissement de leur communauté, des parents ont décidé d'occuper les locaux de l'école clamant haut et fort que leurs enfants avaient préséance sur les normes administratives. Leur tapage a été tel que la commission scolaire est non seulement revenue sur sa décision, mais au surplus, un quatrième professeur a été engagé. On le voit bien, les résidants des milieux ruraux veulent être partie prenante des processus décisionnels qui concernent leur cadre de vie. Ce travail de résistance se concrétise dans une quête constante d'une communauté à maintenir ses acquis, d'une sociabilité à affermir et à se développer. Dans un tel contexte, le maintien des services de proximité «n'est pas une simple question d'aménagement technique d'un service à offrir, mais l'expression d'une vision spécifique de développement, d'une manière de vivre à promouvoir» (Beaudry et Dionne, 1998: 144).

⁵⁸ À moins d'avis contraire, les statistiques utilisées dans cette étude, notamment celles entre parenthèses qui informent le lecteur sur la taille démographique des localités rurales mentionnées, proviennent du dernier recensement de 2001 de Statistique Canada. Lorsqu'une municipalité est évoquée dans le texte et que celle-ci n'est pas suivie de sa taille démographique, de deux choses l'une: soit que cette taille démographique ait déjà été précisée dans le texte ou bien qu'il s'agit d'une agglomération urbaine.

Un deuxième cas concerne les municipalités des Boules (402 habitants) et de Métis-sur-Mer (207 habitants), dans la MRC de la Mitis, où les parents ont manifesté leur désaccord en raison de la suppression d'un demi-poste d'enseignant.

Dans cette même foulée, six localités du Bas-St-Laurent, en occurrence celles de Ste-Françoise (453 habitants), de Ste-Rita (388 habitants), de St-Athanase (336 habitants), de St-Elzéar (324 habitants), de St-Jean-de-la-Lande et de St-Marc-du-Lac-Long (469 habitants), ont créé un véritable mouvement de solidarité dans le but d'assurer la survie de leur école. Une lettre a notamment été expédiée à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. Quelques leaders ont exigé que cette dernière prenne des engagements fermes concernant l'offre de services éducatifs dans leur localité respective. Malgré l'hésitation de la commission scolaire à prendre pareil engagement, l'expérience démontre que la solidarité manifestée par les acteurs locaux, les élus municipaux et les parents est souvent déterminante dans l'issue finale du débat engendrée par une telle situation.

À St-Eugène-de-Ladrière (474 habitants), dans la MRC Rimouski-Neigette, la mobilisation de la population locale, grâce à une collecte de fonds, a permis de doter la cour d'école d'un module de jeux récréatifs, d'aménager un terrain de basket-ball et de créer un espace pour la pratique du soccer.

Terminons enfin, par un cas vraiment particulier, celui de la petite école de St-Pierre-de-Lamy (126 habitants) dans la MRC de Témiscouata, où le comité de parents a décidé d'organiser des rencontres avec ceux des autres institutions primaires des alentours afin de les sensibiliser à une répartition plus égalitaire des enfants dans les différentes écoles de haut pays témiscouatain. Leur demande a permis de stabiliser, du moins pour un certain temps, les effectifs scolaires de leur institution.

2.1.2 Quelques exemples d'initiatives visant à maintenir ou à diversifier l'offre de services éducatifs en milieu rural fragile

Les initiatives mises en place dans le but d'assurer le maintien des services éducatifs de niveau primaire sont nombreuses et diversifiées. Celles-ci résultent soit d'innovations au plan du financement, d'organisation des services éducatifs ou de ces deux éléments à la fois.

En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier aspect, à maints endroits, on s'accommode de classes multiprogrammes⁵⁹. Certaines municipalités, calculant que le creux démographique sera comblé dans un ou deux ans, achètent un sursis. On organise des levées de fonds ou on assume directement à même les revenus municipaux, les 4 000\$ que la commission scolaire réclame par enfant manquant. À Ste-Rita, dans le Bas-St-Laurent, la location de locaux à certains organismes (municipalité, âge d'or, bibliothèque, caisse populaire, etc.) permet de défrayer une partie des coûts reliés au manque d'élèves et à l'entretien du bâtiment.

Possédant une longue tradition en matière de luttes populaires, les localités du JAL⁶⁰ ont encore une fois fait preuve d'imagination en fusionnant leur bibliothèque scolaire à celle de la municipalité. Les livres et les ordinateurs sont ainsi mis à la disposition de toute la population.

Certaines institutions ont développé des pratiques d'enseignement inédites de façon à attirer des élèves d'autres localités. Par exemple, à St-Joseph-de-Kamouraska (415 habitants), un enseignant a élaboré un programme de classe virtuelle dans le but d'éviter la fermeture de la dernière école du village. Dans cette classe, chaque élève possède un terminal branché en réseau qui lui permet de participer aux activités d'apprentissage pro-

⁵⁹Selon les données récentes du ministère de l'Éducation, 60% des écoles primaires des 33 commissions scolaires situées en milieu rural offrent un enseignement en classes à multiples niveaux. Mais cette réalité n'est pas spécifique aux milieux ruraux. En effet, en raison du déclin démographique qui frappe encore plus durement les régions périphériques, les classes à plusieurs niveaux sont également présentes en milieu urbain comme c'est le cas notamment à Baie-Comeau.

⁶⁰ Il s'agit d'un regroupement de paroisses formées des municipalités de St-Juste-du-Lac (657 habitants), d'Auclair (520 habitants) et de Lejeune (381 habitants).

posées par le professeur. Les enfants étudient les mêmes matières que ceux des autres écoles mais en utilisant diverses applications informatiques telles que le traitement de texte, le courrier électronique et la navigation sur Internet. «L'enseignement par projet» a non seulement permis de sauver l'école du village, mais il a aussi favorisé l'intégration des diverses matières des programmes d'apprentissage des différents élèves.

À cette même école, d'autres professeurs font preuve d'originalité dans la dispensation de leurs cours. Dans le cadre du cours de musique par exemple, l'instituteur a convié les élèves à participer aux différentes étapes entourant la production d'un disque (composition, pratique, promotion, vente, enregistrement, conception de la pochette, marketing et lancement) en collaboration avec le groupe populaire «La Chicane». Grâce à l'appui financier des parents et de toute la communauté, il est résulté de cette initiative la réalisation de deux disques. En avril 2002, l'école de St-Joseph innovait encore en inaugurant une micro-entreprise environnementale.

Une nouvelle formule d'enseignement a également été expérimentée dans les petites communautés de Métis-sur-Mer et des Boules, dans le Bas-St-Laurent. Les élèves des communautés anglophone et francophone de ces deux municipalités reçoivent, à raison d'une demi-journée par semaine, une formation en anglais dans le premier cas et une autre en musique et en art dramatique dans le second. Une telle approche permet à tous les élèves, dont trois proviennent de Matane, de profiter d'un programme enrichi. Elle développe l'estime de soi et l'implication tout en favorisant la réussite éducative par l'engagement de deux communautés. Mais surtout, en attirant des enfants du milieu urbain, elle permet de renflouer les effectifs scolaires de deux écoles qui, autrement, seraient condamnées à la fermeture.

Dans cette même foulée, deux petites écoles de la Basse-Côte-Nord offrent en alternance, dans le cadre de certains programmes annuels, l'histoire, la géographie, les

sciences physiques et l'écologie auxquelles les localités limitrophes peuvent prendre part⁶¹.

De même, dans le cadre de la signature des pactes ruraux, une école de musique a été implantée dans la MRC de Témiscouata⁶² dans le but de diversifier la formation des élèves provenant de petites localités. En outre, cette même MRC, qui possède plusieurs écoles de petite taille sur son territoire, a élaboré une politique encourageant le partage des locaux. Ainsi, le bureau municipal de St-Elzéar loge à l'école du village alors que celle de St-Eusèbe (636 habitants) abrite la caisse populaire, l'âge d'or et le bureau de poste.

D'autres localités misent sur des projets éducatifs particuliers pour assurer leur survie. À Ste-Paule (199 habitants), dans la MRC de Matane, la réorganisation de l'offre éducative et la définition d'une nouvelle identité (volet environnemental) ont été tel que l'école du village a pu être sauvée de la fermeture⁶³. Cette formule favorise l'apprentissage des matières à partir de diverses activités à caractère écologique (jeux de rôle, discussions dirigées, interprétation de la nature, etc.). Elle s'est notamment traduite

⁶¹ À cet égard, bien qu'elle ne concerne pas directement le milieu rural, nous ne pouvons passer sous silence l'expérience récente menée par sept commissions scolaires de l'Est-du-Québec qui ont uni leurs forces dans le but de maintenir et de diversifier l'offre de services éducatifs. Il s'agit d'une entente dont la mécanique est relativement simple. Une région identifie un besoin de formation professionnelle. La commission scolaire fait alors appel à l'expertise d'un signataire de l'entente qui offre le programme à la carte. Cette dernière prend les dispositions nécessaires pour dispenser, hors territoire, le programme qui répond à la demande exprimée. Ce mécanisme a déjà porté ses premiers fruits. Ainsi, la Commission scolaire des Chics-Chocs offre, à Ste-Anne-des-Monts, le programme d'entretien général d'immeubles grâce à la collaboration de la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup. Quinze élèves sont inscrits alors que la demande à l'établissement louperivois était trop faible. Ce dispositif représente un bel effort de concertation, une expérience appelée à se multiplier pour d'autres catégories de services notamment en milieu rural.

⁶² Notons que cette MRC comporte sept localités (sur un total de 20) de moins de 600 habitants.

⁶³ En 2003, les activités de cette école ont de nouveau failli être perturbées, la commission scolaire souhaitant abaisser le nombre d'enseignants de trois à deux. La solidarité des parents aura finalement eu raison de la décision de la commission scolaire puisque le nombre de professeurs a été maintenu. Plus récemment, le projet d'école alternative était encore menacé par la direction de la commission scolaire qui souhaitait épargner sur les coûts de transport. Parents et leaders locaux se sont mobilisés à nouveau de concert avec les intervenants des municipalités voisines (Ste-Érène, Albertville et Grosses-Roches) vivant une problématique similaire. Pour chacune de celles-ci, un mémoire a été préparé, lequel a été présenté à la commission scolaire. Les élus municipaux ont notamment adopté une résolution demandant à cette dernière d'accorder un moratoire de deux ans sur toute fermeture d'écoles. Les quatre écoles ont finalement obtenu un sursis d'un an. Il ne s'agit toutefois que d'une victoire partielle puisque les dirigeants de la commission scolaire ont prévenu les parents que la prochaine consultation serait élargie à d'autres institutions dont les écoles secondaires de village et celles comptant entre 20 et 25 élèves. Le dossier est à suivre.

par l'adoption d'un canard⁶⁴. Les résidants de Ste-Paule ont compris que les autobus scolaires pouvaient circuler dans les deux sens c'est-à-dire, du milieu urbain vers le milieu rural et pas nécessairement l'inverse comme c'est habituellement le cas. Pour l'année scolaire 2005-2006, l'école du village accueillait 45 élèves dont sept provenaient de la localité de Ste-Paule.

L'initiative développée par les résidants de Ste-Paule a fait boule de neige non seulement au sein de la MRC de Matane, mais aussi à travers tout l'Est-du-Québec, voire au-delà. C'est dans ce contexte que l'environnement a également servi de bouée de sauvetage à la petite école de St-Jean-de-Cherbourg (201 habitants). Actionnaires de la compagnie Papiers École-logique, les élèves créent divers objets à partir de la pâte provenant de papier recyclé. Les produits ainsi fabriqués sont vendus aux parents et aux visiteurs. Certains se retrouvent sur les tablettes du Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane. Les responsables du projet, qui rejoint également les grandes orientations de la récente réforme scolaire, espèrent financer les opérations par la vente d'objets et surtout inciter les parents d'autres localités à inscrire leurs enfants à l'école de St-Jean.

D'autres petites écoles du Bas-St-Laurent, notamment dans le Témiscouata (St-Athanase, St-Elzéar), mais aussi à St-Chales-Garnier (322 habitants), à St-Eugène-de-Ladrière (474 habitants), à St-Damase (449 habitants) et à St-Zénon (434 habitants), ont développé, en collaboration avec le projet Forêt modèle, une approche écologique dans le but d'attirer les élèves des localités voisines.

Après Baie-des-Sables (634 habitants), qui se consacre à la mer, et Ste-Paule à la nature, l'école de St-Léandre (380 habitants) oriente son enseignement vers le monde agricole. Divers sujets (les semences, la santé animale, les engrais, les bactéries, la protection de l'environnement, etc.) gravitant autour des thèmes de la terre et de la ferme familiale servent à l'apprentissage des connaissances du programme de sciences humai-

⁶⁴ Sous la supervision d'un biologiste, les jeunes ont également participé à l'élevage de l'ombre de fontaine. Parrainés par les parents, les poissons ont permis d'ensemencer le ruisseau Sableux sis sur le territoire de la municipalité. Grâce à ce projet, axé sur l'environnement, mais aussi à celui relié à la mise en valeur des lots intramunicipaux, Ste-Paule s'est vu attribuer, en 1999, le Prix Ruralité décerné par le ministère des Affaires municipales.

nes. D'autres aspects liés notamment à l'histoire et à la préservation du patrimoine sont également abordés. Le projet est d'autant plus novateur qu'il est réalisé en partenariat avec le Cégep de Matane qui dispense le programme de gestion et d'exploitation d'entreprises agricoles.

À Nouvelle (1 960 habitants), en Gaspésie, l'école a été la première de la région à rejoindre le Réseau québécois des écoles micro-entreprises environnementales grâce à un projet de fabrication de papier recyclé. De concert avec le Centre d'études collégiales de Carleton qui a également collaboré au projet, les élèves ont eu à se familiariser avec les diverses étapes relatives au processus de fabrication de la cueillette du papier recyclé jusqu'à sa transformation en passant par la vente du produit. L'initiative a permis de stabiliser les effectifs scolaires puisque des parents d'autres localités ont décidé d'y inscrire leurs enfants.

Le concept d'école environnementale développé à Ste-Paule a eu des répercussions jusqu'en Abitibi, soit plus précisément à Clerval (351 habitants). Suite à l'annonce de la fermeture par la commission scolaire de l'école du village, un comité, composé de parents et d'enseignants a été formé afin d'élaborer de nouvelles formes d'apprentissage tournées vers la dimension environnementale. Aujourd'hui, l'école accueille 53 enfants répartis dans trois classes multiprogrammes.

Certaines écoles tentent d'assurer leur survie en adoptant une vocation particulière. Dans la MRC de Coaticook par exemple, la municipalité de Waterville

(1 824 habitants) a aménagé les locaux de son école de façon à les adapter à la pédagogie Waldorf⁶⁵.

Toujours au plan organisationnel, la petite école de Ste-Irène (323 habitants), dans la Vallée de La Matapédia, a développé un programme d'études axé sur les sports de glisse. Avec seulement huit élèves au cours de l'année scolaire 2003-2004, l'école du village était devenue bien grande. Comme plusieurs autres écoles du Bas-St-Laurent, elle mise sur un projet éducatif original afin de gonfler ses effectifs.

Dans le but de contester le transfert de 37 enfants du primaire à l'école de la municipalité voisine, le comité de parents de Batiscan (905 habitants), en Mauricie, a élaboré un concept particulier. Trois parents retraités, possédant leur brevet d'enseignement, dispensent, depuis le 30 septembre dernier, les cours aux élèves sur une base bénévole dans les locaux du centre communautaire de la municipalité. Dans le même ordre d'idées, des parents dont les enfants fréquentent l'école de Ste-Christine (754 habitants), dans la MRC d'Acton, ont insisté auprès de la commission scolaire afin que des cours du soir soient dispensés aux adultes désirant terminer leur cinquième secondaire. Un groupe a été formé et a permis à l'école du village de consolider ses activités.

Nous avons déjà fait état, à la section 2.1.1, d'interventions qui, grâce à la mobilisation de la population locale, ont permis d'assurer une partie du financement liée à la prestation de services éducatifs en milieu rural. Mentionnons un autre cas, celui de la pe-

⁶⁵ Particulièrement prisée en Allemagne, en Suisse et au Royaume-Uni, il s'agit d'une méthode qui mise sur le pluralisme pédagogique. Elle consiste à offrir, au sein d'une même institution, les services éducatifs de la maternelle au secondaire. Les apprentissages scolaires commencent dès l'âge de 6 ans. Un même professeur, assisté de collègues spécialisés (langues, art, activités manuelles, sport), prend en charge une classe pendant toute la durée du cycle primaire. Les matières sont enseignées dans l'optique d'un éveil aux problèmes du monde actuel et à la responsabilité de l'individu en tant qu'acteur dans le monde. L'enseignement est confié à une équipe de professeurs spécialistes de leur discipline qui interviennent dans les différentes classes de l'institution pour garantir la cohérence de l'accompagnement des élèves et de leur progression. L'objectif poursuivi est l'épanouissement, aussi large que possible, de toutes les potentialités intellectuelles, artistiques, manuelles et corporelles de l'élève. Pour le cycle du primaire, les notes sont remplacées par un rapport annuel présentant un portrait de l'enfant et de son comportement. Il témoigne du parcours de l'élève et de l'atteinte des objectifs fixés. Il décrit ses forces et ses faiblesses. À la fin du secondaire, il est demandé à chaque élève de produire un travail individuel portant sur un sujet original de son choix (réalisation manuelle, artistique, littéraire, scientifique, technique ou sociale). Ce travail comporte une partie pratique, une étude théorique et une présentation devant l'ensemble de l'école: invités, professeurs, parents et camarades.

tite école d'Alberville (337 habitants), dans la MRC de La Matapédia. En raison de la répartition inégale des effectifs scolaires (cinq élèves en première année et cinq en sixième année), une deuxième ressource professorale s'avérait nécessaire afin d'offrir une formation adéquate aux 10 élèves de cette école. S'ils souhaitaient maintenir l'école ouverte, les parents de ces élèves devaient payer le salaire de cette seconde institutrice, la commission scolaire refusant de le faire. Une campagne de financement a été lancée et a permis d'amasser les sommes nécessaires à l'embauche de ce professeur.

À maints endroits, il n'est pas rare de constater l'implication des élus municipaux afin d'assurer la sauvegarde de la dernière école du village. À ce titre, le rapport d'un comité de travail de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération des commissions scolaires évoque l'établissement d'un partenariat croissant entre les municipalités et les commissions scolaires.

Actuellement, un dialogue a été établi de façon spontanée entre plusieurs commissions scolaires et municipalités. On assiste, au gré des besoins, dans certaines régions, à une forme de partenariat qui mène à la signature de protocoles d'ententes par une utilisation partagée de divers équipements tels que la bibliothèque, la piscine, le gymnase, etc. Il existe actuellement plus de 600 ententes de collaboration municipale scolaire à travers le Québec qui témoignent d'ailleurs de la capacité locale de tisser des liens fonctionnels entre deux administrations publiques servant le même citoyen (cité par Carrier et Beau-lieu, 1995: 60).

À La Durantaye (710 habitants) par exemple, un comité, avec l'appui de la caisse populaire, offre des primes monétaires pour chaque nouvel enfant inscrit à l'école.

En Abitibi-Témiscamingue, soit plus précisément à Preissac (684 habitants), la municipalité a défrayé le manque à gagner afin que l'école du village puisse demeurer ouverte.

En Beauce, l'école de St-Cyprien (603 habitants) a bénéficié d'un sursis grâce à la mise en place d'un projet immobilier favorisant l'accueil de nouvelles familles.

Dans le cadre du programme *Réseau de villes et villages en santé*, la municipalité de Bellecombe (731 habitants), en Abitibi-Témiscamingue, a insufflé une nouvelle dy-

namique à son école en élaborant différentes activités visant à développer le sentiment d'appartenance des enfants vis-à-vis leur milieu et ainsi favoriser le développement de toute la communauté. Pièce de théâtre, création et exposition d'une œuvre d'art collective, conception de livres déposés à la bibliothèque municipale, jardin communautaire, préparation de repas pour les personnes âgées sont autant de projets réalisés par les jeunes en collaboration avec et pour les gens du milieu. Cette initiative s'est d'ailleurs mérité le prix d'excellence 2001 du Réseau québécois des villes et villages en santé pour l'implication des jeunes au sein de la vie municipale.

2.1.3 Un classique: le cas de l'école de Ste-Clotilde-de-Beauce

Au Québec, le cas de l'école Ste-Clotilde-de-Beauce (577 habitants) est sûrement l'un de ceux ayant été le plus médiatisé à tel point qu'il fait figure d'exemplarité. Comme la stratégie d'intervention adoptée par les différents élus locaux et régionaux peut facilement être reproduite ailleurs au Québec, il nous est apparu important, voire fondamental de rappeler les grandes lignes de ce «success story».

Dans le but de revitaliser leur municipalité, les élus locaux de Ste-Clotilde ont décidé, au début de l'année 2000, de concocter un plan visant à inciter les travailleurs de l'extérieur à venir s'établir dans leur patelin. Attirés par la disponibilité des emplois⁶⁶, quelques Gaspésiens et Américains répondent positivement à leur appel. Parce qu'elles arrivaient généralement seules, laissant derrière elles leur famille, ces personnes présentaient certaines difficultés à s'intégrer à la vie de la communauté.

En dépit d'un contexte socio-économique relativement prospère, la population de Ste-Clotilde continuait à diminuer. En 2002, on ne dénombrait plus que 48 enfants inscrits à l'école du village. Or, selon les règles dictées par la Commission scolaire de l'Amiante, le seuil des 50 élèves devait obligatoirement être respecté pour que l'école

⁶⁶ À ce moment, Ste-Clotilde, réputée pour ses entreprises florissantes, surtout spécialisées dans les matériaux composites pour pièces de camions, de motoneiges et de bateaux de plaisance, avait plus de 850 emplois à combler, soit trois fois plus qu'il y a de population active au sein de la localité.

puisse demeurer ouverte. La baisse des effectifs force les autorités à mettre la clé sous la porte de l'école en septembre 2003 obligeant ainsi les jeunes à fréquenter l'institution de la municipalité voisine, en occurrence celle de East Broughton (2 367 habitants).

À force de pressions médiatiques et politiques, la commission scolaire consent, pour l'année scolaire 2005-2006, à accorder un sursis à l'école du village pour une période de trois ans à condition que la municipalité fournisse pour 15 000\$ de services (entretien des locaux, déneigement de la cour, etc.) sur une base annuelle.

Pour faire suite à son engagement et après avoir réalisé un exercice de planification stratégique visant à renverser la baisse démographique, la municipalité, en collaboration avec les principaux acteurs du milieu et un organisme sans but lucratif de Thetford Mines, entreprend de faciliter l'insertion sur son territoire de familles originaires de la Colombie, d'Irak et du Nicaragua. De manière plus concrète, la municipalité offre un appui à l'établissement de familles ayant le plus grand nombre possible de jeunes enfants. Empreint de la même vision, un comité de promotion industriel est formé. D'un commun accord, les membres de ce comité conviennent de garantir un emploi aux chefs des familles nouvellement implantées et ce, pour une période de 10 ans. Ce jeu de «grande séduction»⁶⁷ aura des retombées positives puisque 10 familles (totalisant 30 enfants) sont venues s'installer auxquelles se sont ajoutées cinq autres quelques semaines plus tard⁶⁸. Par conséquent, la survie de l'école, qui abrite également la bibliothèque, le café Internet du village et les bureaux de la municipalité, était assurée. L'intégration de ces familles est facilitée par la mise en place de nombreuses structures d'accueil ainsi que par diverses mesures de sociabilité (classes d'immersion pour les enfants et pour les adultes qui ne maîtrisent pas le français, indications en espagnol sur les panneaux municipaux, organisa-

⁶⁷ En référence au film de Jean-François Pouliot sorti en salle en 2004 portant sur la désertification des campagnes, en occurrence sur celle du village fictif de Ste-Marie-la-Mauderne. Cette comédie dramatique raconte l'histoire d'un résidant qui, avec l'aide des autres villageois, entreprend de convaincre une multinationale d'implanter une usine aux abords de la localité qui souffre de chômage chronique. Pour satisfaire les exigences des assureurs de l'entreprise, cette dernière exige la présence d'un médecin. Différents moyens sont alors mis en oeuvre par la population locale pour attirer un professionnel de la santé. Réalisant qu'ils ont franchi depuis longtemps la fine ligne qui sépare la séduction et le mensonge, les villageois doivent choisir entre l'usine et leur intégrité à l'égard du médecin. Entre les deux, leur cœur balance.

⁶⁸ Éprouvant des difficultés d'adaptation, deux d'entre elles sont, par ailleurs, reparties par la suite.

tion d'activités à caractère social, parrainage associant les familles du village à celles immigrantes, aide au logement, carnet de bienvenue, etc.).

En dépit de certaines difficultés liées notamment au logement, à la surqualification des individus eu égard aux emplois qu'il leur était proposé et à quelques réactions ou comportements xénophobes, le projet s'est avéré un véritable succès. De toute évidence, le double objectif que poursuivaient les élus municipaux, à savoir la sauvegarde de l'école du village et la résorption de la pénurie de main-d'œuvre, a été atteint. Au surplus, cette initiative a même contribué à la densification du tissu de peuplement puisqu'un projet de développement domiciliaire est présentement en cours.

L'expérience de Ste-Clotilde semble indiquer que certaines conditions sont essentielles pour faciliter l'établissement d'immigrants en milieu rural:

- un emploi qui correspond, en autant que faire se peut, aux qualifications de son titulaire (ou, à tout le moins, une prise en compte de ses compétences, voire un encouragement au perfectionnement de façon à favoriser les réorientations professionnelles);
- des logements qui répondent aux besoins des familles;
- des facilités d'accès à la propriété;
- des réseaux d'échanges et de solidarité avec la population locale;
- des appuis et des gestes concrets de la part des leaders locaux pour signifier aux nouveaux résidents qu'ils sont les bienvenus.

2.1.4 La concertation des résidents de St-Adrien-de-Ham: une condition essentielle à la consolidation de l'infrastructure de services

Le cas de St-Adrien-de-Ham, une municipalité de 530 habitants située dans la région de l'Estrie, mérite également d'être souligné. Grâce à l'implication des néoruraux, l'école du village ainsi que de nombreux autres services de proximité ont pu être préservés.

Plutôt mal accueillis par les résidants de souche à leur arrivée, ces néoruraux ont tellement contribué à l'amélioration de la qualité de vie du milieu qu'ils sont maintenant appréciés par tous les habitants du village. Un effort consensuel et de concertation entre les individus a permis d'enrichir l'infrastructure de services de cette localité. Cette dernière se compose maintenant d'une caisse populaire, d'une station-service (avec service de mécanique), d'une résidence pour personnes âgées, d'un salon de coiffure, d'une boulangerie artisanale, d'une menuiserie, d'un transporteur scolaire, d'un commerce équitable, d'une boucherie, d'un dépanneur et d'une épicerie dépositaire des produits de la SAQ. En outre, l'implication conjointe de la caisse et de la MRC a favorisé la création d'un centre intergénérationnel. Décorée avec des œuvres fournies par des artistes locaux, la salle, située au cœur du village, abrite également un local pour la restauration et une scène qui accueillera des spectacles où néoruraux et habitants de souche pourront s'y rencontrer.

Certes, toutes ces expériences innovantes visant à maintenir des services éducatifs de niveau primaire en milieu rural sont fort intéressantes. De plus, la plupart de celles-ci peuvent facilement être reproduites dans des milieux soumis aux mêmes pressions démographiques. Toutefois, il importe de mentionner qu'il s'agit d'initiatives le plus souvent ponctuelles qui ne permettent pas de résoudre les caractéristiques structurelles des espaces à population dispersée (petite taille démographique des localités concernées, distance entre celles-ci, éloignement par rapport aux villes, dépeuplement excessif alimenté par la baisse de la fécondité, exode d'une partie de la population et vieillissement prématuré de cette dernière, etc.)⁶⁹. Dès lors, des solutions visant à corriger les carences structurelles de ces milieux sont à élaborer. À cet égard, il est heureux de souligner l'implication des instances gouvernementales supérieures à la création d'un portail Internet où le partage des connaissances et des expériences contribuera à développer des stratégies spécifiques à la réalité des petites écoles.

⁶⁹ On l'a bien vu, en septembre dernier, où les résidants de Ste-Paule, dans la MRC de Matane, craignaient encore pour l'avenir de leur école.

2.2 Le transport collectif

2.2.1 Contribution et rôle du transport collectif en milieu rural

Comme pour la plupart des services, le transport collectif a subi d'importantes mutations en milieu rural. L'une de celles-ci concerne la généralisation de l'automobile qui a contribué, à toutes fins pratiques, à éliminer le transport ferroviaire de la carte rurale québécoise. Pour sa part, le réseau d'autobus interurbain s'est constamment rétréci depuis le milieu des années 1980. Parallèlement, des changements sociaux ont favorisé l'accroissement de la demande de transport en milieu rural. Parmi ceux-ci, mentionnons la réorganisation du réseau de la santé et le virage ambulatoire, la déréglementation et la privatisation des transports collectifs, la rationalisation et la concentration des services dans les zones à plus forte densité humaine et le vieillissement de la population.

Par conséquent, il n'est guère surprenant de constater qu'après l'école du village, le transport collectif est le secteur où l'on recense le plus grand nombre d'initiatives visant à soutenir et à développer ce service de proximité dont l'organisation présente, en milieu rural, de sérieuses difficultés en raison du problème omniprésent de la dispersion de la population et de la quasi-absence de rentabilité. Il faut dire que les instances gouvernementales supérieures ont fortement contribué à l'éclosion d'expériences fort intéressantes en ce domaine notamment par le biais d'importants subsides. À titre d'exemple, en 2002, le gouvernement du Québec annonçait un investissement de 10 millions de dollars réparti sur cinq ans pour implanter et soutenir des services de transport collectif en milieu rural dans toutes les MRC de la province. De plus, un volet de la *Politique nationale de la ruralité*, par l'intermédiaire des pactes ruraux, est spécifiquement consacré à cette fin. Finalement, le transport collectif en milieu rural représente un enjeu fondamental auquel s'intéresse particulièrement Solidarité rurale du Québec. Ses premières interventions avaient pour mission d'accompagner les communautés rurales qui voulaient leur ligne régionale d'autobus. Par la suite, des groupes locaux, soucieux de remédier à l'absence de transport en milieu rural, ont cherché du soutien et se sont intéressés aux expériences vécues dans diverses collectivités. Un comité de transport a été formé. Celui-ci a notamment rédigé un premier document de travail qui a donné lieu à la réalisation d'une étude

afin de mieux cerner cette problématique et à documenter les initiatives émergentes en transport collectif intervillages.

Les services de transport constituent un important facteur de cohésion sociale en milieu rural. La mobilité représente, en effet, un élément majeur de l'insertion sociale et économique des individus. À preuve, 70% des ruraux ne travaillent pas là où ils habitent. Mais cette mobilité ne se limite pas seulement à effectuer des déplacements du lieu de séjour au lieu de travail. Elle représente une dimension de la vie quotidienne. Elle permet de relativiser les distances en plus de faciliter l'accès aux biens et aux services qui ne sont pas nécessairement tous disponibles localement. À cet égard, force est de constater que le «polygone de vie», des ruraux, pour reprendre l'expression d'André Piatier (1979), s'est considérablement élargi depuis la fin du XX^e siècle.

Bref, le transport collectif exerce un rôle important dans la vie socio-économique en milieu rural et ce, à plus d'un point de vue⁷⁰. Recouvrant des problématiques très larges que ce soit aux plans territorial, social, économique, environnemental ou politique, les services de transport ont des incidences majeures en termes d'activité économique et de qualité de vie. L'organisation de ce service représente un élément essentiel à l'attractivité d'un territoire et joue fortement dans les choix de localisation résidentiels et industriels. Par conséquent, le développement d'un réseau de transport fonctionnel en milieu rural est susceptible de favoriser le maintien de la population locale notamment des jeunes et des personnes âgées.

⁷⁰ Une enquête menée en 1999 par Solidarité rurale du Québec corroborait d'ailleurs cette assertion. D'après les répondants, le transport collectif en milieu rural exerce de nombreuses fonctions. Il permet, par ordre d'importance, d'accéder aux divers services, de briser l'isolement et de participer à des activités sociales et communautaires. De plus, il peut s'avérer fort utile dans un processus de recherche d'emploi. Enfin, cette même enquête a révélé que les personnes âgées constituait le groupe social le plus affecté par la déficience ou l'absence d'un réseau de transport efficace intervillages.

2.2.2 Principales formes d'initiatives de développement local en matière de transport collectif

Bien que les initiatives qui émanent du transport collectif soient relativement nombreuses, ce ne sont pas toutes les localités rurales du Québec qui innovent en ce domaine et qui, au surplus, ont l'opportunité de profiter d'un tel service, loin s'en faut. À bien des endroits, l'offre est déficiente. En outre, elle n'est pas toujours adaptée aux réalités des milieux comportant un fort contingent de personnes âgées, de jeunes, de personnes malades ou handicapées, etc. La faiblesse des moyens déployés ne permet donc pas toujours de répondre aux attentes d'une population rurale extrêmement diversifiée. La problématique du transport collectif est particulièrement déterminante pour les milieux isolés de la trame de peuplement⁷¹.

De façon générale, les initiatives qui voient le jour dans ce secteur d'activité opèrent suivant les mêmes modalités et relèvent, la plupart du temps, des MRC. Elles visent à créer un guichet unique permettant l'utilisation à un coût minimal des places disponibles dans les autobus scolaires, le transport adapté et les taxis. L'utilisateur défraie en moyenne entre 2 et 5\$ alors que la MRC assure l'essentiel du financement via son enveloppe destinée au développement rural. Certaines entreprises fonctionnent également en empruntant les principes du modèle coopératif. Outre l'intégration des différents modes de transport, on retrouve parmi les autres modèles proposés, le transport bénévole/accompagnement, le taxibus, le covoiturage, l'élargissement des clientèles de transports spécialisés et le minibus (ou autobus rural).

À notre connaissance, la MRC de Papineau a été l'une des premières à instaurer un service de transport collectif sur l'ensemble de son territoire. En l'espace de 14 mois,

⁷¹ Ainsi, aux Iles-de-la-Madeleine, la question du transport est inscrite à l'ordre du jour des décideurs locaux depuis 1977. Réunies en colloque régional, les personnes âgées demandèrent à cette époque, la mise en place de services de transport pouvant répondre à leurs besoins de déplacement (courses, visites amicales, chez le médecin, divertissements, etc.) En Abitibi-Témiscamingue, cette même problématique est soulevée depuis 1982. Dans le but de permettre aux habitants de cette région de se déplacer à peu de frais, des acteurs locaux et régionaux ont mis en place un système de transport collectif en utilisant les places disponibles dans les autobus de la Commission scolaire Lac Témiscamingue. Le concept a été repris cinq ans plus tard dans la région de Lanaudière par la Coopérative de services multiples de Lanaudière. Mais c'est plus particulièrement au milieu des années 1990 que se multiplient les initiatives visant à pallier les carences du réseau de transport intervillages au Québec.

plus de 2 500 déplacements ont été effectués, ce qui représente environ 180 000 kilomètres. Depuis, les trois autres MRC de l'Outaouais ont emboîté le pas. L'objectif de ce projet pilote consistait à faciliter l'accès aux services de santé, d'éducation et à l'emploi. Le projet visait également à favoriser l'intégration communautaire et à rompre avec l'isolement social. Ces objectifs semblent avoir été atteints puisque une étude, réalisée par le Département des sciences infirmières de l'Université du Québec en Outaouais auprès d'un échantillon représentatif d'individus, révèle que 84% des répondants estiment que le transport collectif a contribué à améliorer leurs conditions de vie.

Suite à cette expérience, plusieurs autres, de même nature, sont apparues dans le paysage rural québécois notamment dans les MRC d'Athabaska, de Rimouski-Neigette, de Charlevoix-Est, des Etchemins, de Beauce-Sartigan, de Nicolet-Yamaska, de l'Islet, de la Mitis, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut ainsi que dans la région de l'Abitibi. En ce domaine, force est de reconnaître que les forums locaux et régionaux sur le développement social, sous l'impulsion du Conseil de la Santé et du bien-être, se sont avérés de véritables catalyseurs.

À certains endroits, comme dans la MRC de Matane, la mise en place de ce service est attribuable à la participation et à la concertation de plusieurs intervenants: le ministère des Transports, la commission scolaire, le centre local d'emploi et le centre local de développement (par l'intermédiaire du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale). Dans la MRC de La Mitis par exemple, c'est justement par l'entremise d'une entreprise d'économie sociale (en occurrence «Transport collectif de La Mitis») en partenariat avec le CLD, la MRC et le CLSC de la Mitis⁷², les sociétés de taxi et la Commission scolaire des Phares qu'un service de transport collectif a vu le jour en novembre 2005. Son objectif consiste à répondre à un besoin accru exprimé par les personnes âgées, les femmes monoparentales, les jeunes, les étudiants et les travailleurs à faible revenu de se déplacer sur des distances plus ou moins longues afin de se prévaloir de divers services essentiels. Le projet a été financé en majeure partie par le ministère des

⁷² Au Québec, est-il besoin de rappeler que le réseau de la santé et des services sociaux, au même titre que la MRC et le ministère des Transports, représente un acteur de premier plan dans le dossier du transport collectif en milieu rural?

Transports (qui s'est engagé à y injecter 28 000\$ par année) ainsi que, dans une moindre mesure, du CLD, de la MRC de La Mitis et de nombreuses entreprises et organismes régionaux.

Dans les MRC de la Haute-Gaspésie et de Bonaventure, certains services publics et cabinets privés ont accepté, de bon gré, de modifier leurs horaires pour faciliter le déplacement des utilisateurs du transport collectif. Ailleurs, l'implantation de ce service est le fruit de l'ingéniosité et de la créativité de certains leaders locaux et régionaux. Ainsi, à l'instar du modèle européen, un service de covoiturage et de transport sur demande a été mis en place dans la MRC d'Avignon, un territoire à très forte dominance rurale.

Une expérience similaire a également été développée dans la MRC d'Abitibi. Un babillard a été placé dans les bureaux municipaux de La Corne (629 habitants), de Preissac, de St-Dominique-du-Rosaire (476 habitants) et de Trécasson (1 177 habitants). Plusieurs covoitureurs peuvent ainsi offrir leurs services sur une base régulière. Un système de répartition est en fonction à La Motte (406 habitants) et à Barraute (2 010 habitants). D'autres projets connexes ont été implantés notamment pour la livraison de médicaments. «Accessibilité 2001», en collaboration avec les Pharmacies Jean Coutu®, a instauré des points de chute de médicaments dans plusieurs municipalités rurales abitibiennes dont à La Motte, à Ste-Gertrude-de-Manneville (785 habitants), à Preissac, à St-Mathieu-d'Harricana (700 habitants), à Trécasson, à La Corne, à Launay (259 habitants) et à Landrienne (1 072 habitants). D'autre part, depuis juillet 2001, grâce aux efforts conjugués de la ville de Val-d'Or, du CLSC et des différentes compagnies de taxi et du transport adapté «La Promenade», la Corporation Taxibus a été créée afin de permettre aux familles à faible revenu, aux étudiants et aux personnes âgées de se déplacer à un coût raisonnable. L'originalité de ce service tient du fait qu'il s'étend aux localités rurbaines de Val-Senneville (2 479 habitants), de Vassan (988 habitants), de Dubuisson (1 686 habitants) et de l'ancienne municipalité de Louvicourt (aujourd'hui fusionnée avec Val d'Or).

En novembre dernier, la MRC d'Acton donnait le coup d'envoi à un projet pilote de services de transport collectif en milieu rural non seulement à l'intérieur de son terri-

toire, mais aussi vers certaines villes environnantes. L'origine de ce projet, d'une durée d'un an, est attribuable à plusieurs intervenants du milieu qui, depuis quelques années, dénonçaient une problématique de transport dans la région. Suite aux résultats positifs d'une étude de faisabilité complétée par «Transport adapté Omnibus» et, grâce à la collaboration d'une table de concertation mise sur pied à cet effet, le conseil de la MRC a choisi de mettre de l'avant un projet pilote de transport collectif dont l'objectif vise à répondre le plus possible aux besoins de la population. Afin d'y arriver, le développement des services de transport devrait s'échelonner sur différentes phases. La première consiste à offrir les places vacantes dans les véhicules du transport adapté. Au fil des partenariats devraient être conclus avec d'autres transporteurs afin d'élargir l'offre du service de transport collectif⁷³ permettant ainsi de prolonger les plages horaires. Ces dernières, au cours de la seconde phase, devraient s'étendre du lundi au vendredi ainsi qu'un samedi par mois selon la disponibilité du service de «Transport adapté Omnibus». Le service sera offert dans chacune des municipalités de la MRC d'Acton au minimum une fois par semaine. De plus, les lundis et mercredis, il y aura des transports vers St-Hyacinthe. Selon la demande, les vendredis, des transports seront aussi offerts vers Drummondville et Granby.

Ailleurs au Québec, c'est un ensemble de formules qui permet à la population d'avoir accès à un service de transport en commun. Dans la MRC de Bellechasse par exemple, un sondage maison a révélé que 14% de la population présentaient des difficultés à se déplacer. Pour pallier ce problème, la MRC a envisagé diverses solutions telles qu'un transport d'accompagnement bénévole, un transport collectif à horaire fixe, un système de covoiturage, un transport spécial pour étudiants, l'utilisation des autobus scolaires ainsi qu'un arrimage avec certains transporteurs dont notamment ceux du centre de santé, du transport adapté, de la commission scolaire et de la compagnie Orléans Express®.

⁷³ En réalité, plus il y aura de demandes de la part des utilisateurs, plus le transport collectif sera en mesure de mettre en place des circuits supplémentaires, car en ce domaine, comme dans plusieurs autres, c'est la demande qui détermine l'offre de service.

De même, nous retrouvons, dans la MRC de Matane, trois modes différents de transport collectif: un système de covoiturage, un transport bénévole et un transport d'appoint. Le premier s'occupe de jumeler les personnes possédant une voiture avec celles qui n'en ont pas et qui ont à effectuer un trajet similaire. Il s'agit, en quelque sorte, d'une adaptation du service «Allô Stop». En ce qui concerne le transport bénévole, certains conducteurs sont mandatés à transporter les utilisateurs admissibles à ce service. Enfin, le transport d'appoint est un service disponible cinq jours par semaine durant la période estivale et trois jours par semaine de septembre à juin. Il sert à établir un lien entre le nord et le sud de la MRC là où le transport adapté n'est pas présent. Décidément, l'esprit de créativité ne se dément pas dans les MRC rurales du Québec.

2.3 Les services commerciaux

Conséquence normale des structures d'habitat, des faibles volumes démographiques et d'un niveau de revenu généralement inférieur à celui des villes, la faiblesse du secteur commercial constitue habituellement l'une des caractéristiques des milieux ruraux en général et de ceux à faible densité en particulier. La réparation des commerces dans l'espace se dessine en fonction de la position géographique des localités, de leur poids démographique et de leur taux d'activité économique. En outre, la distribution des marchés dans l'espace se calque fidèlement sur l'organisation hiérarchique de la structure d'habitat, d'où l'existence de corrélations entre le nombre, la qualité et la nature des marchés, la taille démographique des localités, leur localisation spatiale et leur fonction de services.

En dépit d'une mobilité croissante et de l'expansion des achats effectués par Internet, certaines catégories d'individus (notamment les jeunes, les personnes âgées et handicapées) ne disposent pas des mêmes commodités en ce qui a trait à l'accessibilité aux produits et aux services de base. Des problèmes de santé, la faiblesse des revenus, l'absence de moyens de locomotion et le travail sont autant de contraintes qui fixent quantité d'individus dans des enceintes territoriales plus restreintes. Pour ceux-là, la na-

ture et la diversité des marchandises mises en vente le plus près possible de leur lieu de résidence revêt une grande importance.

À cet égard, la signature des pactes ruraux a favorisé la mise en œuvre de micro-projets fort intéressants. Par exemple, à St-Honoré (804 habitants), dans le Témiscouata, la problématique de la survie des commerces locaux a été identifiée comme prioritaire lors des premier et deuxième rassemblements tenus au sein de la MRC dans le cadre de la signature du pacte rural. À la suite de ces rencontres, une association de commerçants a été formée. Intitulé «la promotion harfang des neiges», un concours a été lancé afin d'inciter les résidents, en autant que faire se peut, à effectuer leurs achats dans le milieu. Dans le but de la fidéliser davantage, des billets numérotés sont remis à la clientèle des commerces participants.

Une initiative similaire a vu le jour à St-Nazaire-de-Dorchester (409 habitants), dans la MRC de Bellechasse, où la survie de la station-service locale était sérieusement compromise en raison de la forte pression exercée par la concurrence (ce qui provoque d'importantes fluctuations du prix de l'essence) et des travaux considérables à effectuer afin que le commerçant soit en mesure de répondre aux nouvelles normes environnementales. Suite à cet événement, une cinquantaine de personnes se sont alors réunies et ont exprimé leur volonté d'agir afin de maintenir le poste d'essence ouvert. À court terme, il fallait assumer les coûts de réparation des réservoirs à essence selon la réglementation en vigueur. Un comité de développement a aussitôt été formé. Les membres de ce comité ont proposé au propriétaire de financer l'ajout d'un réservoir de sécurité par la vente de carnet-rabais sur l'achat d'essence. Chaque carnet vendu aux 180 familles coûtait 100\$. Grâce à cette initiative, le commerçant a pu s'assurer d'une clientèle régulière ce qui lui a permis de financer ses réparations. Quelque 6 600\$ ont été amassés grâce à une tournée des ménages, une somme suffisante pour entamer les travaux de réfection. Après une année de fonctionnement, les ventes du commerce ont augmenté de 36,8% passant de 95 000 à 130 000 litres d'essence.

La signature des pactes ruraux a également favorisé l'implantation de commerces multiservices, un concept emprunté d'Angleterre («One Stop Shop») que l'on retrouve dans plusieurs pays d'Europe notamment sous la forme de points multiservices. Ce type de commerce est nommément présent en Abitibi, soit plus précisément, à Authier (318 habitants), à Montbeillard (728 habitants) et à La Morandière (291 habitants). Chapeautée par la Corporation de développement des coteaux, la Maison Marie-Anne de La Morandière abrite une friperie, un marché aux puces, des postes Internet en plus d'offrir différents cours à caractère artistique (bricolage, peinture, poterie, etc.). Ce centre multiservice met également à la disposition des usagers un comptoir de vente où l'on retrouve des produits locaux confectionnés sur place. Des activités équestres sont organisées sur une base occasionnelle. Le projet, qui a reçu l'appui du député François Gendron et du ministre Pierre Corbeil, est financé en partie par le Fonds régional d'investissement jeunesse et la population locale.

Des centres multiservices apparaissent également ailleurs au Québec⁷⁴ comme à St-André-de-Kamouraska (634 habitants) où logent sous un même toit des personnes âgées, un point de service du CLSC, les bureaux de la municipalité et le club de l'âge d'or.

D'anciennes formules, comme celle du magasin général, refont également surface. C'est le cas, entre autres choses, à St-Elphège (294 habitants), dans la MRC Nicolet-Yamaska, où un service postal, une quincaillerie, une épicerie et une station-service partagent un édifice centenaire. En Estrie, la localité de St-Georges-de-Windsor (881 habitants) a également réintroduit ce concept. Constatant l'existence d'une infrastructure commerciale inoccupée dans un ancien bâtiment, deux résidants y ont vu une opportunité d'affaires. Après avoir obtenu le financement nécessaire à la réalisation de leur projet, les promoteurs sont devenus propriétaires de l'ancien magasin général qu'ils ont complète-

⁷⁴ Bien que sises en milieu urbain, certaines MRC innovent également en ce domaine. Nous pensons plus particulièrement à celle de La Vallée-du-Richelieu dont le chef-lieu, situé à Mc Masterville (3 984 habitants), devrait abriter, au printemps 2006, les principaux intervenants régionaux que sont le CLD, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu et la Conférence régionale des élus. Cette initiative marquerait-elle le début d'une maison de services au Québec? Par ailleurs, la formule coopérative donne lieu à de multiples initiatives en ce qui a trait au maintien des services commerciaux de première ligne en milieu rural. Nous y reviendrons à la section 2.5.

ment rénové. Celui-ci offre maintenant un service complet de dépanneur et de station-service en plus de faire la location d'outils, de films et de jeux vidéo. Il procure de l'emploi à trois personnes dont deux à temps plein. Ne pourrait-on pas songer à reproduire, ailleurs au Québec, ce concept de magasin général?

Dans le domaine de l'hébergement et de la restauration, le Comité de loisirs de Clerval, une municipalité particulièrement réputée pour ses activités de chasse et de pêche, a élaboré un projet visant à la doter d'infrastructures dans le but de desservir la clientèle locale et touristique qui fréquente le lac Abitibi. Le projet a contribué à la création d'un emploi à temps plein et de deux à temps partiel. De même, dans le but de diversifier la vie communautaire, les localités de Cléricky (481 habitants) et de St-Adrien-d'Irlande (398 habitants) ont transformé une partie de leur dépanneur en cafés-rencontres.

Moins populaires qu'en Europe, les services itinérants sont en phase de démarrage au Québec. Ceux-ci offrent des perspectives fort intéressantes notamment pour les localités éloignées des agglomérations urbaines. Ainsi, avons-nous assisté à Barraute à la création d'un abattoir mobile desservant nommément les localités de Macamic (1 519 habitants) et de St-Bruno-de-Guigues (1 129 habitants) où l'on retrouve plusieurs producteurs spécialisés dans l'élevage de sangliers, de cerfs et d'autruches. Installé à l'intérieur d'une remorque mobile, l'abattoir est aménagé de façon à permettre d'abattre les animaux, de réfrigérer les carcasses et les abats et de les transporter de façon sûre et efficace vers un centre de transformation des viandes. Ce genre de service, qui constitue un précédent au Québec, a été inauguré en juillet 2005. L'équipement favorisera l'abattage d'animaux dans la région en plus de faciliter la commercialisation des viandes. Cette initiative est le résultat d'une étroite concertation entre plusieurs partenaires dont le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec, (par le biais du Programme *Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources*), de Développement économique Canada (via le Fonds de diversification économique des régions), de la Caisse populaire Vallée-de-l'Or et de la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée-de-l'Or. Non seulement peut-elle être reproduite dans plusieurs autres localités et régions rurales du Québec, mais

elle est aussi facilement adaptable à d'autres secteurs d'activité notamment dans le domaine de la santé⁷⁵.

2.4 Les services de santé

Bien qu'ils exercent un rôle important en termes de rétention de la population locale et d'attraction pour de nouveaux résidants, les services de santé, en milieu rural, se résument la plupart du temps à peu de chose. Là plus qu'ailleurs, l'accès aux soins de santé constitue un problème important en raison de la distance et de la difficulté à attirer et à retenir les infirmières, les médecins et autres professionnels de la santé. Ces services exigent, en effet, du matériel dispendieux et du personnel qualifié. Par conséquent, ils ne peuvent être implantés qu'au-delà d'un seuil minimal de population. La distance géographique, les ressources financières, la culture et le manque de personnel médical constituent les principales difficultés qui assaillent les milieux à faible densité démographique en ce domaine.

Néanmoins, certaines localités jouent la carte de «La grande séduction» et font des pieds et des mains pour attirer un ou des médecins. St-Léonard-d'Acton (2 031 habitants), une municipalité située dans la MRC Nicolet-Yamaska, est l'une de celle-là. En l'espace de seulement trois ans, cette localité, dont la clinique médicale était menacée de fermeture, a perdu cinq de ses huit médecins. Un comité d'urgence, qui a multiplié les collectes de fonds (tournois de golf, activités-bénéfices diverses, etc.) a rapidement été mis en place. Grâce à ces activités, la municipalité, qui est prête à payer 35 000\$ si un médecin se pointe chez elle, a pu faire l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque. De plus, pas moins de 150 000\$ ont été amassés afin d'équiper la clinique d'appareils à la fine pointe de la technologie. En dépit de ces diverses interventions, la localité n'a tou-

⁷⁵ Nous voulons faire plus explicitement référence ici aux unités de soins mobiles qui, dans les années 1950 et 1960, faisaient le dépistage de la tuberculose et dont le retour pourrait être facilement envisageable. À ce chapitre, une tentative a été effectuée par l'Agence régionale de la santé du Témiscouata afin de doter cette sous-région d'un tomodynamomètre mobile. En dépit de ses moyens financiers limités, la Fondation du Centre hospitalier de Notre-Dame-du-Lac a décliné cette offre préférant plutôt se procurer un appareil stationnaire. Particulièrement prisés en Europe, les services mobiles sont peu présents en milieu rural québécois. Un travail de sensibilisation reste à faire afin de développer ce genre de service au Québec.

jours pas réussi à trouver de nouveaux médecins. Jonchée sur l'autoroute 20 à mi-chemin entre Québec et Montréal, une affiche illustre le désarroi de la population locale. Néanmoins, la municipalité s'est enrichie de nouvelles infrastructures dans le domaine de la santé.

Moins spectaculaires, mais tout aussi significatives, d'autres expériences apparaissent çà et là aux quatre coins du Québec rural. Au Témiscouata, par exemple, sept communautés se sont réunies pour former, en collaboration avec le Réseau de la santé du Témiscouata, un comité visant à améliorer la prestation des services de santé.

La forte dispersion de la population a incité les résidents de plusieurs localités rurales de l'Abitibi-Témiscamingue à développer diverses avenues de solutions dans le but de contrer les effets de la distance. À ce titre, deux expériences méritent plus particulièrement d'être signalées. À La Corne, un projet a été mis sur pied afin d'offrir un service de vaccination pour les enfants de moins de cinq ans évitant ainsi aux parents de parcourir quelque 70 kilomètres pour se rendre au CLSC le plus proche. Les adultes peuvent également profiter de la présence d'une infirmière à raison d'une demi-journée par mois. Cette initiative s'inscrit dans la liste des 66 propositions énoncées par les participants de la table de concertation locale «La Corne en santé» tenue en 1999. Ceux-ci avaient à répondre à la question suivante: «Qu'est-ce qui pourrait améliorer la qualité de vie et le mieux-être de la population de La Corne?» Une évaluation de ce projet a été effectuée par des professionnels de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il en est notamment ressorti que la présence partielle d'une infirmière permet de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie, aux parents de jeunes enfants et aux individus ne pouvant pas se déplacer; bref, à l'ensemble de la population locale. Des bénévoles se sont également impliqués à la concrétisation du projet qui a finalement vu le jour en janvier 2001. Ils transportent notamment les prélèvements sanguins vers le centre hospitalier le plus proche.

Une deuxième initiative concerne la mise en place à Winneway (154 habitants), à Rémigny (367 habitants), à Barraute et à Belleterre (381 habitants), d'un système de vi-

déoconférence. Ainsi, ces équipements permettent de relier une infirmière et son patient au médecin de garde à l'urgence de l'hôpital de Ville-Marie.

Il importe également de mentionner deux autres expériences, plus modestes toutefois, qui ont vu le jour à St-Liboire (2 829 habitants), dans la MRC des Maskoutains et à Les Hauteurs (589 habitants), dans le Bas-St-Laurent. La première concerne l'implantation d'un service de soins d'urgence permettant de raccourcir les délais de réponse avant l'arrivée de l'ambulance. La seconde s'est traduite par l'instauration d'une pharmacie-dépanneur dans les bureaux du presbytère. Dispensé sur une base hebdomadaire, ce dernier service a été rendu possible grâce à la collaboration d'un pharmacien de Mont-Joli.

Mais la plupart des expériences innovantes qui émergent dans le secteur de la santé sont redevables à la formule coopérative. Tel sera l'objet de la prochaine section.

2.5 Coopération et économie sociale

L'économie sociale apparaît une pratique innovatrice dans le maintien et la gestion des services de proximité en milieu rural. En effet, les entreprises d'économie sociale constituent de bons outils collectifs de développement. Solidement ancrées dans leur milieu de par leur fonctionnement démocratique et leur finalité sociale, ces entreprises favorisent une prise en charge du développement par la communauté.

Depuis plus d'un siècle, le mouvement coopératif constitue une composante essentielle du paysage rural québécois⁷⁶. En conséquence, les coopératives ont acquis une riche expérience dans des secteurs aussi variés que le logement social, les services à la

⁷⁶ À certains endroits, comme à Ste-Françoise (453 habitants), dans la MRC des Basques, la formule coopérative, que l'on retrouve encore aujourd'hui au sein de trois sphères d'activité (finance, alimentation et agriculture) constitue un pilier de l'économie locale.

petite enfance, les soins de santé, le transport public, la gestion des ressources⁷⁷, de la finance, etc. À cet égard, la caisse populaire n'est-elle pas l'un des principaux symboles de la coopération en milieu rural? Plus récemment, des actions de support ont été mises en place dans la foulée de la *Politique nationale de la ruralité*, le support au transport collectif et la bonification du *Programme d'aide domestique pour les milieux ruraux* en sont des exemples. De toute évidence, les coopératives et les entreprises d'économie sociale ont contribué au bien-être et au développement de la société rurale québécoise tout en faisant ressortir leur faculté à répondre aux besoins socio-économiques des individus. Au surplus, à maints endroits, comme c'est notamment le cas pour le Bas-St-Laurent, la formule coopérative a contribué à la cohésion sociale et à la formation d'une identité régionale.

À défaut de pouvoir analyser toutes les initiatives qui émanent du mouvement coopératif en milieu rural, nous nous attarderons sur cinq secteurs d'activité qui nous semblent davantage pertinents dans le cadre de la présente étude. Il s'agit de la santé, de la consommation, des communications, des transports et de la multifonctionnalité.

2.5.1 Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine de la santé

Les coopératives offrent aux instances gouvernementales et aux individus un mode de prestation de service qui accorde la priorité au citoyen. Celui-ci constitue le principal acteur, voire la pierre angulaire, autour de laquelle gravitent tous les projets issus du mouvement coopératif. À ce sujet, est-il nécessaire de rappeler un autre cas d'exemplarité, celui de la municipalité de St-Étienne-des-Grès⁷⁸ (3 833 habitants), située

⁷⁷ Le mouvement coopératif a notamment favorisé, dans plusieurs localités rurales du Québec, l'émergence de nombreuses initiatives dans le domaine de la gestion des ressources notamment par le biais des coopératives agricoles et sylvicoles. Mentionnons notamment la mise en place à St-Éloi, dans la MRC des Basques, d'une coopérative d'utilisation de la machinerie agricole (CUMA) qui regroupe 34 producteurs. Depuis sa création en 1995, cette coopérative a effectué 18 acquisitions totalisant des investissements de l'ordre de 160 000\$.

⁷⁸ Cette localité possède effectivement une longue tradition en matière de coopération. Cela se reflète notamment sur son bilan démographique, lequel est en croissance continue depuis 1956.

dans la MRC de Francheville. En 1995, cette localité a été la première au Québec à mettre sur pied une coopérative de santé. Il faut dire qu'elle avait été fortement éclaboussée par la fermeture, trois ans plus tôt, de sa clinique médicale en raison du manque de médecins. La volonté des leaders locaux à maintenir à tout prix des services de santé au sein de la communauté s'est effectivement matérialisée par la formation d'une coopérative. Le membership, conjugué à une vaste campagne de financement, a permis de recueillir 708 000\$. Cette somme s'est avérée suffisante pour relancer les activités de la polyclinique où un médecin et un pharmacien pratiquent en permanence. Avec plus de 1 300 membres dans une localité qui compte 3 833 habitants, cette coopérative fait aujourd'hui la fierté de la population locale. L'organisme s'est même doté d'un comité d'évaluation qui a pour mandat de concevoir, sur une base annuelle, un plan de développement en prévention des soins de santé.

Cette initiative a été reprise par la suite par les résidents de St-Cyrille-de-Wendover (3 863 habitants), puis par ceux de St-Thècle (2 513 habitants), qui ont vécu une situation similaire à celle de St-Étienne-des-Grès. Les premiers, au cours de l'assemblée générale inaugurale de leur coopérative, ont vendu 800 cartes de membre à 50\$ l'unité ce qui a permis de doter la clinique médicale d'un service de cardiologie, de traumatologie, de radiologie et d'obstétrique. Par ce projet, les habitants de St-Cyrille souhaitaient attirer des spécialistes tout en facilitant leur accessibilité aux services de santé. Les seconds, en moins d'un mois, ont réussi à recruter quelque 1 000 adhérents dont la part sociale représente 100 000\$. La municipalité a investi 120 000\$ pour l'achat d'un bâtiment qui abrite deux bureaux de médecin.

2.5.2 Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine de la consommation

Dans le secteur de la consommation, la municipalité de St-Noël (493 habitants), au Bas-St-Laurent, a renoué avec son service d'épicerie. En effet, à cause d'un incendie qui a détruit le dépanneur du village en juin 2004, ce service n'était plus disponible loca-

lement. Étant donné que le propriétaire ne voulait pas reconstruire, un comité provisoire a été mis en place dans le but de connaître les besoins de la population. Un sondage a permis de conclure que 83% des ménages souhaitaient la réouverture de l'épicerie. Par conséquent, ceux-ci étaient disposés à y investir en prenant des parts sociales ou en faisant un don. Après plusieurs réunions, il a été convenu d'implanter une coopérative de services. Un projet d'investissement, un dossier de financement et un plan d'affaires ont été préparés en collaboration avec le CLD de La Matapédia. Le dossier a également reçu l'appui de la caisse populaire locale, d'Investissement Québec, de la municipalité, du pacte rural et de la députée provinciale. Au moment de l'assemblée générale d'organisation de la coopérative, 37 000\$ ont été recueillis sous forme de parts sociales. Par la suite, 180 membres et différents commanditaires se sont ajoutés, si bien que c'est plus de 87 000\$ qui ont été amassés auprès du milieu. Avec des investissements totalisant plus d'un quart de million de dollars et une équité de près de 60%, la municipalité de St-Noël a pu retrouver son épicerie favorisant, par le fait même, la création de cinq nouveaux emplois.

La mobilisation des ruraux se manifeste plus particulièrement en période de crise où un service est menacé de disparaître. C'est le cas notamment de trois municipalités de petite taille situées dans l'arrière-pays de la MRC Rimouski-Neigette, en occurrence, celles de St-Cléophas (380 habitants), de Trinité-des-Monts (295 habitants) et d'Esprit-Saint (453 habitants), qui se sont unies pour sauvegarder leur garage. Seul point d'essence sur la route 232 entre St-Gabriel et Lac-des-Aigles⁷⁹, ce service a pu être sauvé grâce à la formule coopérative. De même à Notre-Dame-du-Rosaire (401 habitants), une localité située à 20 kilomètres au sud de Montmagny, des citoyens se sont mobilisés à la suite de la

⁷⁹ La distance entre ces deux localités représente 66 kilomètres.

fermeture du restaurant local afin de constituer une coopérative de solidarité⁸⁰. En moins de trois jours, ils ont réussi à récupérer une somme de 22 000\$ et à sauver le petit commerce.

Toujours dans le domaine de l'alimentation, une coopérative a spontanément été formée à St-Paul-de-la-Croix (374 habitants), au Bas-St-Laurent, afin de conserver l'épicerie du village dont la fermeture était imminente à plus ou moins court terme. Une somme de 55 000\$, amassée auprès de la population locale, a permis de sauver le commerce qui compte maintenant 150 membres. Ce dernier opère maintenant sous la bannière Marché Extra® et procure du travail à quatre personnes⁸¹.

2.5.3 Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine des communications

Quelques initiatives méritent également d'être soulignées dans le secteur des communications. Constatant à la fin des années 1980 la piètre qualité de réception des signaux de télévision et devant le refus des services traditionnels de câblodistribution de remédier à la situation, la population de Maliotenam (1 095 habitants), une communauté indienne située à la périphérie de Sept-Îles, décide de constituer une coopérative érigée à proximité de l'ancienne station militaire. Près de 80 personnes y adhèrent au moment de sa formation à laquelle viennent s'ajouter 70 nouveaux abonnés quelques mois plus tard.

⁸⁰ Selon les données du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le Québec comptait 103 coopératives de solidarité en 2003. Générant un chiffre d'affaires de 44 millions de dollars et favorisant la création de 2 003 emplois, les coopératives de solidarité ont particulièrement présentes dans les services d'aide à domicile, les services professionnels et aux entreprises et les services de proximité (dépanneurs, postes d'essence, restaurants) en milieu rural et semi-rural. Elles introduisent une nouvelle formule suivant laquelle les membres peuvent appartenir à différentes catégories (consommateurs, producteurs et travailleurs). Ayant un intérêt commun, les membres peuvent s'unir pour satisfaire leurs besoins et leurs aspirations. De plus, toute autre personne ou société intéressée à ce que la coopérative atteigne son but peut adhérer à titre de membre de soutien. Ainsi, la coopérative de solidarité permet de regrouper de façon efficace différentes personnes ayant à cœur une même cause. Elle leur fournit les moyens d'atteindre leur objectif commun, grâce au principe éprouvé par la solidarité.

⁸¹ On retrouve aussi, en milieu rural, de nombreuses coopératives de logement de type HLM. Celles-ci sont généralement le fruit d'initiatives locales développées dans le but de répondre aux besoins d'un groupe d'individus (en particulier des personnes âgées ou à faible revenu) comme ce fut notamment le cas à Padoue (285 habitants), dans les années 1970, au Bas-St-Laurent.

La croissance du nombre d'abonnés a obligé la coopérative à se doter de nouveaux équipements en plus d'offrir à ses membres un service Internet à haute vitesse. Outre la distribution des signaux de 25 canaux de télévision et de quelques postes FM, la coopérative soutient également une télévision et une radio communautaires.

Tout comme pour la région à laquelle elle appartient, Ste-Clotilde-de-Beauce est reconnue pour ses interventions en matière de développement local. Les initiatives menées dans le but de sauver son école et de combler sa pénurie de main-d'œuvre que nous avons déjà évoquées n'en constituent-elles pas un exemple patent? Dès lors, il convient de rappeler une autre action innovante qui a vu le jour dans cette municipalité en 1996 et autour de laquelle s'est mobilisée la majeure partie de la population. Il s'agit de la création d'une coopérative qui offre, aux citoyens de la municipalité, le signal de télévision par câble. Au départ, quelque 185 membres ont investi 200\$ chacun pour démarrer le projet. L'école professionnelle de Plessisville y a collaboré en fournissant le matériel nécessaire à l'installation des poteaux et du câble coaxial. Trois comités se sont formés afin de solliciter les propriétaires de boisés à vendre à rabais le bois nécessaire à la confection et à la pose des poteaux afin que les résidants des rangs puissent également bénéficier du service. Une loterie a été organisée pour défrayer l'achat des poteaux qui n'ont pas été offerts par les propriétaires de lots. La réussite de ce projet rassembleur repose en bonne partie sur le bénévolat et la solidarité des individus. En effet, la comptabilité de l'entreprise est effectuée par des bénévoles. Même le technicien qui a procédé au branchement des abonnés a refusé d'être payé.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, une coopérative Internet a vu le jour. Sa mission consiste à offrir Internet haute vitesse aux résidants des milieux ruraux qui n'ont pas accès à ce service. Compte tenu de la faible densité de la population et de l'étendue du territoire, il s'avère peu rentable de brancher l'ensemble des foyers de la région via les moyens traditionnels tels que le câble. La technologie «Wi-Fi» permet à Internet de voyager en micro-ondes entre les diverses tours de transmission. Le projet a été rendu possible grâce à l'implication de plusieurs partenaires et organismes régionaux tels que la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue, les Centres

locaux de développement (CLD) et les Sociétés d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région.

2.5.4 Les initiatives issues du mouvement coopératif dans le domaine des transports

Dans les Laurentides, un service de covoiturage, offert sur une base coopérative, représente un précédent au Québec. Ce projet, dont le rayonnement se répercute à l'échelle régionale, dessert une population essentiellement rurale totalisant près de 200 000 habitants répartis dans quatre MRC à savoir: celles des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de la Rivière-du-Nord et de Mirabel. Ces derniers peuvent bénéficier de trois types de services:

- le covoiturage d'emploi (ou conventionnel) qui fait le lien entre l'offre et la demande de transfert régulier pour le travail ou les études. Un carnet de route est remis à l'automobiliste qui inscrit quotidiennement les montants reçus dont 20% sont remis à la coopérative à la fin du mois;
- le covoiturage communautaire où le membre doit se rendre à un endroit sécuritaire (poste d'essence, dépanneur, etc.) pour rencontrer un automobiliste avec qui il négocie le coût de son déplacement selon la destination. Le paiement s'effectue avec des timbres «kangourou» remboursés à l'automobiliste à raison de 80% de leur valeur.
- les services de consultation en covoiturage pour les entreprises qui désirent offrir un tel service à leurs employés.

La part sociale est fixée à 10\$ pour les membres utilisateurs et la cotisation annuelle est de 12\$. Supportée par 199 membres et 203 covoitureurs, la coopérative travaille en collaboration avec deux entreprises touristiques des Laurentides qui figurent parmi les principaux pourvoyeurs d'emplois de la région.

2.5.5 Coopération et multifonctionnalité

La multifonctionnalité représente une dimension particulièrement prisée par le mouvement coopératif. C'est ainsi que des municipalités telles qu'Alberville, Ste-Irène, Packington (580 habitants), St-Paul-de-la-Croix, Colombier (890 habitants), Durham-Sud (995 habitants) et Ste-Françoise ont pu se réapproprier leurs services de première ligne grâce au concept de multifonctionnalité. À tous ces endroits, c'est la fermeture du dernier dépanneur ou de la station-service qui a incité les citoyens à se regrouper en formant une coopérative de solidarité.

En ce qui concerne plus particulièrement le cas d'Alberville, un casse-croûte, un service de mécanique générale et d'essence se sont ajoutés à l'épicerie. Dans le but d'encourager l'achat local, une réduction d'un cent est accordée à chaque litre d'essence vendu aux membres. À Ste-Irène, les sommes destinées à la signature des pactes ruraux ont permis à l'épicerie du village d'élargir ses opérations et de se doter d'un café-terrasse. À Durham-Sud, près de la moitié des ménages ont investi 500\$ ou plus dans le projet de construction d'une nouvelle épicerie qui englobe également plusieurs autres services de première ligne. Grâce à la formule coopérative, St-Paul-de-la-Croix a pu sauver sa quincaillerie et son épicerie menacées de fermeture. En outre, cinq emplois ont été maintenus. La contribution de la population à la réalisation de ce projet a d'ailleurs été soulignée dans le cadre du sixième rendez-vous socio-économique de la MRC de Rivière-du-Loup. De façon à consolider ses activités, un poste d'essence a été intégré à l'épicerie de Packington, dans le Témiscouata. La gestion a été assurée bénévolement durant les deux premières années d'opération. À Colombier, sur la Haute-Côte-Nord, une coopérative de solidarité loge sous un même toit une quincaillerie, une épicerie et un poste d'essence.

Reconnue pour son esprit de coopération et de solidarité, la localité de Ste-Françoise, au Bas-St-Laurent, a donné un nouveau souffle à sa coopérative qui a dû fermer temporairement en raison de difficultés financières. Sa relance a été rendue possible grâce à la concertation de nombreux partenaires dont la municipalité, la caisse populaire locale, le fournisseur en produits d'alimentation Roland & Frères, le Groupe Gaz-o-Bar, l'entreprise de Fibres de verre Rioux, le comité de développement local ainsi que la firme

d'experts-comptables Mallette Maheu. Un plan de relance a misé sur une réorganisation complète de l'entreprise. L'ajout d'une quincaillerie et la location de logements sociaux au second étage ont contribué à consolider les activités de la coopérative qui dispose maintenant d'un nouveau conseil d'administration.

Les coopératives multifonctionnelles ne concernent pas uniquement le domaine de la consommation. Elles s'appliquent également à toute une gamme de services aux personnes. La Coopérative de travail de Guyenne (191 habitants), en Abitibi, s'inscrit dans cette perspective. Elle regroupe notamment Les Serres coopératives de Guyenne⁸², la caisse populaire locale et le centre syndical de Guyenne. C'est également le cas des municipalités de Baie-des-Sables, dans le Bas-St-Laurent et de St-Donat (3 444 habitants) dans la MRC de Matawinie, qui ont pu se doter d'une coopérative jeunesse de services grâce à une subvention découlant de la signature des pactes ruraux.

Les coopératives de solidarité qui misent sur un projet particulier de développement local parsèment également l'espace rural québécois. Citons notamment les cas de Racine (1 153 habitants), dans la MRC du Val St-François où l'on retrouve également une coopérative d'habitation et celui de Ste-Geneviève-de-Batiscan (1 082 habitants), dans la MRC des Chenaux, qui possède une coopérative multifonctionnelle œuvrant dans les domaines de l'alimentation, des loisirs et des services à domicile.

La caisse populaire constitue certes, l'un des fleurons de la coopération au Québec. Certaines municipalités ont développé des stratégies innovantes tournées vers la multifonctionnalité dans le but d'atténuer les effets liés au vaste processus de restructuration entamé à la fin des années 1990 par le Mouvement Desjardins. Dans cette perspective, pour éviter la fermeture de la caisse de St-Bernard-de-Michaudville (592 habitants), située dans la MRC des Maskoutains en Montérégie, quelques leaders locaux ont établi un partenariat avec une coopérative funéraire en plus de mettre en place de nouveaux ser-

⁸² Créée en 1980 par un groupe de citoyens comme projet de relance à cette petite localité menacée de fermeture dans les années 1970, cette entreprise se spécialise dans la culture des tomates, des concombres, de fleurs annuelles, d'épinettes noires et de pins gris. Elle se classe parmi les cinq plus importantes entreprises serricoles du Québec.

vices dont notamment la préparation de repas pour personnes âgées. Du même souffle, un point de services s'est maintenu à St-Elzéar (508 habitants), dans la MRC de Bonaventure, grâce à la collaboration de l'association coopérative forestière locale qui a fourni gratuitement un espace à la caisse populaire ouverte 13,5 heures par semaine. Cette dernière a également convenu une entente avec le dépanneur afin d'y offrir un service de retrait.

En somme, la coopération représente encore aujourd'hui une formule privilégiée en ce qui concerne le maintien et l'amélioration des services de proximité en milieu rural. En intégrant les dimensions humaine, politique, sociale et économique, elle contribue, en outre, à renforcer le sentiment d'appartenance des individus à l'égard de leur milieu et de leur cadre de vie.

2.6 Les infrastructures et les services religieux

Le maintien des infrastructures et des services religieux s'avère particulièrement difficile en milieu rural. Le manque de prêtres, mais surtout la crise de la pratique religieuse, qui frappe de plein fouet autant les milieux ruraux qu'urbains, ne permettent plus aux fabriques locales d'assurer l'entretien d'édifices qui apparaissent nettement disproportionnés compte tenu des besoins à satisfaire. Au surplus, l'enseignement de la catéchèse, maintenant dispensé par les paroisses, contribue à alourdir la tâche des équipes de pastorale et à alimenter le syndrome du TLM (Toujours Les Mêmes) particulièrement dans les localités de petite taille démographique.

Dès lors, les initiatives qui émergent en ce domaine ne sont pas nécessairement axées sur le maintien des services religieux proprement dits, mais plutôt sur les moyens mis en œuvre pour conserver des infrastructures dont la pérennité est sérieusement compromise. Aussi, avons-nous assisté, depuis les années 1990, à la vente de nombreux presbytères et couvents. Leur changement de vocation a contribué à conférer, aux endroits concernés, une ou des fonctions nouvelle(s), le plus souvent à caractère touristique ignoré jusque-là ce qui, par ricochet, a entraîné une diversification de l'offre de services locaux.

2.6.1 Les presbytères et les églises

Les microprojets de développement local, en ce domaine, sont relativement nombreux. Pour l'essentiel, ils prennent la forme de gîtes du passant, de musées, de galeries d'art, de cafés, de petits restaurants, de logements sociaux ou de résidences pour personnes âgées. Ils concernent autant les milieux ruraux dynamiques que ceux présentant des signes de dévitalisation. La région du Bas-St-Laurent ne fait pas exception à ce processus de reconversion. Par exemple, à Ste-Florence (473 habitants), dans la Vallée de la Mata-pédia, le presbytère a été transformé en gîte du passant contribuant ainsi à consolider le volet touristique de cette localité fragile au plan socio-économique fréquentée surtout par des amateurs de chasse et de pêche. Ensuite, dans la MRC des Basques, le presbytère de St-Éloi (340 habitants) a été transformé en restaurant gastronomique qui met en valeur l'agneau régional. Puis, à Ste-Flavie (919 habitants), aux portes de la Gaspésie, le presbytère fournit un toit à la bibliothèque locale et à une galerie d'art ouverte aux artistes du milieu. Acquis par la Société d'exploitation des ressources (SER), le presbytère de St-Mathieu-de-Rieux (601 habitants) a été restauré. L'organisme y a notamment installé ses bureaux. Plus précisément, les paroissiennes et les paroissiens de St-Cyprien (1 231 habitants), dans la MRC de Rivière-du-Loup, viennent de conclure une entente qui fera du presbytère l'abri de la nouvelle bibliothèque municipale et, éventuellement, un lieu d'enseignement de la musique et une galerie d'exposition pour les artistes locaux. La propriété collective est assurée. En outre, l'accès communautaire est maintenu. Une nouvelle vocation éducative et culturelle a été ciblée au bénéfice du plus grand nombre. Les signataires de l'entente s'engagent à protéger le caractère patrimonial des édifices (église et presbytère) de même que l'espace vert qui les entoure par la création éventuelle d'un parc municipal. Un projet similaire est sur la table dans la paroisse voisine de St-Clément. Relevant du tiers secteur, une initiative particulièrement novatrice est présentement en cours à St-Roch-des-Aulnaies (1 003 habitants), dans la région Chaudière-Appalaches. Il vise à établir une coopérative de solidarité au sein de l'ancien presbytère. Les profits générés par cette coopérative, qui prendra la forme d'un petit bistrot, seront directement remis à la fabrique. On retrouve, par ailleurs, des exemples plus tristes où le presbytère a perdu sa vocation communautaire parce que converti en résidence privée comme c'est le cas notamment à St-Guy (106 habitants). Mais la vente des édifices religieux n'est pas

toujours possible. Ceux-ci sont alors laissés à leur propre sort. Cette désaffectation, conjuguée à l'absence d'une relève cléricale, entraîne une dégradation de la trame d'habitat en plus de provoquer une réduction de services ce qui contribue à marginaliser davantage les milieux concernés.

Si la dernière décennie s'est caractérisée par la vente de plusieurs presbytères, la prochaine pourrait bien être marquée par la fermeture d'églises. Déjà, certains temples religieux ont fermé leurs portes. C'est le cas notamment à St-Jean-de-Cherbourg et à Ste-Marguerite⁸³ (235 habitants), au Bas-St-Laurent, alors que d'autres s'appêtent à le faire. Le processus de transfert des responsabilités inhérent au phénomène de désaffectation des lieux de culte étant relativement nouveau, les initiatives mises en œuvre pour les préserver ne sont pas aussi courantes que celles que l'on observe pour d'autres types de services. En fait, dans ce contexte inédit, les questions sont beaucoup plus nombreuses que les réponses. Qu'advient-il de ces infrastructures lorsqu'elles ne seront plus utilisées à des fins religieuses? Quels édifices devront être sacrifiés et à quel prix? Qui prendra à charge ceux qui méritent d'être conservés? Une nouvelle vocation est-elle possible? Si oui, celle-ci est-elle compatible avec la nature du lieu, son insertion dans la trame rurale, la taille de l'édifice, son organisation spatiale, sa typologie architecturale? Changer la vocation d'une église est une entreprise à la fois délicate et complexe. En effet, la conversion d'un bâtiment patrimonial, surtout s'il est de grande taille, exige que la nouvelle vocation soit appropriée et que les transformations effectuées pour adapter l'édifice soient compatibles avec son caractère architectural et son enracinement.

Néanmoins, on assiste à quelques endroits à l'émergence d'expériences fort originales qui témoignent non seulement de la débrouillardise, de l'ardeur et de l'imagination qui animent les ruraux, mais aussi de leur volonté à conserver le patrimoine religieux. À cet égard, force est de reconnaître que l'église, le presbytère et le cimetière exercent un rôle structurant dans l'organisation de l'espace en milieu rural. Ces infrastructures possèdent bien souvent des qualités architecturales indéniables et représentent l'expression de

⁸³ Dans ces deux cas particuliers, la relocalisation de l'église à l'école du village a permis de sortir les fabriques d'une situation de déficits chroniques tout en maintenant des services religieux et d'animation pastorale.

tout un pan de la culture rurale. En outre, l'église constitue un symbole identitaire important. Témoin des luttes passées, elle est l'expression physique des racines de toute une communauté.

À notre connaissance, le cas de l'église de Ste-Françoise-Romaine (503 habitants), dans la région de Lotbinière, constitue un précédent en ce domaine. Avec sa salle communautaire, qui occupe la plus grande partie de l'édifice, et un espace réservé pour le culte religieux, l'église est devenue multifonctionnelle. Dans cette même foulée, l'église paroissiale de Ste-Ursule (1 462 habitants), dans la MRC de Maskinongé, a été transformée en logements sociaux. Toutefois, on a pris soin de conserver un espace pour les célébrations dominicales.

Dans la MRC des Basques, un comité a été mis en place à St-Médard (281 habitants) et à Ste-Rita afin de trouver une nouvelle vocation à l'église paroissiale que la compagnie d'assurance ne veut plus couvrir à moins que la fabrique ne fournisse une expertise professionnelle et effectue les travaux majeurs demandés. Des pourparlers sont présentement en cours afin que les municipalités puissent se porter acquéreur de ces bâtiments dans le but de leur donner une seconde vie. À St-Guy, l'église sera démolie et sera transformée en garage municipal. Le terrain devrait accueillir une petite usine de transformation des produits de l'érable.

À St-Séverin (278 habitants), un petit village de la Beauce, un comité mise sur les infrastructures religieuses (église, presbytère et cimetière) afin de dynamiser la vie culturelle. Réunissant une demi-douzaine de réalisateurs, un festival du film religieux s'est récemment tenu au sein de cette municipalité. Les films ont été projetés à l'intérieur de l'église. À plus long terme, un projet est sur la table afin de la convertir en cinéma.

Dans leurs travaux, Collini et al. (2005) relatent également quelques exemples de reconversion d'édifices religieux au sein du milieu rural abitibien. À La Ferme (1 177 habitants)⁸⁴, des modifications apportées à l'intérieur de l'église ont permis de réaliser une

⁸⁴ Cette municipalité fait maintenant partie de celle de Trécesson.

exposition permanente. À La Motte et à Louvicourt, l'église servira dorénavant de centre communautaire. Dans ces trois cas, la propriété de l'édifice a été cédée à la municipalité moyennant un coût symbolique. À Bellecombe, une partie de l'église sera aménagée afin d'offrir un service de garde.

Dans la MRC de Pontiac, en Outaouais, la petite municipalité de Luskville⁸⁵ a accepté, devant l'insistance du marguillier en charge, de reconnaître officiellement l'église paroissiale comme un bien patrimonial qui doit être légué aux générations futures quel qu'en soit l'usage. Par cette reconnaissance, la municipalité de Luskville a le mandat de fournir la plus grande part des sommes nécessaires à la réfection du bâtiment. Une campagne de commandite a été lancée dans le but de trouver les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux. Cette campagne, qui a soulevé un tollé, permet à des paroissiens de voir leur nom inscrit sur un élément de l'église (fenêtre, banc, vases sacrés, etc.). Dans ce cas précis, c'est le président de la fabrique, un néorural, qui a joué un rôle de leader dans ce dossier. En dépit des remous qu'il a créés chez certains paroissiens de souche et des réticences rencontrées, la communauté de Luskville était tellement fière des réalisations de son bienfaiteur qu'une fête a été organisée en son honneur.

Une autre expérience fort intéressante concerne les travaux de réfection réalisés à l'église unie Auster, située dans le canton de Clarendon, en Outaouais. Ceux-ci, qui ont mobilisé pas moins de 25 personnes, ont été effectués sur une base bénévole. Un seul menuisier professionnel a été engagé par la fabrique. La restauration de l'église, qui a réuni des individus de toute allégeance religieuse, a été, de toute évidence, un projet mobilisateur.

Le cas de St-Venant-de-Paquette, une municipalité de 116 habitants située près de Coaticook, est également des plus novateurs puisque l'église a été rachetée par les fidèles. Des paroissiens ont menacé le diocèse de mobiliser les médias advenant la fermeture de

⁸⁵ Il s'agit d'un hameau situé dans la partie nord de la municipalité de Pontiac, à 25 kilomètres à l'ouest de Hull. Le nom de ce lieu rappelle la mémoire d'un pionnier, Joseph Lusk, qui s'établit dans le canton d'Eardley en 1832. Une première chapelle a été érigée en 1862. Le bureau de poste de Luskville, maintenant fusionné avec la municipalité de Pontiac, a été inauguré en 1884 et est toujours en service.

leur temple. Malgré l'arrêt des services religieux hebdomadaires, ils ont pu conserver quelques célébrations correspondant aux temps forts de l'année liturgique (Carême, Pâque, Noël), le diocèse ayant cédé le bâtiment à un organisme sans but lucratif («Les amis du patrimoine») pour la somme d'un dollar. L'église s'autofinance notamment grâce à l'organisation de spectacles qui se tiennent depuis 1993 à raison de trois fois par année. En outre, on a aménagé un musée dans les tribunes latérales et en arrière de l'église. Un prix d'entrée est exigé. Des bingos se tiennent également sur une base régulière alors qu'une collecte de fonds, dont le modèle de financement est copié sur celui du diocèse, est réalisée tous les ans. Enfin, par souci d'économie, l'église n'est plus chauffée.

Sur la Côte-Nord, l'église de Longue-Rive (1 352 habitants) abrite maintenant une entreprise de transformation de petits fruits qui emploie une douzaine d'employés. Si, dans ce cas précis, l'accès communautaire n'a pu être maintenu, cette nouvelle fonction contribue à la diversification économique d'une localité en perte de vitesse au plan démographique.

Mentionnons également la conversion de l'église de St-Joseph-de-Ham-Sud (235 habitants), dans la MRC d'Asbestos, en centre d'arts. Propriété de la comédienne Rita Lafontaine, l'édifice maintient sa vocation communautaire en plus de présenter, pendant la période estivale, différents types de spectacles.

En dépit de la crise que traverse présentement l'institution ecclésiale, on assiste, à certains endroits, à la reconstruction d'églises. C'est dans cette optique qu'un riche mécène, en occurrence M. Paul Desmarais, a assumé les coûts de construction de la nouvelle chapelle de Sagard, une petite localité de 160 habitants située entre Charlevoix et le Saguenay⁸⁶. Datant de 1910, l'ancienne église était à ce point désuète qu'elle ne pouvait être rénovée.

⁸⁶ Il s'agit, par ailleurs, d'un projet qui s'inscrit dans une perspective récréotouristique. Le promoteur possède déjà un vaste domaine situé aux confins de Charlevoix. Ce dernier procure de l'emploi à la majorité des résidents du village. Avec sa quarantaine de bâtiments, ses deux immenses résidences et son terrain de golf de 18 trous, le Domaine Laforest, d'une superficie de 75 km², est aménagé dans un environnement sauvage parsemé d'une trentaine de lacs. Fréquentée surtout par des personnes à la retraite, celles-ci réclamaient la construction d'une nouvelle église à proximité du complexe.

2.6.2 Les nouvelles formes de prestation de services religieux en milieu rural

En ce qui concerne plus particulièrement les services religieux, différents scénarios sont envisagés par les populations locales en collaboration avec les curés et les agents de pastorale. L'un de ceux-ci concerne la mise en place d'un nouveau cadre territorial qui, à bien des égards, comporte moult avantages⁸⁷. Il est susceptible, en effet, de promouvoir la vitalité des communautés chrétiennes et de renforcer leur cohésion sociale non seulement par le biais des célébrations dominicales, mais aussi par l'organisation d'événements festifs (les fêtes de secteur) qui réunissent les communautés de plusieurs «anciennes paroisses locales» pour n'en former qu'une seule, souvent plus dynamique, plus accueillante, plus festive, plus nombreuse, plus diversifiée bref, plus vivante. À l'instar des fusions municipales qui, dans bien des cas, favorisent la mise en commun de certains services essentiels, le regroupement des paroisses incite à une réorganisation des ressources pastorales auxquelles est convié un nombre sans cesse grandissant de laïcs.

En effet, la pénurie de prêtres, particulièrement criante en milieu rural, force les laïcs à prendre la relève et à trouver de nouvelles formules en ce qui a trait à la dispensation des services religieux. L'une de celles-ci, la plus répandue à l'heure actuelle, concerne les assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique (ADACE). Il s'agit de célébration de la Parole qui permet de se retrouver en communauté et de faire Église autrement.

À la lumière de ce qui précède, nous constatons que les expériences les plus novatrices concernant le maintien des infrastructures religieuses en milieu rural sont celles où diverses formes de partenariats ont été établies. De telles transactions entre deux corporations (comme une fabrique et une municipalité) permettent de conclure des ententes où un soutien peut être accordé à la fabrique en vue d'assurer la préservation de l'église au titre

⁸⁷ Concernant ce nouveau découpage, on lira avec intérêt les deux articles suivants de Claude Pigeon: «Genèse d'un secteur pastoral. Le nouveau visage de cinq paroisses rurales dans le Bas-Saint-Laurent», dans *L'Action nationale*, vol. 94, nos 9 et 10 (novembre-décembre 2004), pp. 152-174 et «Une semaine sainte en secteur pastoral», paru dans *Liturgie, foi et culture*, vol. 39, no 183 (automne 2005), pp. 17-20.

d'édifice à vocation communautaire. Ce type de transaction gagnerait à être étendu à d'autres édifices qui sont le fruit du labeur et de la générosité collective.

Le dévouement, la motivation, l'ingéniosité, l'audace et le temps sont autant de conditions nécessaires pour mener à bien un projet de restauration, de sauvegarde ou de maintien des infrastructures et des services religieux. En ce domaine, les personnes à la retraite constituent un groupe particulièrement bien placé pour s'impliquer puisqu'ils ont du temps, une denrée plus rare chez les jeunes familles. De plus, bon nombre de ces personnes sont encore pratiquantes. Mais la préservation du patrimoine religieux en milieu rural n'est pas exclusivement l'affaire des croyants et des pratiquants. Les actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif doivent également rejoindre les non-croyants, les fidèles d'une autre religion et les athées⁸⁸. D'ailleurs, force est de reconnaître que ce sont les non-pratiquants qui, dans bien des cas, s'investissent les premiers pour sauver les lieux. Il est impératif que tous les membres d'une communauté puissent participer au transfert ou à la restauration de ces biens exceptionnels dont les mécanismes sont encore à inventer. De toute évidence, l'heure est à la répartition des charges. Les diverses instances gouvernementales (notamment celles de niveau supérieur) ont certes, un rôle important à jouer en ce domaine puisqu'ils représentent les principaux bailleurs de fonds. Mais le partenariat public/privé peut également s'avérer une formule intéressante tant en ce qui concerne la préservation des lieux de culte qu'en matière de nouvelles vocations à leur attribuer, et cela, dans un souci d'amélioration et de diversification des services offerts à la population rurale.

2.7 Les services liés à la culture et aux loisirs

Jadis considérés comme un fait de la civilisation urbaine, les loisirs et les activités socioculturelles font maintenant partie intégrante de la vie de toute collectivité. Les arts, les loisirs et la culture traduisent le degré d'originalité d'une communauté, son niveau

⁸⁸ À ce sujet, il importe de souligner le cas de l'église anglicane Christ Church de Springbrook, à St-Édouard-de-Frompton (1 195 habitants), qui a pu être sauvée grâce à l'implication de catholiques qui l'ont transformée en théâtre.

d'organisation sociale et, dans une moindre mesure, la nature de son économie. Ces activités découlent, entre autres choses, des modes d'organisation de l'espace, de la structure du peuplement et des infrastructures de communication. Par conséquent, il est indéniable que certains éléments de spécificité du monde rural tels que la faible densité de population, les distances entre les localités et la petite taille démographique de celles-ci empêchent l'implantation d'équipements socioculturels de même type que ceux que l'on retrouve en milieu urbain. Par ailleurs, ces caractéristiques favorisent, en contrepartie, une solidarité communautaire, une intégration plus forte et le maintien de liens affectifs dans les rapports sociaux.

Néanmoins, en dépit de leur petite taille, plusieurs localités rurales du Québec s'avèrent particulièrement dynamiques au plan culturel. À certains endroits, comme à St-Marcellin, dans le Bas-St-Laurent, ce dynamisme est tel qu'il a contribué à la reconversion de l'économie locale. Avec une population d'à peine 335 habitants, St-Marcellin présente toutes les caractéristiques d'un milieu en voie de dévitalisation: sous-scolarisation, faiblesse de l'économie et des niveaux de revenus, insuffisance de services, sous-emploi chronique, etc. En outre, de 1956 à 2001, sa population a accusé une diminution de l'ordre de 66,5%, ce qui représente une perte de 667 personnes. Eu égard à son revenu familial moyen, St-Marcellin s'est retrouvé à plus d'une reprise parmi les localités les plus pauvres de la province. Cataloguée de marginale, elle a également été dans la mire des fonctionnaires du BAEQ qui réclamaient sa fermeture dans les années 1960. Dans le but de briser l'esprit défaitiste qui régnait en maître depuis le départ du curé résidant en 1980, un comité de développement a été mis sur pied au milieu des années 1990. Quelques initiatives ponctuelles ont vu le jour, mais la plupart de celles-ci n'ont eu que très peu d'impact en termes d'amélioration de qualité de vie. Par ailleurs, l'implantation d'une maison de la culture, située dans les anciens locaux de l'école primaire fermée depuis 1990, est venue changer la donne. La municipalité s'est impliquée dans le projet en défrayant le salaire d'une animatrice culturelle chargée d'organiser diverses activités. En l'espace d'un an, soit de 2001 à 2002, le nombre d'abonnés à la bibliothèque municipale est passé de 33 à 135. Bénéficiant d'un appui financier dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, la municipalité, en partenariat avec le comité de développement lo-

cal, a proposé d'organiser une fête médiévale⁸⁹. Un comité aussi tôt été formé. Bien que ce dernier représente l'âme du projet, il est supporté par une importante structure organisationnelle parmi laquelle figurent le CLD Rimouski-Neigette, la MRC et la SADC. Diverses activités ont été organisées: une foire des artisans, un combat de chevaliers, des spectacles de jongleurs et de ménestrels, une dégustation de mets médiévaux, une démonstration de danses médiévales et un banquet du roi. Réunissant quelque 100 personnes, la fête s'est avérée un franc succès. Le nombre de fêtards ne cesse de croître année par année. Cette activité a favorisé la concertation entre les différents acteurs et la mobilisation des individus autour d'un projet commun. En outre, la fabrication des costumes a contribué à renouer les liens entre les individus tout en stimulant l'économie locale.

St-Marcellin n'est pas la seule municipalité où des événements à caractère culturel exercent une influence sur l'offre de services de proximité⁹⁰. Nous pensons, entre autres, au symposium de peinture à St-Germain-de-Kamouraska (303 habitants), à la fête de la solidarité à St-Narcisse⁹¹ (1 858 habitants), en Mauricie, ou encore au Festival en chanson de Petite-Vallée (216 habitants).

⁸⁹ La fête est un phénomène bien enraciné dans la tradition rurale québécoise. Elle constitue un espace-temps susceptible de favoriser la régulation et l'innovation des rapports entre les résidents d'une même localité. De nombreux géographes dont Claval (1995), Rieucou (1998) et, plus récemment, Di Méo (2001, 2005) se sont intéressés à la fête et, plus spécifiquement, à son rôle en matière de construction ou de consolidation des identités territoriales par une mise en scène des groupes sociaux. Phénomène à la fois social, global et générique, présent dans le temps et dans l'espace de tout groupe identifiable, la fête constitue, du point de vue de la géographie, une opportunité pour mieux saisir la nature de la dynamique territoriale. Ainsi que le précise Di Méo (2001), «elle permet de repérer quelques-uns des signes et des symboles spatialisés par lesquels les groupes sociaux s'identifient à des contextes géographiques spécifiques qui fortifient leur singularité» (Di Méo, 2001: 625). En outre, elle apparaît comme une institution de régulation et de gestion des conflits. En ce sens, elle remplit une sorte de fonction régulatrice des rapports sociaux. Elle possède toujours chez les personnes et les groupes humains une fonction d'expression, d'affirmation, de dévouement marqué par un dérèglement passager et voulu de l'ordre social, pour mieux reconstruire ensuite. Chaque village possède son calendrier de fêtes annuelles qui ponctuent les temps forts de l'année et qui constituent autant d'occasions de se rassembler et de fraterniser. Dans bien des cas, leur portée déborde le strict cadre de la municipalité qui l'organise. De plus, nombre de ces fêtes sont créées à l'initiative de néoruraux ou d'anciens natifs revenus dans leur région d'appartenance.

⁹⁰ Bien que de courte durée, l'afflux de touristes a contribué à stimuler la consommation de services locaux (cantine, dépanneur, gîte du passant) assurant ainsi leur survie.

⁹¹ La contribution de cette fête en termes de développement économique est particulièrement manifeste. Les 650 costumes, 32 chars allégoriques et 92 tableaux de scène nécessaires à son organisation ont favorisé l'implantation d'une quinzaine d'entreprises manufacturières au sein de cette localité.

Il n'y a pas que les églises qui font l'objet d'une reconversion. De nouvelles fonctions sont également assignées à des écoles qui ont fermé, faute d'élèves. Mentionnons notamment celle d'Omerville (2 361 habitants), dans la MRC de Memphrémagog, transformée en centre communautaire. De même, à St-Edmond⁹², en Abitibi-Témiscamingue, un musée loge dans l'ancienne école du village.

Certaines initiatives embrassent plusieurs localités rurales comme c'est le cas, par exemple, dans la MRC de l'Érable où des municipalités se sont regroupées pour faire l'acquisition d'une «magnothèque». Cette dernière permet de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, aveugles, sourdes, analphabètes ou présentant des difficultés en lecture. À raison d'une fois par mois, les abonnés profitent des services d'un bénévole qui fait la lecture d'une revue de leur choix dont l'enregistrement est rendu par la suite disponible aux autres usagers. De même, une grande fête autochtone, qui se déroule sur une base annuelle, permet aux populations de la Vallée de l'Or de se familiariser avec les coutumes amérindiennes.

Mais l'une des expériences les plus novatrices au plan culturel qui s'étend maintenant à toutes les localités rurales de la province concerne la mise en place du réseau de bibliothèques du Québec. Fondé en 1979 au Bas-St-Laurent sous l'appellation de «Bibliothèque centrale de prêts du Grand-Portage», ce réseau est maintenant constitué de 791 bibliothèques. Subventionné par le ministère de la Culture du Québec, il dessert 751 municipalités pour un total de près de 350 000 abonnés. Comportant cinq volets, sa mission consiste à:

- favoriser l'établissement, le maintien et le développement de bibliothèques publiques sur tout le territoire québécois;
- établir, maintenir et développer des collections de documents relatifs au fonctionnement d'une bibliothèque publique;
- conclure des contrats de services documentaires professionnels relatifs au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

⁹² Il s'agit d'un hameau faisant partie de l'ancienne municipalité de Vassan aujourd'hui fusionnée à Val d'Or.

- encourager et soutenir des programmes de formation, d'information et d'animation compatibles avec sa mission.

Les services de support sont assumés localement par des bénévoles. Le réseau mise sur trois valeurs fondamentales à savoir: l'accessibilité, la proximité et la gratuité.

Au chapitre des loisirs, des actions innovantes sont initiées par les municipalités et certains organismes sans but lucratif. Dans ce domaine, on cherche, à maints endroits, à faire disparaître les inconvénients liés à la dispersion de la population par des regroupements d'activités entre localités et par diverses formes d'ententes intermunicipales. Par exemple, à La Rédemption (536 habitants), dans la MRC de La Mitis, des jeunes ont aménagé un parc de planches à roulettes.

2.8 Les services liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement

Au chapitre de l'aménagement, de nombreuses initiatives émanent des milieux ruraux. En fait, presque toutes les municipalités rurales du Québec, voire des régions entières⁹³ sont concernées par l'élaboration de projets dans le domaine de l'aménagement du territoire dont les médias font régulièrement écho. Plusieurs de ces réalisations s'inscrivent dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* et, par conséquent, sont imputables à la signature des pactes ruraux⁹⁴. Elles poursuivent toutes le même objectif, soit l'amélioration de l'infrastructure locale de services. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les actions menées à St-Jean-de-Cherbourg et à St-Camille (440 habitants), une petite localité située dans la MRC d'Asbestos, qui visent l'implantation d'un centre

⁹³ Pensons notamment à des régions comme les Cantons-de-l'Est ou les Laurentides où les projets qui relèvent de l'aménagement du territoire pullulent, bien qu'ils ne fassent pas toujours l'unanimité entre les différentes catégories d'intervenants.

⁹⁴ À cet égard, mentionnons seulement quelques exemples que nous avons répertoriés dans certains journaux régionaux de l'Est-du-Québec concernant notamment la mise en valeur du havre de pêche à Grosses-Roches (457 habitants), l'aménagement d'un parc sur le site de la rivière Méchins en bordure du fleuve aux Méchins (1 220 habitants), la rénovation de la patinoire extérieure à Ste-Paule, la restauration de la salle des loisirs à Sayabec, l'implantation d'un parc multifonctionnel à St-Léandre, à St-Luc-de-Matane (839 habitants) et à Ste-Marguerite. Pour sa part, la municipalité de St-Noël a bénéficié d'une somme de 25 000\$ pour l'aménagement d'un centre multifonctionnel.

communautaire. À ces deux endroits, ces nouveaux aménagements ont permis d'offrir à la population locale un lieu de rassemblement en plus d'animer la vie culturelle.

La fierté des ruraux à l'égard de l'aménagement paysager constitue l'un de leurs principaux traits distinctifs évoqué d'ailleurs à maintes reprises par les gens de l'extérieur. Cette fierté se manifeste de diverses manières. À Ste-Paule, la corporation de développement a inauguré, en juin 2005, un parc aménagé près du centre communautaire. Ce parc a nécessité des investissements de l'ordre de 13 000\$ dont près du tiers provient de ladite corporation. Mentionnons qu'une initiative du même genre a vu le jour à St-François-Xavier-de-Viger (294 habitants), une municipalité en décroissance démographique continue depuis 1956, sise dans l'arrière-pays de Rivière-du-Loup. Évalué à 87 000\$, dont 20 000\$ provenant de la ville de Rivière-du-Loup, le projet a permis de doter la cour d'école d'un parc de jeux extérieurs et d'une aire de repos mieux adaptée aux besoins des jeunes. Ici, ce n'est pas tant la prise en charge du milieu qui est à signaler, mais plutôt la parité urbaine/rurale dans la mise en œuvre et le soutien d'initiatives de développement local dont plusieurs observateurs reconnaissent la nécessité en raison de la faiblesse du poids démographique des ruraux.

À St-Marc-du-Lac-Long, au Bas-St-Laurent, un groupe de jeunes inscrits au programme *Chantier jeunesse* ont contribué à l'aménagement d'un centre récréotouristique et culturel. Lancé par la municipalité et soutenu par différents partenaires, dont la caisse populaire locale, le projet s'est matérialisé par la construction d'un quai et de diverses infrastructures afin de faciliter l'accès au plan d'eau. Les jeunes ont également effectué différents travaux de restauration à l'église et au presbytère.

À la suite d'un glissement de terrain survenu en juillet 2003, un comité paroissial s'est rapidement mis en place à St-François-Xavier-de-Viger. Ce dernier a lancé une campagne de financement afin de refaire le mur de soutènement adjacent au presbytère. L'objectif, qui avait été fixé à 120 000\$, a été atteint. L'argent recueilli a également permis de restaurer le monument de la statue du Sacré-Cœur et d'améliorer le stationnement.

À St-Denis-de-Kamouraska (474 habitants), des travaux d'aménagement ont été effectués au parc commémoratif de la fabrique et au jardin de la Maison Chapais, deux sites qui étaient laissés à eux-mêmes depuis une cinquantaine d'années. Une équipe de bénévoles s'est occupée du financement et de la réalisation du projet.

Les initiatives menées au nom de l'environnement visent, dans certains cas, l'amélioration des services de proximité en milieu rural. À cet égard, la formule des éco-villages adoptée par le Groupe de recherche écologique de batture de la ville de La Baie représente un exemple patent. Cette initiative, qui s'inspire de l'expérience écossaise, a été reprise par la petite municipalité de St-Siméon (468 habitants) sur la Côte-Nord. Elle consiste à favoriser le partage et les échanges humains à travers diverses pratiques telles que le jardinage biologique communautaire, la gestion des conflits, l'implantation d'une coopérative de produits et services écologiques, etc.

Le maintien et le développement de services environnementaux entraînent parfois des réalisations qui débordent le cadre local. Fruit du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Rivière-du-Nord, un réseau de cinq éco-centres a été mis en opération au cours d'octobre 2005 sur le territoire de la MRC des Laurentides. Ce réseau est constitué d'un éco-centre central avec dépôt permanent de résidus domestiques dangereux à St-Jérôme et de quatre éco-centres-satellites dans les municipalités de Prévost, de St-Colomban (7 520 habitants), de Ste-Sophie (6 039 habitants) et de St-Hippolyte. Peu importe où une personne habite sur le territoire de la MRC, elle n'aura qu'un trajet maximal de 10 minutes en voiture à effectuer pour s'y rendre. Ainsi, selon la réponse des citoyens, ces infrastructures permettraient d'ici 2008 la réutilisation, le recyclage ou la valorisation de plus de 20 000 tonnes de matières résiduelles, dont 1 500 tonnes de résidus domestiques dangereux.

Dans cette même foulée, 12 municipalités de la MRC d'Arthabaska ont été conviées à unir leurs efforts afin de créer une société mixte destinée à gérer les matières résiduelles de leur territoire. Sous la raison sociale de «Société de développement durable d'Arthabaska», l'entreprise possède notamment le lieu d'enfouissement de St-Rosaire

(771 habitants). Ce projet a vu le jour au moment où les municipalités de cette MRC faisaient face à la fermeture du site de Plessisville où étaient acheminés leurs déchets. Issue d'ententes intermunicipales, cette initiative constitue un bel exemple de partenariat entre les secteurs public et privé, une avenue prometteuse appelée à se développer au cours des prochaines années.

2.9 Les services liés aux communications et aux NTIC

Bien que les NTIC donnent lieu à des expériences fort intéressantes concernant la prestation de services de proximité en milieu rural, ce sont davantage les secteurs de la finance, de l'industrie, de l'assurance, du tourisme, de l'immobilier et du marketing qui présentent les initiatives les plus novatrices en ce domaine. Le plus souvent encouragés par les instances gouvernementales de niveau supérieur, de nombreux progrès ont été réalisés en ce sens. En outre, des mesures concrètes ont été mises en œuvre. En effet, il y a plus d'une dizaine d'années, Industrie Canada lançait son *Programme d'accès communautaire* permettant à de nombreuses localités rurales de se doter d'un centre Internet. Plus récemment, le gouvernement du Québec annonçait un investissement de l'ordre de neuf millions de dollars afin de munir les commissions scolaires du Bas-St-Laurent⁹⁵ d'un réseau de télécommunications à large bande, une initiative qui s'inscrit dans le cadre du *Programme Villages branchés du Québec*. En fait, le succès de cette initiative a été tel que l'État québécois a doublé le montant alloué à ce programme au cours de la dernière année passant de 75 à 150 millions de dollars.

Les initiatives mises de l'avant en ce domaine entraînent, dans certains cas, la mobilisation de toute une communauté ce qui se répercute sur plusieurs secteurs de l'activité économique. C'est notamment ce qui s'est produit à St-Joseph-de-Kamouraska, une localité de 415 habitants située à une dizaine de kilomètres au sud de St-André et à 25 kilomètres de St-Pascal, la ville la plus proche. Son économie repose à la fois sur

⁹⁵ Le déploiement du réseau à large bande devrait être complété dans tous les établissements scolaires d'ici 2006 et ce, tant en milieu rural qu'urbain. Il s'agit d'un projet évalué à 12 millions de dollars financé conjointement par Québec, les municipalités et les commissions scolaires. Le volet Internet à haute vitesse, qui coûtera à peu près le même montant, est assumé par le gouvernement fédéral et par les fournisseurs de services soit, Bell® et Têlus®.

l'agriculture et sur la forêt. St-Joseph abrite une scierie qui embauche une quarantaine de personnes. Depuis quelques années, la municipalité s'avère particulièrement dynamique et ce, à plusieurs niveaux. On assiste, en effet, à l'émergence de nombreuses initiatives de développement local (classe virtuelle, usine de compostage de matières résiduelles, construction d'une résidence de type HLM pour personnes âgées autonomes, etc.). Encore récemment, la corporation municipale défrayait les manchettes en raison d'une publicité placée dans les journaux régionaux et qui vantait les attraits de ce «joli petit village situé dans une vallée de la magnifique rivière du Loup».

Ce dynamisme est en partie attribuable au comité de développement local. Formé en 1990, celui-ci a d'ailleurs reçu, en 2001, le Prix du Jubilé pour la zone Kamouraska-Est décerné par le diocèse de Ste-Anne-de-La-Pocatière. L'une de ses principales réalisations concerne la mise en place d'un centre d'accès communautaire à l'informatique dont l'inauguration s'est tenue le 12 février 2001. Ce projet est le fruit d'une concertation efficace entre plusieurs partenaires dont la commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, le comité de développement local, la municipalité de St-Joseph, la caisse populaire locale et Industrie Canada. Le centre offre, entre autres choses, des cours d'informatique à toute personne désireuse de parfaire ses connaissances en ce domaine. Vingt-quatre personnes suivent actuellement une formation. L'accès à Internet est fourni par la commission scolaire alors que des bénévoles assurent la prestation des cours. Le projet a notamment permis l'informatisation de la bibliothèque municipale et la réalisation d'un site web. En outre, cette initiative aura permis de rapprocher les générations puisque l'âge des utilisateurs oscille entre 6 et 84 ans.

2.10 Les services à caractère communautaire

Le développement communautaire constitue une composante majeure de la ruralité québécoise. Dans l'Est-du-Québec, la détérioration de l'environnement économique a entraîné, dans les années 1970, la création de plusieurs organismes ainsi que la mise sur pied de nombreux projets à caractère communautaire. Dans le Bas-St-Laurent, par exemple, des corporations sans but lucratif ont mis sur pied des entreprises agricoles collecti-

ves. Ces dernières ont tenté d'instituer de nouveaux rapports de production. Elles ont été partie prenante d'un dispositif de développement selon une stratégie orientée sur l'aménagement intégré des ressources. Malheureusement, l'agriculture collective s'est avérée un demi-succès, du moins en tant qu'institutionnalisation d'une nouvelle forme d'organisation de la production. Les exploitations agricoles qui se sont transformées en entreprises privées sont les seules à avoir survécu à ces expérimentations d'autogestion. Quant aux autres, elles ont carrément disparu ne vivant que le temps des subventions disponibles dans le cadre de programmes gouvernementaux de création d'emplois.

L'agriculture ne constitue pas le seul domaine où l'on a mis sur pied des entreprises à caractère communautaire dans le Bas-St-Laurent. Des organismes d'aménagement et de gestion collective de la forêt privée ont également vu le jour. Les sociétés d'exploitation des ressources constituent un exemple patent de ce type d'initiative. Vouées initialement à la forêt, plusieurs de ces sociétés ont étendu leurs activités à l'agriculture et au tourisme. Même si la plupart de ces organismes communautaires sont toujours actifs et qu'ils détiennent un rôle socio-économique important, ils ont été incapables de freiner la décroissance démographique des petites localités rurales. Ils ont tout au plus contribué à la ralentir.

Le secteur des services n'a pas échappé à ces nouvelles tentatives de développement. Soulignons, à titre d'exemple, la présence de nombreuses coopératives dans le domaine de l'éducation, de l'habitation, des services funéraires et du crédit. Enfin, plusieurs localités se sont dotées d'organisation à caractère socioculturel et de comités de citoyens.

En dépit des nombreuses difficultés qu'ils ont à traverser, les organismes de développement communautaire ont contribué (et contribuent toujours) à maintenir une certaine cohésion sociale tout en ralentissant le processus de dévitalisation. À ce titre, qu'il nous soit permis de citer deux exemples qui se sont avérés de véritables stimulants en matière de développement endogène concernant l'amélioration de l'offre de services en milieu rural fragile. Il s'agit d'un projet de réseautage concernant la diffusion des journaux

communautaires dans plusieurs localités de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'une expérience relative au développement de services à la jeunesse.

Média incontesté où l'on retrouve les principaux événements de la vie locale, le journal communautaire représente, particulièrement en milieu rural, un outil essentiel au maintien des liens sociaux. Il contribue, en outre, à renforcer l'appartenance locale et à faire en sorte que les modes de vie spécifiques à chaque communauté, les réalisations, les activités et les projets soient diffusés et valorisés. À cet égard, il stimule la participation et la mobilisation de la population ce qui peut se traduire en projets de développement.

En Abitibi-Témiscamingue, un projet de mise en réseau d'une soixantaine de journaux communautaires, produits par autant de communautés, a récemment vu le jour. Cette initiative touche quelque 153 595 personnes réparties dans les cinq MRC de la région. Ce réseautage a permis d'élargir à plusieurs localités la diffusion de différents événements faisant en sorte de donner une tribune au vécu de celles-ci. Elle a également favorisé le resserrement des liens entre les bénévoles de communautés différentes et l'amélioration de la qualité des journaux, tant sur le plan du contenu que sur celui de la technique. Une des principales forces de ce projet réside dans la capacité d'établir une stratégie respectueuse des différences locales. La valorisation et l'affirmation des différences permettent d'accroître le pouvoir d'agir de chaque localité tout en étant partie prenante d'une communauté plus large. À terme, cette expérience est susceptible de devenir un levier faisant émerger des débats collectifs sur diverses situations partagées par des acteurs locaux (élus ou non).

En ce qui concerne plus particulièrement les services liés à la jeunesse, une garderie ambulante a été rattachée au centre de la petite enfance à Bellecombe en Abitibi alors qu'à Notre-Dame-du-Bon-Conseil (1 454 habitants), dans la MRC de Drummond, un lieu de rencontre intergénérationnel a été créé. Ce dernier regroupe sous un même toit les différents intervenants jeunesse tels que le carrefour jeunesse emploi, un service de pastorale, les locaux de la coopérative jeunesse, un café Internet et une imprimerie. Plusieurs infrastructures et équipements de loisirs sont également mis à la disposition des jeunes.

La création d'un guichet unique de services jeunesse a été rendue possible grâce à la collaboration de nombreux partenaires dont le Comité de l'emploi et de développement de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le ministère Affaires municipales et des Régions, Jeunesse Canada ainsi que diverses entreprises locales. Cette initiative nous permet, une fois de plus, de prendre conscience que le partenariat, quelle que soit sa forme, représente une condition essentielle au maintien des services de proximité en milieu rural.

2.11 Les autres types d'initiatives

2.11.1 Les expériences conduites par le milieu

Face à la mobilité croissante du capital dans un contexte de plus en plus mondialisé et déréglementé, l'impératif de compétitivité nécessite de nouvelles formes de coopération et de partenariat entre acteurs privés et publics de façon à attirer localement compétences et investissements.

Nous avons déjà fait état d'initiatives qui regroupent différentes catégories d'intervenants notamment dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et des services religieux. Nous voudrions ici citer un autre exemple puisé à même les travaux de Mario Carrier et de Michèle Doucet (1998). Il s'agit de la fermeture de la piscine de Princerville, une ville de 5 703 habitants située dans la MRC de l'Érable, dont les répercussions se sont manifestées sur le tissu rural. Ne voyant pas l'intérêt de sauvegarder cette piscine, quelques maires des localités avoisinantes ont refusé d'y souscrire financièrement. Divisés sur la question, certains d'entre eux ont profité de l'occasion pour s'interroger quant au maintien des services de proximité en milieu rural. À cet effet, un comité a été mis sur pied dont le mandat consistait à organiser une journée de travail portant sur cette problématique. À l'issue de cette journée, un comité de relance de la piscine, composé de citoyens et d'élus, a été formé et une proposition de restructuration a été déposée et acceptée au conseil des maires. Ce projet de restructuration mise sur un jumelage des secteurs public et privé. Les membres du comité de relance en ont conclu que cette nouvelle façon d'envisager le maintien de la piscine favorisait la concertation entre

les partis en plus de favoriser le débat sur la pertinence de préserver de tels services dans un cadre régional.

À l'Ascension-de-Patapédia, 80 des 231 résidants de cette localité située dans la MRC d'Avignon, en Gaspésie, se sont mobilisés contre la fermeture des bureaux du Groupement agroforestier de la Restigouche. La population locale a eu gain de cause et a obtenu un suris pour une période d'au moins un an.

Les campagnes ne vivent plus en vase clos. L'époque où les ruraux tenaient feu et lieu est bel et bien révolue. Les ruraux fréquentent la ville pour toutes sortes de raisons: le travail, les loisirs, l'accès à des biens et des services, etc. D'ailleurs, la majorité des emplois (particulièrement ceux qui relèvent du secteur tertiaire) détenus par les ruraux sont occupés en ville. La campagne sert aussi très bien aux urbains qui l'utilisent certes, à des fins récréatives, mais aussi comme lieu de résidence. En fait, depuis la généralisation de l'automobile et la tertiairisation de l'économie, la ville et la campagne s'interpénètrent pour former un vaste continuum⁹⁶. L'urbain et le rural ne sont plus que le prolongement des mouvements de la population dans l'espace. Ainsi que le fait remarquer Nicole Mathieu,

la relation ne s'établit plus entre des territoires matériels, dans un rapport économique et/ou politique, mais entre des acteurs collectifs et individuels qui agissent sur un espace par l'affectation de fonctions: fonction de production, de récréation, de résidence, etc. (Mathieu, 2004: 68).

C'est en raison de ces nouvelles relations que la ville a un rôle important à jouer dans le maintien des services de proximité en milieu rural. À cet égard, nous avons déjà évoqué le cas de Ste-Paule où la survie de l'école a été assurée parce que fréquentée, en partie, par une clientèle urbaine provenant, en occurrence, de Matane. À l'autre bout du Québec, la ville de Rouyn-Noranda assure pleinement son défi rural en finançant 11 emplois pour assurer la viabilité des services de proximité en milieu rural. De concert avec

⁹⁶ Cette synergie rurale/urbaine est telle que certains auteurs se demandent si le mot «rural» a encore un sens. Voir notamment à ce sujet l'article de Jacqueline Mengin paru dans la revue *Pour* en 1988 dont la référence complète figure en bibliographie.

les collectivités rurales qui l'environnent, cette ville a même élaboré un plan visant à renforcer la structure économique des milieux ruraux.

À l'instar d'autres pays qui reconnaissent officiellement la parité urbaine/rurale dans leur politique de développement territorial⁹⁷, de telles expériences doivent être multipliées au Québec. De toute évidence, l'avenir des services de proximité en milieu rural passe par des interventions en provenance des villes dont la société rurale n'est désormais qu'une composante.

De nombreuses municipalités ont également négocié des ententes dans le but d'améliorer et de diversifier l'offre de services en milieu rural. Comme nous le mentionnons dans le cadre de notre premier rapport, ces ententes intermunicipales demeurent toutefois peu développées au Québec comparativement à ce que l'on observe en Europe. Elles concernent essentiellement les domaines de la sécurité publique, la protection des incendies, le transport, les loisirs et la culture.

2.11.2 Les expériences soutenues par l'État

L'État québécois n'est pas insensible au maintien des services de proximité en milieu rural. Nous avons déjà évoqué l'implication de cet important acteur dans les domaines du transport collectif et des communications. Mais la dernière école du village a également fait l'objet d'actions particulières de la part du ministère de l'Éducation. À titre d'exemple, ce dernier a mis en place un programme visant à maintenir un nombre minimal de ressources dans les écoles de moins de 100 élèves. Le ministère a également demandé aux commissions scolaires d'élaborer un processus de consultation publique advenant la fermeture d'une école. En 2003, Québec a également investi 11 millions de dollars sur 10 ans afin de maintenir des services éducatifs de première ligne en milieu rural.

⁹⁷ Voir notamment à ce sujet un article récent sous la plume de Bruno Jean publié dans la revue *Organisations & Territoires* et intitulé: «Réussir le développement des communautés rurales: dix conditions gagnantes». Dans ce papier, l'auteur fait état d'un exemple fort éloquent concernant la parité urbaine/rurale que l'on observe au Japon. De fait, l'État japonais transfère, sous forme de redevances aux populations rurales, une partie de la taxe d'eau perçue par les villes.

Une autre initiative, fort intéressante, concerne le projet expérimental de villages-relais implanté par le ministère des Transports du Québec. Les municipalités ainsi désignées doivent assurer 365 jours par année, 24 heures par jour, des services de restauration, d’approvisionnement en carburant, d’hébergement, d’information touristique et routière ainsi qu’un service bancaire. Si le projet correspond aux attentes des différents acteurs concernés, quelque 45 municipalités de moins de 10 000 habitants séparées environ par 80 kilomètres de distance devraient être désignées comme telle par Transport Québec. Il est fort probable que certaines d’entre elles fassent partie du kaléidoscope rural québécois.

Conclusion

Les nombreuses mutations dont la société occidentale en général et l’espace rural en particulier ont fait l’objet depuis les 40 dernières années ont sommé les ruraux à défricher de nouvelles voies, à définir de nouvelles stratégies et à recourir à des modes d’exploitation et de gestion inédits afin de maintenir et de diversifier l’offre de services de proximité. En dépit de leur petite taille démographique et de leurs capacités administrative et fiscale plutôt réduite, plusieurs petites communautés ont élaboré des modèles originaux concernant l’organisation des services en milieu rural. Ces expériences témoignent d’une gouvernance territoriale réussie. Cette dernière, selon plusieurs observateurs⁹⁸, se traduit par les facteurs de réussite suivants:

- la qualité des liens ou des réseaux sur le territoire les relations de confiance, de coopération et d’entraide mutuelle;
- l’intégration des acteurs locaux provenant d’échelles multiples: locale, régionale, nationale, internationale;
- la capacité à activer des réseaux et à créer de nouvelles formes de partenariat afin d’en tirer des gains pour son milieu;

⁹⁸ Voir notamment à ce sujet les travaux de Solidarité rurale du Québec et, plus spécifiquement, l’ouvrage suivant: *Les pages vertes. Revue d’initiatives locales de développement en milieu rural*, 2002, 4^e édition, 44 p. et cédérom.

- la capacité à inventer des stratégies de mobilisation et d'implication des membres des organismes;
- la capacité à s'ouvrir aux valeurs et aux idées différentes;
- l'implication des acteurs locaux face aux prises de décisions;
- une bonne coordination des actions entre les acteurs politiques, sociaux et économiques.

Toutes ces initiatives permettent également de constater la place accordée aux ruraux dans le processus de développement des services de proximité et la présence d'une vision globale du triptyque population/territoire/services.

Dès lors, au terme de cette analyse, nous prenons conscience du potentiel d'innovation, de créativité et d'imagination qui anime les résidants des milieux ruraux et ce, tant au Québec qu'à l'étranger. Tout porte à croire qu'il en sera encore ainsi à l'avenir. Que ce soit ici au Québec ou ailleurs de par le monde, les ruraux sont bel et bien déterminés à occuper le territoire. Devenu célèbre, l'adage de Solidarité rurale du Québec: «Tant vaut le village, tant vaut le pays» n'a jamais été autant d'actualité. Par leurs actes autant que par leurs paroles ou par leurs gestes, les ruraux sont la preuve vivante que même démunis de moyens, le citoyen peut construire des solidarités et ainsi honorer ses droits les plus élémentaires.

Les initiatives menées en Europe doivent nous servir de modèle. Plusieurs de celles-ci peuvent facilement être reproduites au Québec. Nous pensons plus particulièrement aux services itinérants, aux points multiservices et à l'adaptation des NTIC à la réalité du milieu rural. À cet égard, toute initiative de développement doit évidemment être adaptée à la situation locale. L'application de modèles n'est possible qu'à la condition d'y intégrer les caractéristiques spécifiques à la réalité géoéconomique de chaque milieu. Des approches telles que les ententes intermunicipales, le regroupement des services, le renforcement des centres ruraux, le partenariat public/privé et la parité urbaine/rurale peuvent s'avérer des leviers importants dans la dispensation et la diversification de l'offre de services de proximité. Des modes de prestation plus anciens tels que la coopération et

l'associationnisme ont, par le passé, fait la preuve qu'ils pouvaient contribuer à maintenir certains services et ce, dans plusieurs domaines. Ils peuvent donc s'avérer d'excellents compléments aux nouvelles approches que nous proposons.

Mais ce que notre analyse nous révèle surtout, c'est qu'il n'existe pas de modèle unique dans la prestation des services de proximité. Leur complémentarité peut constituer un outil précieux dans l'élaboration d'une éventuelle politique de services axée sur l'égalité des chances pour tous les individus quel que soit leur lieu de résidence. Cela suppose de penser l'organisation de la vie sociale, économique et culturelle non pas selon une logique de découpage, mais selon une logique de polarisation. Il ne s'agit plus de lutter inutilement sur les seuls points où apparaissent des risques d'insuffisante irrigation en services de proximité, mais plutôt d'orienter les stratégies d'intervention vers le renforcement de pôles qui serviront de relais aux populations rurales éloignées des principaux centres urbains.

Bibliographie

Volumes et périodiques

- ARTIGUES, Véronique et BONTRON, Jean-Claude (dir.). *Femmes en milieu rural. Des initiatives pour l'animation, le développement des services et l'emploi*. Paris, Ministère des Affaires sociales de la santé et de la ville, SEGESA, 1995, 32 p.
- ASTHANA, Sheena et HALLIDAY, Joyce. «What can rural agencies do to address the additional costs of rural services? A typologie of rural service innovation», dans *Health and Social Care in the Community*, vol. 12, no 6 (avril 2004), pp. 457-465.
- BAILLARGEON, Stéphane. «Églises d'État et fonctionnaires de Dieu», dans *Le Devoir*, vol. 96, no 238 (20 octobre 2005), p. B-6.
- BALDUCCI, Massimo. *Services de proximité dans les zones urbaines défavorisées et dans les zones à faible densité de population. Rapport du Comité directeur sur la démocratie locale et régionale*. Coll. Communes et régions d'Europe, no 75. Strasbourg, Éditions du Conseil d'Europe, 2001, 181 p.
- BEAUDRY, Raymond et DIONNE, Hugues. *En quête d'une communauté locale. Une mobilisation territoriale villageoise. Le conflit postal de Saint-Clément*. Coll. Récit. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 244 p.
- BÉLANGER, Mathieu. «L'expérience de transport collectif a valu la peine», dans *Le Droit* (18 février 2004), p. 13.
- BENOÎT, Jean-Marc; BENOÎT, Philippe et PUCCI, Daniel. *La France à 20 minutes (et plus). La révolution de la proximité*. Paris, Éditions Belin, 2002, 271 p.

- BÉRUBÉ, Simon. «L'école de Saint-Joseph se démarque encore», dans *Le Placoteux*, vol. 24, no 21 (27 mai 2001), p. 23.
- BÉRUBÉ, Simon. «Le Centre d'accès de Saint-Joseph est ouvert», dans *Le Placoteux*, vol. 24, no 7 (18 février 2001), p. 7.
- BÉRUBÉ, Simon. «Une première classe virtuelle au Québec», dans *Le Placoteux*, vol. 23, no 39 (8 octobre 2000), p. 3.
- BLANCHETTE, Marie-Thérèse. «La Mitis a enfin son transport collectif», dans *L'Information*, vol. 36, no 43 (23 octobre 2005), p. 7.
- BORD-LEVÈRE, Simone. «Les activités de services au secours des territoires ruraux?», dans *Éducation permanente*, supplément AFPA, 2000, pp. 65-68.
- BROSSARD, Luce et RIOUX-DOLAN, Marguerite. «Faire l'école en région éloignée», dans *Vie pédagogique*, no 76 (janvier-février 1992), pp. 17-21.
- CARRIER, Mario. «Services de proximité et petites collectivités», dans *Possibles*, vol. 23, no 1 (hiver 1999), pp. 97-106.
- CARRIER, Mario et BEAULIEU, Pierre. *Les petites écoles primaires en milieu rural au Québec: fermeture, maintien ou développement*. Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, mai 1995, 90 p.
- CARRIER, Mario et DOUCET, Michèle. *L'avenir des petites collectivités...avec ou sans services?* Série Réflexion. Nicolet, Solidarité rurale du Québec, automne 1998, 16 p.
- CASTONGUAY, Marie-Josée. «Un projet de transport collectif au Kamouraska», dans *Le Placoteux*, vol. 23, no 31 (13 août 2000), p. 7.
- CHANARD, Alain. «Développement des services de proximité. Un guide à l'usage des associations», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), pp. 47-50.
- CHOUNARD, Marie-Andrée. «La CSDM fermera trois écoles», dans *Le Devoir*, vol. 96, no 233 (14 octobre 2005), p. A-2.
- CLAVAL, Paul. *La géographie culturelle*. Coll. Fac Géographie Fac. Paris, Éditions Nathan, 1995, 384 p.
- CLAVAL, Paul. *Principes de géographie sociale*. Coll. Géographie économique et sociale. Paris, Éditions M.-Th. Génin, 1973. 346 p.
- CLAVIER, Jean-Marie. «Les services de proximité», dans *Service public*, no 48 (mai 1997), pp. 16-27.
- CLOPPE, Liliane et TERME, Jean-Pierre. «Le cyber réseau Creuse Éducation: un projet ambitieux pour un petit département rural», dans *Administration et éducation*, no 78 (1998), pp. 55-59.
- COHEN, Pierre et NAYROU, Henri. *Rapport d'information fait au nom de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire sur les services publics et les territoires*. Rapport no 2883. Sans lieu, janvier 2001, 131 p.
- COLLINI, Mariella; GERMAIN, Lili et THIBEAULT, Julie. *Portrait des collectivités rurales*. Coll. Les portraits de la région. Rouyn-Noranda, Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, septembre 2005, 85 p.
- COUTURE, Réal-Jean. «La coopérative pour la qualité de vie», dans *L'Avantage*, vol. 5, no 11 (18 août 2000), p. 5.
- COUTURIER, France. «Prendre soin de soi, c'est prendre soin de sa vie», dans *L'Infirmière canadienne*, vol. 2, no 5 (mai 2001), pp. 4-7.
- DAFFLON, Bernard. «Fusions de communes: éléments d'étude pour une dimension de référence», dans *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 5 (2000), pp. 841-860.
- DALLAIRE, Luce. «Des Colombiens à la rescousse de Sainte-Clothilde», dans *Le Soleil*, (19 février 2005), p. D-3.

- DALLAIRE, Luce. «Il faut agir tout de suite pour sauver les petites écoles rurales», dans *Le Soleil*, (1^{er} juin 2002), p. A-13.
- DEFFAU, Gérard. *La Poste, un service public en danger. Constats et propositions*. Paris, Éditions L'Harmattan, 1999, 172 p.
- DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE. *Activités de proximité. 43 expériences territoriales. Bilan d'une expérience lancée par le groupe Actuel*. Paris, La Documentation française, février 1998, 174 p.
- DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE. *Contribution des associations locales au développement des services de proximité en milieu rural*. Paris, La Documentation française, 1998, 100 p.
- DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE-EUROPA. *Étude sur les maisons des services publics en Europe (hors France)*. Résumé du rapport réalisé par Europa pour la DATAR. Paris, DATAR, 2003, 6 p. (étude complète et résumé du rapport disponible sur le site officiel de la DATAR à l'adresse électronique suivante: www.datar.fr.)
- DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE. *Services à la demande et transports innovants en milieu rural: de l'inventaire à la valorisation des expériences. Rapport final*. Clermont-Ferrand, Bureau d'études en transports et déplacements, novembre 2004, 245 p. et annexes.
- DESBORDES, Chantal et PAGNOUX, Régina. «Les équipements de proximité connaissent des évolutions contrastés», dans *INSEE limousin «la revue»*, octobre 1999, pp. 6-10.
- DESMEULES, Sylvain. «La petite école survivra-t-elle?», dans *Le Soleil*, (1^{er} octobre 2005), p. A-29.
- DESMEULES, Sylvain. «Une chapelle pour Sagard», dans *Le Soleil*, (22 novembre 2005), p. A-13.
- DI MÉO, Guy. «Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques», dans *Annales de géographie*, vol. 114, no 643 (mai-juin 2005), pp. 227-243.
- DI MÉO, Guy. «Le sens géographique des fêtes», dans *Annales de géographie*, vol. 110, no 662 (novembre-décembre 2001), pp. 624-646.
- DORVAL, Claudette. «La classe virtuelle de Saint-Joseph lance un album de musique», dans *Le Saint-Laurent/Portage*, vol. 107, no 23 (3 juin 2001), p. 19.
- DORVAL, Claudette. «La ténacité des gens de St-Joseph est récompensée», dans *Le Saint-Laurent/Portage*, vol. 17, no 115 (8 avril 2001), p. 14.
- DORVAL, Claudette. «Les élèves de l'École Saint-Joseph lancent un deuxième CD», dans *Le Saint-Laurent/Portage*, vol. 108, no 21 (19 mai 2002), p. 45.
- DORVAL, Claudette. «Saint-Pacôme offre une exemption de taxes de cinq ans aux nouveaux propriétaires», dans *Le Saint-Laurent/Portage*, vol. 111, no 9 (20 février 2005), p. 5.
- DUBÉ, Brigitte. «L'école affiche son appartenance à sa terre», dans *La Voix du Dimanche*, vol. 19, no 12 (20 mars 2005), p. 3.
- DUBÉ, Brigitte. «Sainte-Paule prépare son argumentation», dans *La Voix gaspésienne*, vol. 73, no 3 (18 janvier 2006), p. 7.
- DUBÉ, Brigitte. «Un sursis d'un an, mais d'autres écoles dans la mire», dans *La Voix gaspésienne*, vol. 73, no 8 (22 février 2006), p. 5.
- DUGAS, Clermont. «Le regroupement des services en milieu rural», dans *Relations*, no 624 (novembre 1994), pp. 279-282.
- DUGAS, Clermont. *Un pays de distance et de dispersion*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1981, 221 p.

- FARRELL, Gilda et al. *Développer les services à la population en milieu rural*. Cahier 5. Sans lieu, septembre 1999, 60 p.
- FOURGUETTE, Patrick. «Les services à la population rurale. France: magasins multiservices en milieu rural», dans *LEADER Magazine*, no 9 (été 1995), sans pagination.
- GAGNON, Maurice. «La Chicane endisque avec les élèves de Saint-Joseph», dans *Le Placoteux*, vol. 25, no 15 (14 avril 2002), p. 3.
- GAGNON, Maurice. «Les communautés doivent se mobiliser pour sauver leurs écoles», dans *Le Placoteux*, vol. 28, no 4 (23 janvier 2005), p. 5.
- GAGNON, Maurice. «Une nouvelle résidence pour personnes âgées sera construite», dans *Le Placoteux*, vol. 28, no 8 (20 février 2005), p. 3.
- GAGNÉ, Gilles. «Microentreprise à l'école de Nouvelle», dans *Le Soleil*, (28 février 2005), p. A-17.
- GAGNÉ, Gilles. «Solution de compromis à Saint-Elzéar», dans *Le Soleil*, (18 mars 2005), p. 14.
- GAUDREAUT, Syndia. «La politique nationale de la ruralité continue de faire ses preuves», dans *L'Avant-Poste*, vol. 62, no 51 (9 janvier 2005), p. 8.
- GRASSET, Éric. «Services et organisation du territoire dans le Diois», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), pp. 21-26.
- GRAVEL, Mélanie. «Au tour de Saint-Pacôme de faire sa grande séduction», dans *Le Placoteux*, vol. 28, no 8 (20 février 2005), p. 3.
- GRÉGOIRE, Isabelle. «*Resurreccion* à Sainte-Clotilde-de-Beauce», dans *L'Actualité*, vol. 30, no 17 (1^{er} novembre 2005), pp. 58-64.
- GUMUCHIAN, Hervé. «Les services à la population en espace rural: l'innovation dans l'émergence des territoires», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), p. 5.
- JÄGER, Helga. «Les services à la population rurale. L'avenir de services dans le monde rural», dans *LEADER Magazine*, no 9 (été 1995), sans pagination.
- JEAN, Brigitte. «Le Florentin ouvrira ses portes en juin», dans *L'Avant-Poste*, vol. 64, no 13 (27 mars 2005), p. 10.
- JEAN, Bruno. «Réussir le développement des communautés rurales: dix conditions gagnantes», dans *Revue Organisations et Territoires*, vol. 12, no 2 (printemps-été 2003), pp. 19-30.
- JOUËT, Sophie. «Des bistrots au secours de la culture», dans *Pour*, no 182 (juin 2004), pp. 25-26.
- JOURDAIN, Johanne. «Une passion, l'enseignement, ou comment on en vient à choisir d'enseigner dans une petite école», dans *Vie pédagogique*, no 76 (janvier-février 1992), pp. 22-25.
- LATARJET, Bernard. *L'aménagement culturel du territoire*. Coll. Études. Paris, La Documentation française, 1992, 127 p.
- LAVILLE, Jean-Louis. *Sociologie des services*. Coll. Sociétés en changement. St-Agne, Éditions Érès, 2005, 180 p.
- LEBEL, Gilles. «Le transport collectif des Basques démarre», dans *Le Saint-Laurent/Portage*, vol. 107, no 15 (8 avril 2001), p. 11.
- LEROUX, Manon. «Sauvons notre église»: quelques exemples de prise en main», dans *L'Action nationale*, vol. 95, nos 9 et 10 (novembre-décembre 2005), pp. 123-133.
- LEURQUIN, Bernard. *La vocation de services des pays. Guide Repères méthodologiques*. Coll. Services et Territoires. Paris, La Documentation française, 2003, 153 p.

- LÉVESQUE, Sonia. «Les maires disent oui au transport collectif», dans *L'Information*, vol. 36, no 8 (20 février 2005), p. 3.
- LIVERTOUT, Véronique. «Maintien des services publics depuis 20 ans», dans *INSEE limousin «la revue»*, octobre 1999, pp. 4-5.
- MARÇOT, Jacques. *Le maintien et l'adaptation des services publics et des activités de soutien à l'économie en milieu rural*. Sans lieu, Conseil économique et social, Journal de la République française, mai 1989, 132 p.
- MATHIEU, Nicole. «Relations ville-campagne: quel sens?, quelle évolution?», dans *Pour*, no 182 (juin 2004), pp. 64-70.
- MENGIN, Jacqueline. «Le mot «rural» a-t-il encore un sens en Europe?», dans *Pour*, nos 115-116 (janvier-avril 1988), pp. 16-17.
- MERCIER, Louise. «Pour mieux gérer les lieux de culte», dans *L'Action nationale*, vol. 94, nos 9 et 10 (novembre-décembre 2004), pp. 92-97.
- MICHAUD, Henri. «10M\$ d'ici 2007 pour le transport collectif en milieu rural», dans *Le Soleil*, (2 décembre 2002), p. A-12.
- MICHAUD, Henri. «Le projet de transport collectif change la vie en Haute-Gaspésie», dans *Le Soleil*, (2 octobre 2003), p. A-17.
- MICHAUD, Henri. «Quatre écoles demeurent ouvertes», dans *Le Soleil*, (18 février 2006), p. A-28.
- MICHAUD, Henri. «Quatre villages se mobilisent pour garder leur école ouverte», dans *Le Soleil*, (17 janvier 2006), p. A-13.
- MICHAUD, Henri. «Sept commissions scolaires de l'Est s'unissent», dans *Le Soleil*, (4 novembre 2005), p. A-12.
- MICHAUD, Henri. «Une première: du transport collectif en Gaspésie», dans *Le Soleil*, (2 octobre 2003), p. A-19.
- MOREL, Sébastien. «L'offre de services pour la jeunesse», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), pp. 63-65.
- MORIN, André. «Le groupe des sept exige des garanties», dans *Le Courrier de Trois-Pistoles*, vol. 39, no 34 (2 janvier 2000), p. 4.
- MORIN, André. «Le transport collectif: c'est parti», dans *Le Courrier de Trois-Pistoles*, vol. 40, no 48 (8 avril 2001), p. 9.
- MORIN, André. «À Sainte-Françoise, l'actif de la Caisse populaire est en croissance», dans *Le Courrier de Trois-Pistoles*, vol. 40, no 5 (11 juin 2000), p. 10.
- MORIN, Annie. «L'école Saint-Mathieu demeurera ouverte», dans *Le Soleil*, (17 novembre 2005), p. A-7.
- MORISSET, Bruno. «Technologies de l'information et services en milieu rural», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), pp. 71-75.
- NTAKIRUTIMANA, Claudette. *Portrait des services de proximité en milieu rural québécois*. Québec, Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Direction générale des opérations régionales. Direction du développement de régions et de l'innovation rurale, août 2004, pagination multiple.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Nouvelle gestion des services dans les zones rurales*. Paris, Éditions de l'OCDE, 1991, 128 p.
- PANNETIER, Gilles. «La relance de l'espace rural par l'expérience de la polyvalence administrative postale», dans *Annales de géographie*, vol. 99, no 554 (juillet-août 1990), pp. 406-419.
- PARÉ, Isabelle. «Une petite histoire de village», dans *Le Devoir*, vol. 91, no 101 (6 mai 2000), p. A-3.
- PARIS, Jean-Michel. «La culture et le territoire», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), pp. 65-67.

- PELLETIER, Christian. «3^e édition du Festival des Réussites», dans *Le Saint-Laurent/Portage*, vol. 111, no 40 (25 septembre 2005), p. 70.
- PELLETIER, Christian. «La Commission scolaire ramène le seuil minimal à seize élèves», dans *Le Touladi*, vol. 22, no 14 (17 décembre 2000), p. 5.
- PELLETIER, Mario. «Les plus petites communautés sont doublement défavorisées», dans *Journal Info-Dimanche*, vol. 8, no 48 (28 novembre 1999), p. 39.
- PELLETIER, Romain. «Cinq municipalités profitent du pacte rural», dans *La Voix gaspésienne*, vol. 71, no 42 (20 octobre 2004), p. 24.
- PELLETIER, Romain. «Le Pacte rural rend onze villages heureux», dans *L'Avant-Poste*, vol. 64, no 21 (22 mai 2005), p. 7.
- PELLETIER, Romain. «Transport Ajusté 2000 est cité en exemple», dans *Le Soleil*, (2 octobre 2000), p. A-4.
- PÉPIN, Lucie. *Le monde rural québécois et la structure des services de proximité: éléments de problématique*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, juin 1998, 221 p. et annexes.
- PERREAULT, Mathieu. «Un festival de films religieux pour stopper l'exode rural», dans *La Presse*, (4 octobre 2005), p. Arts et spectacles.
- PIATIER, André. *Radioscopie des communes de France: ruralité et relations villes-campagnes. Une recherche pour l'action*. Paris, Éditions Économica, 1979, 549 p.
- PIGEON, Claude. «Genèse d'un secteur pastoral. Le nouveau visage de cinq paroisses rurales dans le Bas-Saint-Laurent», dans *L'Action nationale*, vol. 94, nos 9 et 10 (novembre-décembre 2004), pp. 152-174.
- PIGEON, Claude. «Une semaine sainte en secteur pastoral», dans *Liturgie, foi et culture*, vol. 39, no 183 (automne 2005), pp. 17-20.
- PLATZ, Holger. «Les services à la population rurale. L'opération «Commerce 2000» en Allemagne: améliorer les services de proximité en milieu rural», dans *LEADER Magazine*, no 9 (été 1995), sans pagination.
- POUZENC, Michaël. «Les stratégies renouvelées du commerce alimentaire en espace rural», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), pp. 39-46.
- RAVE, Brigitte. «Les services à la population en espace rural: l'innovation dans l'émergence des territoires», dans *Montagnes méditerranéennes*, no 8 (1998), pp. 103-106.
- RAYMOND, Michel et BOURGET, Christian. *Favoriser l'accès aux transports en zones rurales. Promouvoir un chèque transport*. Rapport no 2004-0049-01. Sans lieu, Conseil général des ponts et chaussées, octobre 2004, 71 p.
- RICHARD, Alain. «Commercialisation par satellite et autoroutes de l'information. La solution pour les zones rurales», dans *Revue de l'électricité et de l'électronique*, no 7 (juillet 1996), pp. 49-56.
- RICHARD, Pierre et al. *Initiatives locales. Le développement des services de proximité*. Sans lieu, Crédit local de France, Dexia, 31 p. (document disponible à l'adresse électronique suivante: www.clf.fr)
- RICHER, Jocelyne. «11 millions pour garder ouvertes les écoles du village», dans *Le Devoir*, vol. 94, no 48 (6 mars 2003), p. A-2.
- RIEUCAU, Jean. «Sociétés et identification territoriale. Permanence des lieux, territorialités religieuses et festives sur le littoral du golfe du Lion», dans *Annales de géographie*, vol. 107, no 604 (novembre-décembre 1998), pp. 610-636.
- SANSAS, Daniel et al. *Le réseau des bureaux de poste: accessibilité au service postal et proximité*. Rapport I-A.3. Sans lieu, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Conseil général des technologies de l'information, avril 2004, 41 p. et annexes.

- SEMANAL, El-Païs. «Aguaviva, le village qui recrute ses habitants à l'étranger», dans *Le Courrier international*, no 586 (24 au 30 janvier 2002), pp. 42-43.
- SIMARD, Majella. *La fragilité de l'espace rural québécois. Enjeux et perspectives de développement*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, Thèse de doctorat, 2003, 969 p.
- SIMARD, Majella. «Le rôle des théories de développement régional et la contribution des ressources dans le démarrage des petites localités en voie de dépeuplement: le cas du Bas-Saint-Laurent», dans *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 21, no 1, printemps 1998, pp. 127-149.
- SIMARD, Majella. «Quelques enseignements pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement régional. Le cas des petites localités rurales du Québec», dans *L'Action nationale*, vol. 95, no 6 (juin 2005), pp. 68-109.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. *Étude sur le transport intervillages au Québec*. Nicolet, Solidarité rurale du Québec, sans date, pagination multiple.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. *Le transport en milieu rural: un impératif*. Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des transports et des communications le 20 février 2002. Nicolet, Solidarité rurale du Québec, 14 février 2002, 13 p.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. *Les pages vertes. Revue d'initiatives locales de développement en milieu rural*, 2002, 4^e édition, 44 p. et cédérom.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. *Rapport final: compilation et analyse des résultats d'entrevues réalisées auprès des responsables de projets novateurs en transport intervillage au Québec*. Nicolet, Solidarité rurale du Québec, septembre 1999, pagination multiple (document de travail à diffusion restreinte).
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. «Ste-Clotilde-de-Beauce: l'école maintenue ouverte grâce à 15 familles immigrantes recrutées et appuyées par la municipalité» (texte disponible sur le site web de Solidarité rurale du Québec: www.solidarite-rurale.qc.ca)
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 2001*.
- THÉRIAULT, Carl. «L'église pourrait devenir fontaine de jouvence», dans *Le Soleil*, (26 février 2006), p. A-14.
- TURCOTTE, Claude. «Vers une ère coopérative», dans *Le Devoir*, vol. 95, no 153 (10 juillet 2004), pp. C-1 et C-2.
- VAN DAM, Jean-Caude. «Les relais-livres en campagne. Milieu rural, lecture publique et aménagement culturel du territoire», dans *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 41, no 4 (avril 1996), pp. 23-27.
- VIVIER, Dominique. «État des lieux et perspectives de l'emploi dans les zones rurales et de montagne», dans MATHIEU, Mathieu (dir.), *L'emploi rural. Une vitalité cachée*. Coll. Alternatives rurales. Paris, Éditions L'Harmattan, 1995, pp. 89-116.
- _____. «Comité de développement de Saint-Joseph-de-Kamouraska», dans *Le Placoteux*, vol. 24, no 17 (29 avril 2001), p. 14.
- _____. «Écoles de village: deux autres menaces de fermeture», dans *Quorum*, vol. 30, no 7 (novembre 2005), p. 9.
- _____. «École de villages: mission accomplie», dans *Quorum*, vol. 28, no 2 (mars 2003), p. 20.
- _____. «Les commerçants valorisent l'achat local», dans *Journal Info-Dimanche*, vol. 14, no 9 (27 février 2005), p. 49.
- _____. «Les élèves de l'école primaire de Saint-Cyprien s'impliquent dans un projet audacieux», dans *Journal Info-Dimanche*, vol. 14, no 9 (27 février 2005), p. 22.
- _____. «Les élèves de Saint-Jean-de-Cherbourg ont découvert Québec», dans *La Voix gaspésienne*, vol. 67, no 36 (3 septembre 2000), p.17.

- _____. «Les services à la population rurale. LEADER au service des populations rurales», dans *LEADER Magazine*, no 9 (été 1995), sans pagination.
- _____. «Les technologies de l'information au service du développement rural», dans *LEADER Magazine*, dossier de l'observatoire no 4 (2000), sans pagination.
- _____. «Sainte-Paule et Grosses-Roches signent en faveur des petites écoles», dans *La Voix gaspésienne*, vol. 73, no 7 (15 février 2006), p. 9.
- _____. «Pour freiner l'exode: des services à proximité», dans *Quorum*, vol. 25, no 7 (novembre 2000), p. 15.
- _____. «Une belle aventure d'enrichissement collectif au JAL», dans *Journal Info-Dimanche*, vol. 14, no 17 (25 avril 2005), p. 4.

Sites Internet

<http://nre.concordia.ca/>
www.aruc-es.ca
www.carrefourlocal.org/vie_locale/ministres/servicespub/14655.html
www.carrefourlocal.org/experiences_locales
www.coopquebec.coop/mouvement/types/solidarite
www.crit.cg47.fr
www.fao.org/docrep/w6840f/w6840f06.htmlwww.insee.fr
www.la-vie-rurale.info/
www.projetdeterritoire.com
www.projetdeterritoire.com/spip/article.php3?id_article=1402
www.radio-canada.qc.ca
www.rqiiac.qc.ca/fr
www.senat.fr/rap/102-129/102-1293.html
www.senat.fr/dossierleg/pj103-192.html
www.solidarite-rurale.qc.ca
www.steiner-waldorf.org/pedagogie-steiner/principes.html

Annexe 1

Les 22 régions françaises



Source: www.fi.muni.cz/usr/popelinsky/france/france.gif

Annexe 2

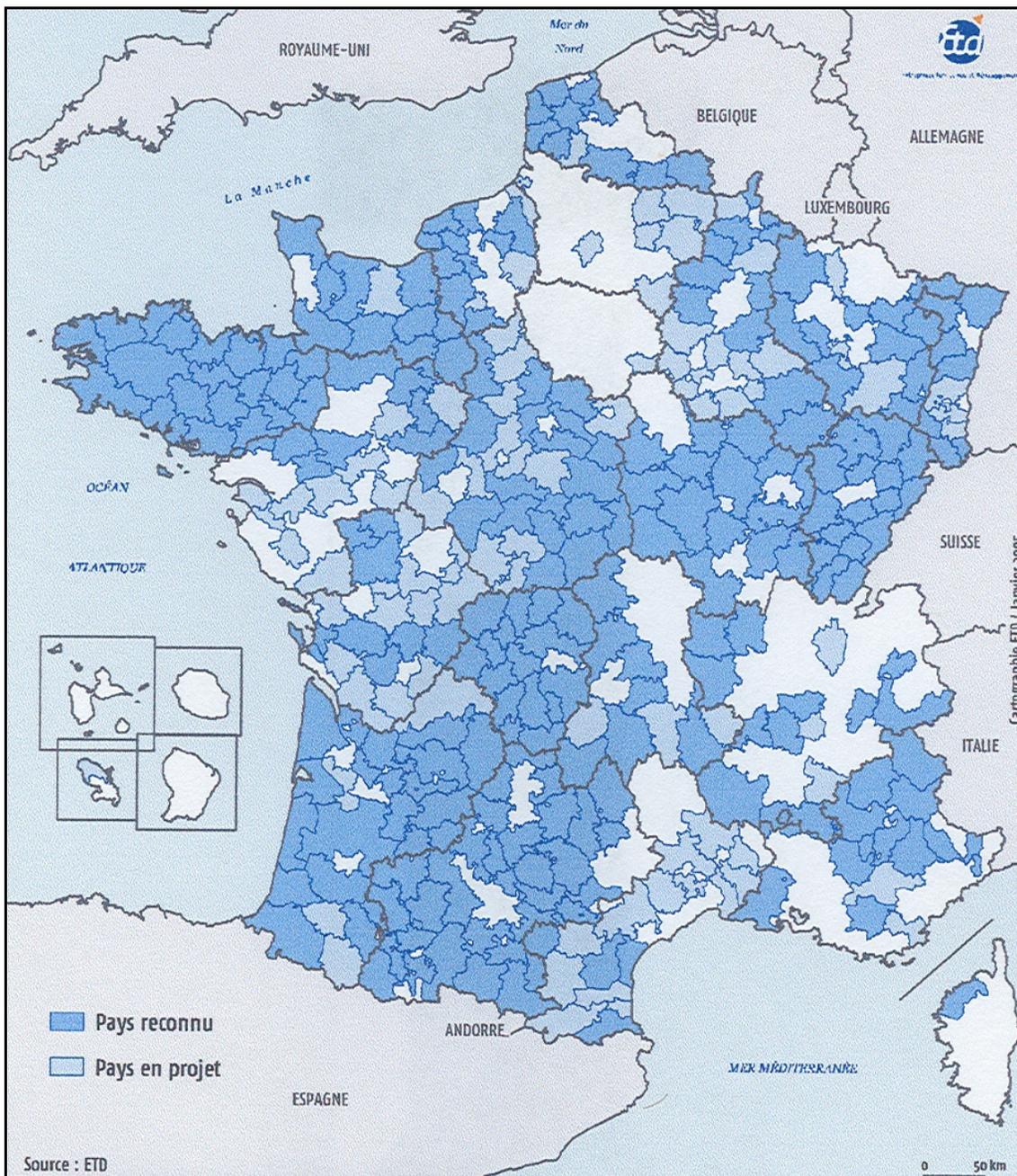
Dénombrement des pays par régions et pourcentage de la population régionale concernée par un pays reconnu ou en projet (en %) au 1^{er} janvier 2005

Régions	Pays en projet (y compris les pays interrégionaux)	Pays reconnus (y compris les pays interrégionaux)	Pays reconnus et en projet (y compris les pays interrégionaux)	Population régionale concernée par un pays reconnu ou en projet (en %)
Alsace*	3	8	11	71
Aquitaine*	4	21	25	74
Auvergne*	4	8	12	73
Basse-Normandie*	1	10	11	93
Bourgogne*	0	15	15	53
Bretagne*	0	21	21	100
Centre*	12	20	32	70
Champagne-Ardenne*	12	11	23	74
Corse	0	1	1	7
Franche-Comté*	0	17	17	83
Haute-Normandie*	3	11	14	51
Île-de-France	1	0	1	0,2
Languedoc-Roussillon*	13	4	17	60
Limousin*	1	16	17	99
Lorraine*	2	12	14	42
Martinique	1	0	1	28
Midi-Pyrénées*	0	32	32	63
Nord-Pas-de-Calais	1	10	11	34
Pays-de-la-Loire*	10	9	19	53
Picardie*	8	0	8	28
Poitou-Charentes	13	10	23	58
Provence-Alpes-Côte-d'Azur*	2	14	16	15
Rhône-Alpes*	3	12	15	21
Ensemble des pays /moyenne de la population française concernée par un pays reconnu ou en projet	94	262	356	54,4

*région concernée par un ou plusieurs pays interrégional

Source: *État des lieux des Pays. Entreprises, territoires et développement*. Document disponible en ligne à l'adresse suivante: www.projetdeterritoire.com.

Annexe 3

Les pays dans l'assiette socio-territoriale de la France au 1^{er} janvier 2005

Source: www.projetdeterritoire.com.